

Université de Béjaïa
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Langue et Littérature Françaises
Année universitaire 2023/2024 - Semestre 1

Niveau : Master 1

Spécialité : Sciences du langage

Matière : Lexicologie – Lexicographie

Enseignante : Hania AKIR

**Concepts, théories et outils d'analyse
lexicologiques et lexicographiques**

Résumé

Destiné essentiellement aux étudiants de première année de master en sciences du langage, le présent document pédagogique est constitué de quatre parties. La première est consacrée à une mise en avant de la terminologie en usage en lexicologie et en lexicographie, par la définition des concepts fondamentaux relatifs à ces deux disciplines. Elle permet d'introduire de multiples notions indispensables pour pénétrer dans l'univers de la lexicologie et de la lexicographie, lesquelles notions seront reprises, revues, redéfinies parfois sous des angles différents, illustrées et exemplifiées, tout au long des trois autres parties du texte. La deuxième partie se propose de mettre en lumière la formation du lexique français, d'abord en précisant ce qu'est la néologie, ensuite en examinant les principaux procédés de création lexicale. La troisième partie porte sur la structuration du lexique ainsi que sur les relations lexicales, mettant en exergue la notion de champ et le réseau de rapports réciproques entretenus par les unités lexicales. Enfin, la quatrième et dernière partie traite de la pratique lexicographique et de ses techniques, de l'élaboration des différents types de dictionnaires, avec un intérêt particulier pour le dictionnaire de langue. En somme, ce document vise à faire découvrir aux étudiants, avec la rigueur nécessaire, des connaissances indispensables, en matière de lexicologie et de lexicographie, accessibles et adaptées à leur niveau.

Objectifs

- Définir clairement les principaux concepts linguistiques constituant la terminologie des domaines de la lexicologie et de la lexicographie, dans une perspective pédagogique.

- Introduire les notions indispensables à l'analyse lexicologique et lexicographique permettant de saisir, d'une part, la construction du lexique, d'autre part, les méthodes employées à sa structuration et à son organisation.

- Présenter, expliciter et exemplifier l'essentiel des différentes procédures mises en œuvre dans la description lexicologique et lexicographique, afin de conduire à une réflexion globale sur le mode de fonctionnement du lexique.

- Mettre en lumière les champs de recherche de la lexicologie et de la lexicographie servant de base à un enseignement systématique du lexique de la langue française.

- Fournir une vue d'ensemble des réalisations des études lexicologique et lexicographique, des voies qu'elles ouvrent et des possibilités qu'elles offrent aux chercheurs en sciences du langage.

Plan du cours

Introduction

I- Généralités et définitions des concepts fondamentaux

1- La lexicologie

- La morphologie lexicale
- La sémantique lexicale

2- La lexicographie

3- Le lexique

- Lexique et vocabulaire
- Lexique général et lexiques de spécialité
- Lexique réel et lexique virtuel
- Lexique et grammaire

4- Les notions de *mot*, *morphème*, *lexème*, *grammème* et *lexie*

- Le mot
 - Le mot graphique
 - Le mot phonétique
 - Le mot sémantique
 - Le mot lexical
- Morphème et lexème
- Lexème et grammème
- La lexie

II- La formation du lexique

1- La néologie

2- Les principaux procédés de formation du lexique français

- Le xénisme
- L'emprunt lexical
- L'emprunt sémantique
- Le calque

- La composition
 - La composition savante
 - La composition populaire
- La dérivation
 - La dérivation parasynthétique
 - La dérivation impropre
 - La dérivation régressive
- La troncation
- La siglaison
- La licence poétique

III- La structuration du lexique et les relations lexicales

1- La structuration du lexique

- Les champs lexicaux et les champs associatifs
- Les champs sémantiques
- Les champs dérivationnels

2- Les relations lexicales

- La synonymie
- L'antonymie
- La polysémie et la monosémie
- L'homonymie
 - Homographie ou Homophonie
 - Homonymie et grammaire
 - Homonymie et polysémie
- La paronymie
- L'autonymie

IV- La lexicographie : théories, pratiques et procédures

1- Qu'est-ce que la lexicographie ?

2- Aperçu de l'histoire du dictionnaire français

3- Aspects descriptif, normatif, philologique, étymologique et historique du dictionnaire

- Description et normativité
 - Philologie
 - Etymologie et histoire
- 4- De la perspective historique à la perspective synchronique
- Le *T.L.F.*, entre synchronie et diachronie
 - Périodisation du *T.L.F.*
- 5- De la procédure en lexicographie
- Profil d'un public
 - Qualité de la documentation
 - Langue parlée et langue écrite
 - Établissement de la nomenclature
- 6- Questionnement autour de la conception des dictionnaires
- 7- Les différents types de dictionnaires
- Les dictionnaires bilingues et les dictionnaires monolingues
 - Les dictionnaires extensifs et les dictionnaires intensifs
 - Les dictionnaires encyclopédiques et les dictionnaires de langue
- 8- Profil général du dictionnaire de langue
- 9- Construction formelle du dictionnaire de langue
- L'entrée
 - L'article
 - La définition
- 10- Contenu et forme de la définition
- Le langage de la définition
 - Les types de définition
 - La définition morphosémantique
 - La définition par inclusion
 - La définition par opposition

Conclusion

Références bibliographiques

Introduction

« *C'est essentiellement par le lexique que l'on accède à l'univers notionnel d'une langue particulière.* »

(Neveu, 2000 : 73)

Le lexique ne représente pas un champ d'étude exclusivement réservé à la lexicologie et à la lexicographie, d'autres branches de la linguistique s'y intéressent également, telles que la phonologie et la morphologie qui traitent de la forme des unités lexicales, la sémantique qui établit une description de leur sens, et la syntaxe qui examinent leur capacité à se combiner. Cet intérêt multiple, que le lexique est en mesure de susciter, le place au carrefour de plusieurs secteurs de la linguistique. Dans ces conditions, il demeure difficile de le considérer comme un tout fermé et d'en fournir une description systématique, car il n'est pas un système *stricto sensu*, mais un ensemble ouvert et non autonome. Aussi, les descriptions qui en sont faites dépendent de l'angle sous lequel il est envisagé. En conséquence, ce qui fait la complexité des études lexicologique et lexicographique est le grand désordre qui semble régner dans l'univers du lexique. « Beaucoup plus lâchement structuré que les autres domaines linguistiques » (Niklas-Salminen, 1997 : 144), il ne se laisse pas toujours décrire de la même manière que les niveaux phonologique ou morphosyntaxique de la langue, dont les méthodes simples, ordonnées et exhaustives répondent complètement à la conception structuraliste. « En effet, le lexique apparaît comme un tout extrêmement chaotique. Reflet de la multiplicité du réel, il constitue la réserve où les locuteurs puisent les mots au rythme de leurs besoins. Ainsi, définir le lexique serait plutôt montrer sa complexité et son hétérogénéité. » (Niklas-Salminen, 1997 : 13)

Connaître et apprendre le lexique, savoir l'utiliser, découvrir comment il se construit constituent autant d'actes qui relèvent clairement des disciplines que sont la lexicologie et à la lexicographie. Celles-ci sont liées de manière inhérente à ces signes que les usagers d'une langue sont amenés à pratiquer. Cette dernière repose sur lesdits signes, qui doivent être envisagés dans leur fonctionnement et non pas comme des entités abstraites, sans quoi celle-ci n'aurait pas d'existence. Les spécialistes du langage s'accordent à affirmer qu'il est insuffisant de décrire le lexique de manière statique, mais qu'il faut plutôt le considérer dans sa mise en

œuvre et dans son fonctionnement. Cependant, il ne faut ni perdre de vue, ni sous-estimer, la principale difficulté que comporte la tâche drastique des lexicologues et lexicographes, celle de fournir une description et une définition des mots en dehors de leur emploi.

I- Généralités et définitions des concepts fondamentaux

Avant d'aborder toute étude lexicologique et lexicographique, il nous semble indispensable de définir ici certaines notions fondamentales de ces deux disciplines, afin de rendre le plus de clair possible, et par conséquent, suffisamment accessible, la terminologie que ces dernières impliquent.

1- La lexicologie

La lexicologie, science relativement récente, s'intéresse aux unités du lexique d'une langue. Ce dernier se trouve appréhendé par plusieurs branches de la linguistique, à savoir la phonologie et la morphologie, pour ce qui est de la forme des mots, la sémantique, pour ce qui a trait à leur sens, et la syntaxe, pour toutes les questions relevant de la combinaison des mots.

Dubois (1973) confirme cela en définissant la lexicologie comme « l'étude du lexique, du vocabulaire d'une langue, dans ses relations avec les autres composants de la langue, phonologique et surtout syntaxique, et avec les facteurs sociaux, culturels et psychologiques. La lexicologie, conçue comme étude scientifique des structures du lexique, est une discipline récente. Si le terme apparaît pour la première fois (comme d'ailleurs celui de lexicographie) dans l'*Encyclopédie* en 1765, les domaines des deux disciplines se distinguent mal et les deux mots sont souvent considérés comme synonymes. C'est dans le cadre de l'enseignement de F. de Saussure que la lexicologie acquiert son autonomie. Critiquant la conception de la langue identifiée à une nomenclature, Saussure affirme que [...] le mot est engagé dans un système de rapports [...] le mot est considéré comme participant à une structure (le lexique) qu'il faut étudier dans le cadre des rapports syntagmatiques et paradigmatiques. » (Dubois, 1973 : 284)

De son côté, Picoche considère qu'il est « prudent » de dire que l'objet de la lexicologie est le mot : « Et, si cette solution est la plus prudente, elle est

probablement aussi la plus conforme à la réalité profonde du langage, etc. » (1992 : 12).

Ainsi, la lexicologie représente la science qui étudie le lexique ou le vocabulaire. Son but est de décrire l'univers complexe et hétérogène que forment les mots. La lexicologie est donc une discipline descriptive qui prend pour objets *le lexique* (le tout) et *le mot* (l'unité). Elle s'attelle à décrire le lexique et son mode d'organisation en se servant de la notion de *champ*¹. Elle procède à la description du mot par le truchement de la *morphologie lexicale* et de la *sémantique lexicale*.

Si à travers la morphologie lexicale, la lexicologie travaille sur la forme des unités lexicales ainsi que sur les relations entre le lexique et la syntaxe, lorsqu'elle travaille sur le sens des unités lexicales, par le biais de la sémantique lexicale, elle est perçue comme une branche de la sémantique, ou carrément comme de la sémantique structurale.

La morphologie lexicale

Elle consiste en une étude de la forme des mots, en exposant et analysant les règles qui régissent la structure interne de ces derniers. En traitant des phénomènes qui ressortissent aux procédés de formation des mots tels que la dérivation et la composition, elle manifeste son intérêt pour les règles de combinaison des morphèmes qui servent à la construction des unités lexicales. Ainsi, la morphologie lexicale est conçue « comme une entreprise de description de la langue distincte de la syntaxe, même si les faits abordés ne sont pas vraiment dissociables de l'étude des relations syntaxiques. » (Neveu, 2000 : 71).

La morphologie lexicale étudie donc la formation de l'unité du lexique, à savoir *le mot*, sans tenir compte de l'insertion de ce dernier dans la construction syntaxique. En appréhendant le mot, indépendamment de ses relations avec les autres unités constituant la phrase, la morphologie lexicale explique, par exemple, comment former un adjectif à partir d'un verbe (*analyser/analysable, détester/détestable*), un nom à partir de deux noms (*timbre-poste, chou-fleur*), etc.

En linguistique moderne, le terme *morphologie* est utilisé pour décrire, d'une part, les diverses formes de mots quel que soit leur nombre, leur genre, et quelle que soit la partie du discours à laquelle ils appartiennent, d'autre part, les

¹ Notion qui sera traitée, développée et exemplifiée dans la partie III.

règles servant à former les mots, telles que celles de la préfixation et de la suffixation, à combiner les morphèmes pour construire des mots ; la morphologie visant ainsi à l'analyse de la structure interne des mots.

« Traditionnellement, [la morphologie est l'] étude des formes sous lesquelles se présentent les mots dans une langue, des changements dans la forme des mots pour exprimer leurs relations à d'autres mots de la phrase, des processus de formation de mots nouveaux, etc. [...] La morphologie lexicale étudie les variantes des monèmes dans la composition ou la dérivation de mots : par exemple *-esque* dans *livresque*. » (Mounin, 1995 : 223).

La morphologie lexicale consiste en une analyse de la structure des mots et de leurs relations de forme. Elle étudie la formation des mots : emprunts, mots construits par dérivation ou par composition, etc. « La morphologie lexicale étudie la formation des mots, s'il s'agit de mots héréditaires ayant naturellement évolué, s'il s'agit d'emprunts, ou de mots construits. Les mots construits procèdent soit par dérivation (*lentement*, dérivé de *lent*, par exemple), soit par composition, utilisant deux mots autonomes (*porte-fenêtre*, par exemple). » (Siouffi & Van Raemdonck, 1999 : 43)

Nous reviendrons à l'étude de la formation des mots dans la partie II.

Il importe de préciser que si la morphologie lexicale est reconnue comme la discipline qui étudie la forme et la formation des mots, s'intéressant particulièrement aux processus de dérivation et de composition, elle a la possibilité de s'exercer d'un point de vue diachronique ou d'un point de vue synchronique. « L'étude morphologique et sémantique des mots est souvent menée dans une perspective synchronique, mais les unités lexicales peuvent également être examinées dans une perspective diachronique » (Niklas-Salminen, 1997 : 4^{ème} de couverture). En diachronie, elle se fixe pour objectif de déterminer l'origine des mots et leur évolution, alors qu'en synchronie, elle établit leur description à un moment précis, dans le système de la langue qui les présente. Ces deux perspectives, qui se veulent complémentaires, permettent, par conséquent, à un mot d'être envisagé de deux façons différentes. À ce propos, Niklas-Salminen (1997) confirme que « un certain nombre de mots du français moderne qui sont diachroniquement des mots construits sont traités en synchronie comme des mots

simples, car le mécanisme qui a assuré leur construction n'est plus perçu ou n'est plus productif. C'est le cas de *biscuit* (« deux fois cuit »), de *bureau* (diminutif formé sur *bure*), de *heureux* (dérivé par suffixation de *heur* signifiant « chance ») » (Niklas-Salminen, 1997 : 45).

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que généralement, la lexicologie, lorsqu'elle est envisagée d'un point de vue historique, traite les nouveaux mots qui apparaissent dans la langue ainsi que la transformation du sens des unités lexicales, au fil du temps.

La sémantique lexicale²

Outre la morphologie lexicale, la visée de la lexicologie est l'analyse sémantique du lexique, ou l'étude du sens des mots.

La sémantique lexicale est une analyse du sens des mots et des relations de sens entre les mots. Elle s'attache au mode de description des différentes acceptions que peut présenter un mot dans la langue. Elle se fixe pour objectif de classer les différents sens possibles d'un mot « soit en les segmentant (ce qu'on peut faire au moyen de la notion de *sème*), soit en observant comment on peut les relier (certains mots peuvent faire l'objet d'un emploi en sens élargi, ou restreint, etc.). » (Siouffi & Van Raemdonck, 1999 : 43)

Il est important de préciser que la sémantique lexicale étudie le sens et l'interprétation des unités lexicales significatives de la langue et de leur combinaison dans la langue et dans le discours ; de ce fait, elle permet de souligner la distinction entre les constructions de la langue et celles du discours.

Exemple : *Une sage-femme* n'est pas nécessairement *une sage femme*.

Cherchant à déterminer la substance sémantique d'un morphème ou d'un mot, la sémantique lexicale présente un mode d'analyse du sens lexical se définissant aussi comme un rapport linguistique entre signifiés, et fait alors intervenir la sémantique structurale. Sachant que le sens d'un mot n'est pas toujours simple à décrire, il est possible de parvenir à le définir en le décomposant en plusieurs unités de sens, ce que fait l'analyse componentielle.

² Il est à noter que la sémantique lexicale fait l'objet d'une matière, à part entière, dont l'enseignement est programmé au second semestre, de la première année de Master 1, en sciences du langage. Cela explique le fait qu'elle ne soit abordée ici que de manière sommaire.

2- La lexicographie

La lexicologie travaille en étroite collaboration avec la lexicographie. Renvoyant à l'ensemble des procédés visant à la rédaction d'un dictionnaire, la lexicographie s'affirme alors comme une discipline pratique.

« La *lexicographie* est la technique de confection des dictionnaires et l'analyse linguistique de cette technique. Le *lexicographe* désigne à la fois le linguiste étudiant la lexicographie et le rédacteur d'un dictionnaire, dit aussi dictionnariste. On distingue ainsi la science de la lexicographie et la pratique lexicographique et, de la même façon, le linguiste lexicographe et l'auteur de dictionnaire. » (Dubois, 1973 : 278)

En conséquence, si la lexicographie désigne la discipline pratique dont l'objet est l'élaboration des dictionnaires, elle apporte aussi, une réflexion théorique sur les problèmes que peut poser la confection de ceux-ci, et à ce titre elle s'érige en science.

La réalisation d'un dictionnaire de langue complet n'est pas chose aisée ; c'est une tâche difficile et de longue haleine, qui exige un travail drastique.

Nous reviendrons en détails à la notion de lexicographie, aux théories, aux pratiques et aux procédures lexicographiques dans la partie IV.

3- Le lexique

Le lexique désigne l'ensemble des mots d'une langue ; cependant, ne constituant pas un tout fini, il représente un ensemble bien difficile à décrire. En effet, « le lexique, au lieu de constituer un système au sens strict, forme un ensemble ouvert et non autonome. C'est pour cela que l'on ne peut pas en donner une description systématique ou simple, mais seulement des descriptions complémentaires, selon le point de vue adopté. » (Niklas-Salminen, 1997 : 45).

La convention de présentation, par ordre alphabétique, adoptée par les dictionnaires pour faire le recensement du lexique d'une langue n'a aucune valeur linguistique.

Sur le plan linguistique, il existe deux modes principaux d'organisation du lexique : un mode morphologique et un mode sémantique. La distinction de ces deux modes d'organisation ont permis la création de dictionnaires de forme

différente : dictionnaires par familles sémantiques et dictionnaires par familles morphologiques.

- Le mode morphologique : il rend possible un rapprochement des mots qui s'effectue à partir de leur forme.
- Le mode sémantique : il rend possible un rapprochement des mots qui s'effectue à partir de leur sens.

Ainsi, *la morphologie lexicale* considère le lexique du point de vue de la forme, alors que *la sémantique lexicale* l'examine sous l'angle du sens.

Les lexiques de la plupart des langues sont des ensembles composites, hétérogènes. Par exemple, « beaucoup de mots de la langue française proviennent d'un fonds primitif très ancien, antérieur aux premiers témoignages écrits. » (Niklas-Salminen, 1997 : 49). Ainsi, le lexique français est composé en grande partie de mots d'origine latine, mais aussi de mots d'origine grecque, arabe, gauloise et celtique, anglaise, allemande et germanique, etc.

- Exemples de mots d'origine latine : *aimer, aduler, aïeul, aider, aléa, alibi, agenda, amiable, bataille, beurre, bombe, consensus, cursus, dompter, dos, cubitus, forum, gratis, lapsus, lime, limpide, loup, lucide, leur, maximum, murmure, radeau, ronce, rose, rosier, récépissé, reminiscence, stimulus, summum.*
- Exemples de mots d'origine grecque : *air, albâtre, ambon, anachorète, anémone, baptême, corê, géométrie, korê, hypocoristique, kyrielle, labyrinthe, litanie, litote, liturgie, lordose, mathématiques, melon, menthe, murène, mythe, narcotique, narthex, rhododendron, zéphyr, zone.*
- Exemples de mots d'origine arabe : *alambic, alcali, alcool, alcôve, algèbre, algorithme, alezan, ambre, baobab, café, calibre, calife, chiffre, chimie, gerboise, hasard, jupe, lilas, khôl, magasin, masser, matelas, mousson, méhari, méninge, nadir, nénuphar, nouba, sirocco, zénith, zéro.*
- Exemples de mots d'origine gauloise et celtique : *alouette, bec, bouleau, bourbe, bruyère, caillou, changer, char, charrue, chêne, druide, dune,*

érable, galet, glaise, if, mouton, pierre, ruche, savon, cromlech, dolmen, menhir.

- Exemples de mots d'origine anglaise : *bowling, bouledogue, breakfast, briefing, brushing, cheeseburger, cocktail, disc-jockey, flash, folklore, gadget, happening, interlope, jogging, karting, kidnapper, lady, leader, lord, lunch, hamburger, marketing, milady, meeting, paquebot, pickpocket, redingote, rock-and-roll, sandwich, sponsor, square, staff, surf, travelling, winner.*
- Exemples de mots d'origine allemande et germanique : *accordéon, alêne, bismuth, bivouac, blafard, blende, blinde, blockhaus, boulevard, braise, bourgmestre, brèche, brosse, broyer, bruir, bunker, butin, calèche, chasser, chopine, choucroute, cobalt, cravache, cric, diktat, édelweiss, engramme, ersatz, fritz, glass, gueuse, halte, hisser, hussard, hutte, kaiser, képi, kirsch, leitmotiv, mouise, obus, putsch, quartz, rafle, sabre, valse, zinc.*

Il faut préciser que les mots du latin vulgaire constituent le fonds originel de la langue française, ceux du latin populaire se sont altérés, car ils ont subi des transformations et des modifications aux cours de leur transmission (selon la tradition orale et vivante de la langue) au fil des siècles.

Lorsque l'on se demande à partir de quel moment un mot fait partie du lexique d'une langue, on constate que les emprunts ont au départ des particularités phonétiques ou morphologiques étrangères au système principal, et qu'ils s'assimilent souvent par la suite.

Exemples :

- Les mots anglais *look, football* et *bluff* donnent en français, respectivement, les dérivés *relooker, footballeur* et *bluffer, bluffeur*.
- Les mots anglais *bull-dog, packet-boat* et *reding-coat* donnent, respectivement, les formes françaises *bouledogue, paquebot* et *redingote*.

Ce point sera développé et exemplifié plus bas dans la partie II portant sur les procédés de formation du lexique.

Il est indispensable d'analyser les différences qui existent entre le lexique et le vocabulaire, celles qu'il y a entre le lexique général et les lexiques de

spécialité, celles qui se trouvent entre le lexique réel et le lexique virtuel, ainsi que celles qui séparent le lexique et la grammaire.

Lexique et vocabulaire

Selon Baylon & Mignot, « dans la tradition, tout ensemble ou sous-ensemble de mots porte le nom tantôt de *lexique*, tantôt de *vocabulaire*. Ces deux termes savants, formés l'un sur le grec, l'autre sur le latin, sont-ils équivalents ? Du point de vue étymologique, à coup sûr. Pourtant, étant donné la tendance à différencier les synonymes, il est compréhensible qu'on souhaite une distinction entre les deux mots, par exemple celle-ci : la nuance pourrait être que *vocabulaire* insiste sur l'aspect langagier des mots, tandis que *lexique* insiste sur leur aspect référentiel. Mais elle ne nous paraît pas stable et nous n'en tiendrons pas compte. Disons que *vocabulaire* fait plus scolaire et *lexique* plus scientifique, ce qui est affaire de connotation. D'autre part, le second terme a sur le premier l'avantage pratique de comporter des dérivés (*lexical*, *lexicalisé*) et des composés (*lexicologue*, *lexicographe*). » (2002 : 116)

Picoche résume clairement la différence entre le lexique et le vocabulaire : « On conviendra d'appeler lexique l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs, et vocabulaire l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données. Le lexique est une réalité de langue à laquelle on ne peut accéder que par la connaissance des vocabulaires particuliers qui sont une réalité de discours. Le lexique transcende les vocabulaires mais n'est accessible que par eux : un vocabulaire suppose l'existence du lexique dont il est un échantillon. » (1992 : 31).

Bien que tous les linguistes n'opposent pas systématiquement les deux notions *lexique* et *vocabulaire*, il demeure important de les distinguer. L'opposition entre *lexique* et *vocabulaire* est souvent ramenée à l'opposition entre *langue* et *parole*. Le lexique d'une langue doit être considéré, avant tout, comme une entité théorique. C'est l'intégralité des mots de la langue proposée aux locuteurs de celle-ci. Le vocabulaire est souvent envisagé comme l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans une réalisation orale ou écrite.

Néanmoins, il faut préciser que cette opposition n'est pas toujours marquée. On peut citer à cet égard, par exemple, des titres de manuels à objectifs

pédagogiques tels que « vocabulaire », « vocabulaire de base », « vocabulaire commun », « vocabulaire général », « vocabulaire du français élémentaire », etc., qui n'indiquent pas si les mots qu'ils présentent constituent des occurrences formant un corpus (extraits d'énonciation) ou si ce sont tout simplement des unités appartenant à la langue.

Linguistiquement parlant, le terme *vocabulaire* désigne l'ensemble des occurrences constituant un corpus. D'ailleurs, quand un linguiste traite des occurrences d'un corpus puisé dans le vocabulaire d'un texte (écrit par un auteur donné, à une époque donnée), il fait systématiquement appel à la statistique lexicale pour dégager des potentialités lexicales (donc des éléments du lexique). Ainsi, la linguistique structurale, en analysant des corpus, se fixe nécessairement comme objet d'étude le vocabulaire ; c'est alors que l'analyse de corpus multiples conduit à l'étude de divers vocabulaires dont la somme permettra d'induire le lexique d'une langue. Partant de ce postulat, il semble évident que le concept de *lexique* renvoie aux unités de la langue et celui de *vocabulaire* à celles de la parole. On oppose alors *lexique* et *vocabulaire*, dans l'optique que le terme *lexique* est lié à la langue et celui de *vocabulaire* au discours. Dans ces conditions, des désignations différentes sont réservées à chacune des deux catégories d'unités constituant les deux concepts ; les *lexèmes* étant ainsi les unités du lexique, les *vocables* ou les *mots* étant les unités du discours.

Lexique général et lexiques de spécialité

Le lexique d'une langue est constitué de deux sous-ensembles. Le premier est formé par le *lexique général* (appelé aussi *lexique courant*), susceptible d'être connu de tous les locuteurs-auditeurs d'une langue, et étudié par la lexicologie. Le second est formé par des *lexiques de spécialité* que tout le monde n'utilise pas, car ils sont l'apanage de domaines et de catégories socioprofessionnelles spécifiques ; ils sont connus également sous l'appellation de *terminologie*. Celle-ci consiste à fixer le sens d'un mot dans son emploi technique (lexique de la médecine, de l'aviation, du droit, de la chimie, du sport, du marketing, etc.). Dans les domaines techniques, le terme *lexique* prend le sens de « glossaire » des termes particuliers à ce domaine. Il désigne, de manière conventionnelle, un domaine de spécialité du lexique qui a fait l'objet d'un inventaire et d'une description. En fait, il renvoie à

une liste de mots utilisés dans le cadre d'une technique ou d'une science, ou encore d'une activité spécifique.

Bayon et Mignot expliquent l'origine de la distinction faite entre lexique général et lexiques de spécialité en déclarant : « la maîtrise du lexique correspond sans nul doute à un certain savoir, mais il n'est pas unifié. On a affaire à une connaissance à la fois éclatée et variable non seulement selon les langues, ce qui va de soi, mais, dans une même langue, selon les individus. En raison de leur formation ou de leur activité, les personnes parlant une même langue ne maîtrisent pas toutes les mêmes spécialités [...] Nous voyons en plus, au fur et à mesure que s'étend l'expérience humaine, de nouveaux champs apparaître, par exemple ceux de l'automobile, de l'aviation, de l'informatique, des médias, en même temps que d'anciens tombent en désuétude (anciennement ceux de la chevalerie, de la fauconnerie, plus récemment ceux de la traction animale, des locomotives à vapeur, etc.) À l'époque contemporaine, le processus ne cesse de s'accélérer. » (2002 : 119).

De toute façon, tout être humain possède déjà un lexique général, conséquent, plus ou moins vaste, avant même qu'il ne se spécialise dans un domaine professionnel particulier, au sein duquel il acquiert une science ou une technique le conduisant à la maîtrise ainsi qu'à l'utilisation d'un lexique de spécialité. N'étant caractéristique d'aucun domaine spécifique, le lexique général est polyvalent. Constitué de mots tels que : *être, avoir, prendre, aller, venir, faire, bien, mal, chose, objet, grand, petit, homme, femme, enfant*, etc., il n'est lié à aucun domaine en particulier, mais peut être utilisé, indifféremment, dans tous les domaines. Néanmoins, si à chaque domaine spécifique correspond un lexique de spécialité, la description de ce dernier recourt, nécessairement, à l'utilisation du lexique général.

Lexique réel et lexique virtuel

Sachant qu'en général, les dictionnaires raisonnent sur la base de l'attestation des mots, dans des contextes écrits, déterminer réellement les frontières du lexique d'une langue constitue un problème monumental. Pour poser les frontières du lexique, la lexicologie a souvent fait appel ces derniers temps aux techniques de la lexicométrie appliquée par l'informatique ; cela a permis certes

d'établir précisément l'utilisation des mots du lexique et de leur existence effective. Toujours est-il que dès qu'il s'agit d'arrêter les frontières du lexique, des sélections de mots s'imposent. Celles-ci portent sur les cas d'archaïsmes ou, au contraire, de néologismes, sur l'élimination des noms propres désignateurs rigides, et l'introduction des noms propres lexicalisés ou encore de ceux qui ont changé de catégorie grammaticale pour accéder au statut de noms communs, par antonomase (*une mégère, une poubelle, une harpie, un tartuffe, un don Juan*, etc.) ou par métonymie (*un Dior* pour « un produit fabriqué par Dior », *un Picasso* pour « un tableau de Picasso », *un Duras* pour « un livre écrit par Duras », *un Aznavour* « un opus chanté par Aznavour », etc.).

La connaissance et la maîtrise du lexique ne relève pas uniquement de la mémoire du locuteur, elles exigent également de savoir les règles de formation des mots, qui sont été établies par la morphologie. « Pour Saussure, il existe de nombreux mots virtuels dans la langue qui ne sont pas nécessairement attestés, *indécorable*, par exemple, formé sur la base de *décor* au moyen de l'ajout d'un préfixe et d'un suffixe. *Indécorable* n'est pas attesté dans le dictionnaire. Cependant, il nous paraît plus ou moins admissible dans le lexique français, car il est formé à partir de règles qui gouvernent d'autres mots. » (Siouffi & Van Raemdonck, 1999 : 127).

C'est un fait, il ne faut pas négliger l'idée que la relation entre syntaxe, morphologie et sémantique doit entrer en ligne de compte dans la description du lexique ; car tous les mots répondant aux règles de formation constante, propres à une langue, font partie de la compétence lexicale du locuteur ; et même s'ils n'ont jamais été utilisés concrètement par ce dernier, ils sont disponibles et fournis par les règles de construction et le stock des bases lexicales de la langue en question, et sont considérés comme des potentialités mises à la disposition de la performance de tous locuteurs-auditeurs de cette langue.

Par ailleurs, le locuteur possède un lexique passif qui lui vient de sa double compétence lexicale. Il s'agit de tous les mots qu'il est en mesure de comprendre mais qu'il n'a jamais utilisés. Effectivement, parmi tous les mots qu'il entend à la radio, qu'il lit dans les journaux, qu'il entend ou qu'il voit à la télévision et sur internet, il en est certains qu'il décode correctement, car ils sont enregistrés dans

sa mémoire, mais qui n'ont pratiquement aucune chance d'être employés (activement) par lui.

La connaissance de la langue repose essentiellement sur la connaissance du lexique. Personne ne peut se targuer de maîtriser complètement ce lexique. À force de pratique, les usagers d'une langue finissent par en connaître des fragments, et sont capables d'en reconstituer virtuellement une partie, sans être certains que les mots qu'ils produisent appartiennent au lexique attesté ou non.

Lexique et grammaire

Bien avant que les théories sémantiques ou celles de la linguistique cognitive ne postulent que des opérations antérieures, à la fois, aux règles syntaxiques et à l'étiquetage du lexique pouvaient jouer un rôle déterminant dans la création des phrases, le monde de la linguistique assiste régulièrement à la querelle qui divise les linguistes partisans du lexique et les linguistes partisans de la grammaire. En effet, parmi les principaux sujets qui alimentent les débats et créent la polémique dans le milieu de la recherche linguistique, il en est un qui trouve sa source dans l'interrogation suivante : qu'est-ce qui régit réellement la génération des phrases, la compatibilité entre les éléments du lexique ou bien les règles de la syntaxe ? Les avis sont partagés, et les linguistes eux-mêmes savent combien il est difficile d'associer le lexique à la grammaire.

Quoi qu'il en soit, toutes les théories linguistiques confirment que le fonctionnement des langues ne repose pas exclusivement sur le lexique ou sur la grammaire. Il y a dans toutes les langues une sorte de modélisation du lexique et des règles grammaticales (modélisation très présente ces dernières années dans les programmes de traitement automatique des langues). De nombreuses théories linguistiques tentent, de quelque manière que cela soit, de relier les deux composantes lexicale et grammaticale. C'est d'ailleurs, le cas de la grammaire générative, qui conçoit qu'à partir d'un nombre limité de règles on peut aboutir à un nombre illimité de phrases, propose une description d'une combinatoire lexico-grammaticale prévisible. Elle vise à expliquer comment on crée des énoncés, en prônant une théorie qui décrit et explique des faits connus, et prédits des faits qui ne sont pas encore connus. Elle considérait alors que la génération des phrases était commandée uniquement par les règles grammaticales et que celles-ci étaient, de

fait, la base de toute production langagière. Pour illustrer cela, « l'exemple des linguistes Jerrold J. Katz et Jerry A. Fodor [qui expliquent que] le nom *canard* est susceptible de recevoir une description lexicale telle qu'on doit pouvoir s'expliquer pourquoi la phrase : « *Le canard rit.* », par exemple, est normalement impossible (parce que le paramètre /humain/ apparaît dans la description lexicale de *rit*, alors qu'il n'apparaît pas dans celle de *canard*). »³

Le lexique est, du point de vue de la grammaire générative, un élément de base de la grammaire (la composante de base de la grammaire comprenant *la composante catégorielle + le lexique*). Celui-ci se charge de spécifier les propriétés syntaxiques, sémantiques et phonologiques des unités lexicales ; Chomsky (1969, 1971) estime que ces dernières se définissent par un ensemble complexe de traits syntaxiques, sémantiques et phonologiques. En revanche, selon Katz, le lexique ne présente que des caractéristiques syntaxiques et phonologiques, quant à ses traits sémantiques, ils sont à trouver dans les dictionnaires, qui entraînent les restrictions de sélection et les règles de projection autorisant les processus combinatoires (comme en témoigne l'exemple de Katz et Fodor *supra*). Il est évident que la composante sémantique peine à trouver sa place dans la théorie linguistique de la grammaire générative.

De nos jours, les notions de lexique et de vocabulaire sont amenées à composer non seulement avec la grammaire et la morphosyntaxe, mais aussi avec les théories de l'analyse du discours ; car cette dernière se doit d'analyser certaines combinaisons d'unités lexicales telles que des énoncés ou des segments d'énoncés qui font l'argumentation du discours.

4- Les notions de *mot, morphème, lexème, grammème et lexie*

À tout point de vue d'une étude lexicologique, la distinction entre les notions de *mot, lexème, morphème, grammème* et *lexie* s'impose. De manière générale, on considère que le mot est l'unité linguistique étudiée par la lexicologie et la morphologie, que le lexème est l'unité de base du lexique, que le morphème est la plus petite unité d'analyse syntaxique, que le grammème est un morphème grammatical, et que la lexie est une unité de surface du lexique. Toutefois, apporter des éclaircissements et des précisions à ces notions est absolument nécessaires

³ Exemple repris par Siouffi & Van Raemdonck (1999 : 127).

chaque fois que ces dernières sont abordées dans le cadre d'une étude et d'une analyse linguistiques.

Le mot

« Les mots, véhicules nécessaires des concepts, sont les instruments qui permettent aux hommes de prendre une connaissance claire de l'univers (ce mot désignant tout ce qui existe et peut devenir objet de connaissance, y compris eux-mêmes et leur propre pensée), et par conséquent d'y vivre et d'agir sur lui » déclare Picoche (1992 : 21) qui ne perd pas de vue le rapport du lexique à l'univers. Celle-ci classe le mot parmi les principales préoccupations de la lexicologie car il entraîne un certain nombre d'interrogations : « Comment définir un mot ? Avec d'autres mots ? Lesquels ? N'y a-t-il pas des mots rebelles à la définition ? Quels sont les différents types de définitions possibles et les voies pour y parvenir ? » (1992 : 5).

Dans la lexicographie, la notion de mot ne pose pas de problème particulier, elle semble opérationnelle, puisque le mot est tenu pour l'unité de description des dictionnaires ; dans la lexicologie, la question de la définition du mot demeure essentielle, à savoir, du mot en tant qu'unité linguistique, comme base de l'analyse. Pour tout usager de la langue, le mot est considéré comme une simple unité linguistique concrète. Pourtant définir le mot de manière précise sur un plan strictement linguistique n'est pas chose aisée ; c'est une notion qui reste difficile à cerner.

Si le terme *mot* est d'un usage commun, que dans le langage courant, il représente l'unité de base de la langue et que les locuteurs l'utilisent très souvent, le définir précisément entraîne des interrogations. En effet, la description du lexique pose tout d'abord le problème de l'unité, c'est-à-dire celle du mot. Qu'est-ce qu'un *mot* ? Le définir est tributaire de la perspective dans laquelle on décide de le placer.

Généralement, le mot est défini comme une unité de sens que l'on arrive à identifier sans peine, grâce à sa capacité à être substituée par un autre mot dans une construction syntagmatique ou phrastique pour aboutir à de nouvelles constructions. Cette unité de sens est aussi formée d'éléments inséparables phonétiquement et graphiquement. Néanmoins, n'étant pas question de l'unité des

formes phoniques ou graphiques, mais de l'unité de signification, il est indispensable de faire la différence entre le mot simple, le mot composée et l'expression figée, tous caractérisés par cette unité de signification, que seul un cadre syntaxique est en mesure de faire ressortir.

Traditionnellement, en linguistique, le mot est perçu comme un élément significatif formé d'une séquence de plusieurs phonèmes, laquelle se trouve comprise entre deux blancs graphiques lorsqu'elle est transcrite à l'écrit. Celle-ci conserve sa forme complète ou partielle (dans les flexions, dérivations) en fonction de ses emplois syntaxiques et des diverses natures grammaticales qu'elle peut avoir. D'un point de vue sémantique, cette séquence renvoie à un objet, une action, un état, une qualité, une relation, etc. Phonétique, graphisme, fonctionnements syntaxique et sémantique ont donné la possibilité d'établir et de retenir quatre types de définitions de la notion de *mot*. En effet, sa définition variera en fonction de l'angle sous lequel il est examiné. Celle-ci recouvre un ensemble d'objets différents suivant le domaine de référence en question ; cela conduit, *de facto*, à établir des distinctions entre la définition d'un mot graphique, d'un mot phonétique, d'un mot sémantique ou encore d'un mot lexical.

Le mot graphique

Le *mot graphique* est à une suite de lettres entre deux blancs. Toutefois, il faut noter que plusieurs formes grammaticales différentes peuvent correspondre à un seul mot graphique.

Exemple : Le mot graphique *chantais* peut représenter une première ou une deuxième personne du singulier à l'imparfait, et donc, deux mots grammaticaux différents.

Le mot phonétique

Le *mot phonétique* est une suite de sons entre deux pauses de la voix. Cependant, il peut ne pas y avoir de correspondance entre les mots phonétiques et les mots graphiques, ni entre les mots phonétiques et les mots grammaticaux. En effet, un seul et même mot phonétique peut renvoyer à plusieurs mots graphiques et à plusieurs mots grammaticaux différents.

Exemple : [ʃ ɑ̃ t ε] correspond aux mots graphiques et aux mots grammaticaux *chantais*, *chantait*, *chantaient*.

En outre, les pauses de la voix délimitant le mot phonétique ne correspondent pas toujours aux blancs graphiques délimitant le mot graphique. Cela arrive notamment dans les cas où les mots, commençant par des voyelles, sont unis au mot précédent, par des phénomènes de liaison (ex. : *les enfants*, *les oiseaux*) ou d'élision (ex. : *l'ami*, *l'enfant*).

Exemples : - *les enfants* → [lezãfã], *les oiseaux* → [lezwãzo].

- *l'ami* → [lami], *l'enfant* → [lãfã].

On constate que le critère de la délimitation intonative ne permet pas nécessairement de dégager un mot phonétique qui coïncide avec un mot graphique.

Par ailleurs, il ne convient pas de marquer systématiquement les frontières du mot par des blancs graphiques ou des pauses de la voix, car pour cela, d'autres critères, tels que l'aspect sémantique et la base lexicale ou morphologique, entrent en ligne de compte. En effet, des propriétés relatives à la sémantique lexicale se situant au niveau de la structure interne des mots peuvent servir à élaborer deux autres types de définitions de la notion de mot. Du reste, c'est justement au niveau sémantique et par sa fonction sémantique que le mot semble être doué d'un maximum de pertinence.

Le mot sémantique

D'un point de vue sémantique, le mot se caractérise par le fait qu'il est porteur d'une unité de sens évidente et aisément définissable. Cependant, cette unité de sens ne correspond pas forcément à une unité graphique. Car on voit qu'une séquence de plusieurs mots graphiques peut correspondre à un seul mot sémantique.

Exemples : Les mots composés comme *pomme de terre*, *chou-fleur*, *porte-avions*, *qu'en-dira-t-on*, *je-ne-sais-quoi*, etc.

Par ailleurs, une séquence constituant une locution qui exprime nettement une unité de sens ne renvoie pas à un mot graphique.

Exemple : *Au fur et à mesure*, *tout de suite*, *à partir de*, *en ce moment*, *en conséquence*, *en définitive*, *en dépit de*, etc.

Le mot lexical

Le *mot lexical* ou *lexème* est la forme basique ou la base morphologique du mot graphique, dépourvu de toutes les variations formelles possibles, c'est-à-dire que les adjectifs et les noms apparaissent au masculin singulier, les verbes à l'infinif, etc. C'est à partir des mots lexicaux que s'est constitué le classement des parties du discours.

Si comme nous venons de le voir, ci-dessus, l'identité du mot peut être établie à partir d'une forme phonique, d'une forme graphique, d'un sens et d'une forme grammaticale, « pour la plupart, des usagers de la langue, le mot présente un caractère d'évidence qui tendrait presque à rendre superflue toute discussion sur son statut d'unité linguistique. Et pourtant, la notion de mot résiste aux entreprises de délimitation et de définition linguistiques. Car dans une perspective scientifique, il ne suffit pas d'affirmer l'existence d'un objet. Il faut prouver cette existence. » (Neveu, 2000 : 72)

La notion de mot qui, au plan de la grammaire traditionnelle, est une unité significative empirique, est considérée comme préthéorique, du point de vue de la linguistique contemporaine ; étant donné qu'il n'est pas possible de la circonscrire comme la notion de *morphème*, elle n'autorise pas la précision recherchée dans la segmentation de la chaîne syntagmatique.

Ainsi, les difficultés définitoires rencontrées, à cause de l'absence d'exactitude liée à la notion de *mot* conduisent la linguistique structurale à éviter l'utilisation de ce dernier. Elle recourt alors, pour leur précision, à des unités significatives minimales, telles que *le lexème*, *le morphème*, *le grammème*, *la lexie*, au détriment du *mot* qui se retrouve ainsi banni des analyses linguistiques rigoureuses.

Depuis le développement des notions de *syntagme* et de *morphème*, la notion de *mot* a été reconsidérée par de nombreux linguistes, et des doutes sérieux ont été émis quant à sa pertinence. À côté de cela, si l'on cherche à déterminer la plus petite unité significative, on se rend compte que celle-ci ne peut pas être le mot. Certes, le mot est conçu comme une unité, néanmoins, on y décèle plusieurs niveaux d'analyse différents : il contient, d'une part, un lexème, d'autre part, divers renseignements grammaticaux.

À ce propos, Siouffi & Van Raemdonck (1999 : 45) donnent l'exemple du mot « *préhistoriques* » qui, comme on peut le constater, est divisible en plusieurs parties : *pré-histor-ique-s*, porteuses de forme et de signification, appelées les *morphèmes*, dont il sera question de manière plus détaillée plus bas. Par ailleurs, il faut souligner qu'il n'est pas rare que les mots soient composés de plusieurs éléments plus petits.

Les lacunes relevées dans les tentatives de définitions de la notion de mot et les critiques à l'endroit de cette dernière ont montré qu'il existait d'autres types d'unités significatives. Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que le morphème est considéré comme une unité significative linguistiquement plus pertinente que le mot. Même si le mot a longtemps servi d'unité minimale d'analyse et qu'il demeure dans le langage courant, l'unité de base de la langue, de nos jours, il se voit supplanté par la notion de morphème, car il n'est plus envisagé comme la plus petite unité ayant une forme et un sens. En définitive, présentement, c'est le morphème qui, linguistiquement, représente la plus petite unité significative.

Morphème et Lexème

Il est admis communément que le morphème est la plus petite unité alliant sens et forme. La mise en place de cette notion, en linguistique moderne, a permis de résoudre des problèmes capitaux posés par celle du mot, la première étant perçue comme plus élémentaire que la seconde. Si les deux notions coïncident parfois, quand un mot ne contient qu'un seul morphème, ce dernier ne dépasse pas les limites du second. Étant reconnu comme l'unité minimale de signification, le morphème facilite l'analyse des structures et des créations lexicales.

Dans la dichotomie *lexique / vocabulaire*, dans laquelle le lexique est ramené à la langue et le vocabulaire à la parole, les linguistes considèrent le lexème comme l'unité de base du lexique. Cependant, en fonction des théories, certains appelleront *lexème*, le morphème lexical (souvent associé à l'unité de signification), qu'ils distingueront du morphème grammatical.

Dans la théorie d'André Martinet, l'unité significative de première articulation est désignée par l'appellation *monème*. Martinet distingue *lexèmes* et *morphèmes*, en expliquant que le *lexème* « trouve sa place dans le lexique » et que le *morphème* « apparaît dans la grammaire ».

Exemple : L'unité *enseignons*, se divise en deux, car elle comporte deux morphèmes : un lexème → *enseign-* et un morphème *-ons*.

Neveu résume bien cela en déclarant que « la notion de *morphème*, comme la majorité des notions linguistiques, peut recevoir des définitions différentes selon les théories. Dans celle d'André Martinet, la notion de morphème est réservée à la désignation des unités morphologiques grammaticales (les désinences verbales, les préfixes, les suffixes, etc.), par opposition aux lexèmes, qui représentent les unités morphologiques de type lexical (ex. : *parl-* dans *parlons*), et c'est la notion de *monème* (double articulation du langage) qui est utilisée pour désigner ces deux types d'unités (dans la perspective de Martinet, *parlons* comporte deux monèmes : un lexème *parl-*, et un morphème *-ons*). Si l'on adopte la définition standard du morphème, on convient qu'elle ne permet pas d'établir une distinction entre les unités du type *parl-* et les unités du type *-ons*. » (Neveu, 2000 : 48)

En conséquence, d'autres théories et linguistes décident plutôt d'opposer *lexèmes* (morphèmes lexicaux) et *grammèmes* (morphèmes grammaticaux).

Lexème et Grammème

Dans l'opposition *lexèmes* (morphèmes lexicaux) et *grammèmes* (morphèmes grammaticaux), il convient de préciser que les premiers forment une classe ouverte et illimitée, compte tenu du fait que les radicaux ne peuvent être énumérés et que de nouveaux radicaux peuvent apparaître car les langues s'enrichissent perpétuellement par la formation de mots nouveaux, alors que les seconds forment des listes fermées et restreintes, en synchronie (c'est-à-dire dans un état de langue donné : une langue dans son usage contemporain, par exemple). Du reste, de manière plus générale, on a fini par adopter l'appellation de *lexèmes* et *grammèmes* pour désigner respectivement les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux.

Les lexèmes sont souvent dépendants, c'est-à-dire que pour permettre leur fonctionnement et leur actualisation dans la langue, ils ont besoin d'être liés à des grammèmes. Certains connaissent un emploi autonome dans l'énoncé ; ils sont, par conséquent, graphiquement libres, et ont le statut de mot, tandis que d'autres servent à construire des mots.

Exemples de lexèmes dépendants : *sortons*, *chantez*, *expliquant*, *travailleur*, *jaunâtre*, *tablette*, *portier*, *fillette*, etc.

Exemples de lexèmes libres : *fille*, *marche*, *pomme*, *porte*, *table*, etc.

Les grammèmes peuvent être dépendants, c'est le cas des divers affixes, comme ils peuvent être indépendants. Les grammèmes libres se distinguent donc des grammèmes liés. Les grammèmes libres forment ce que l'on appelle les mots grammaticaux (déterminants, pronoms, adverbes, prépositions, conjonctions). Les grammèmes liés comprennent les désinences de nombre, de genre, de personne, de temps, ainsi que les préfixes et les suffixes.

Exemples de grammèmes dépendants : *alléger*, *décharger*, *encouragement*, *receveur*, *routier*, *tournant*, etc.

Exemples de grammèmes indépendants : *à*, *une*, *de*, *ses*, *le*, *très*, *pour*, *et*, *sans*, *sur*, *car*, *mais*, *or*, *bien*, etc.

Lexèmes et grammèmes ont des fonctions différentes. Si le rôle des lexèmes est d'assurer la spécificité sémantique des mots dans lesquels ils se trouvent, puisqu'ils sont porteurs d'un sens lexical, celui des grammèmes est, outre le fait d'être porteurs d'un sens grammatical, d'insérer le mot où ils figurent dans une série.

Exemple : Ce qui permet de classer les mots *traverser*, *aimer*, *soigner*, *livreur*, *porteur*, *défenseur*, *traitement*, *création*, *soudure*, *buvable*, *mangeable*, *discutable*, respectivement dans la série des verbes du premier groupe, dans la série des noms d'agents, dans la série des noms d'action, et dans la série des adjectifs exprimant la possibilité active ou passive, ce sont les grammèmes *-er*, *-eur*, *-ment*, *-ation*, *-ure*, *-able*.

En outre, les grammèmes peuvent aussi marquer des relations avec d'autres constituants de la phrase.

Exemple : « *Si nous pouvions, nous travaillerions plus* ».

Dans *pouvions*, *-i-* est un morphème de temps, et *-ons* un morphème de personne ; ces deux morphèmes marquent l'appartenance du mot à la conjugaison et ils indiquent la relation d'accord du verbe avec le sujet + la relation de concordance de temps.

Dans la linguistique moderne, le terme *lexème* est employé, en général, pour éviter l'ambiguïté qui peut découler du terme *mot*, et aussi pour indiquer une unité abstraite. Cela permet de poser l'opposition à trois termes ci-dessous :

Mot phonique ou graphique VS Mot grammatical VS Lexème.

Exemple : Le mot phonique ou graphique *charge* représente une des formes flexionnelles du lexème *charge*, en tant que substantif, mais correspond également à plusieurs formes de la conjugaison du verbe *charger*, donc à plusieurs formes flexionnelles qui sont des mots grammaticaux différents, à savoir la 1^{ère} personne et la 3^{ème} personne du singulier de l'indicatif présent, la 2^{ème} personne de l'impératif, la 1^{ère} personne et la 3^{ème} personne du singulier du subjonctif présent, d'un lexème *charg-*.

Grâce aux morphèmes, lexèmes et grammèmes confondus, la formation et la créativité lexicales peuvent être envisagées comme un assemblage d'éléments, de façon similaire à un jeu de construction.

La lexie

Généralement, la lexie est définie par opposition au lexème ; en effet, il est considéré comme une unité abstraite de la langue, alors qu'elle est considérée comme une unité fonctionnelle significative du discours.

Mounin définit la lexie comme un « terme peu employé, mais qui comble une lacune entre les termes *mot* (refusé par beaucoup comme unité linguistique à valeur générale) et *lexème*, qui ne dénote souvent que des unités minimales. Les lexies sont les unités de surface du lexique, les entrées du dictionnaire, qui comprennent les lexèmes, leurs dérivés affixaux et les composés. *Pomme*, *pommier*, *pomme de terre* sont alors des lexies, alors que seul *pomm(e)* est un lexème. » (Mounin, 1995 : 203)

Dubois distingue plusieurs types de lexies : simple, composée, complexe. Il les détermine de la manière suivante : « La lexie simple peut être un mot : *chien*, *table*, *cégétiste*. La lexie composée peut contenir plusieurs mots en voie d'intégration ou intégrés : *brise-glace*. La lexie complexe est une séquence figée : *faire une niche*, *en avoir plein le dos*, *C.G.T.* (on ajoutera les proverbes, « la Marseillaise », etc.) Le comportement syntaxique de *avoir peur*, *machine à*

coudre, dès lors que classe ces lexies dans les catégories grammaticales respectives : verbe, nom, conjonction. » (Dubois, 1973 : 282)

C'est ainsi que nous arrivons à la fin de cette première partie du présent document pédagogique, après avoir donné un aperçu indispensable de certaines notions incontournables dans la lexicologie. Rappelons que ladite partie a été consacrée à la présentation de concepts spécifiques auxquels a forcément recours la lexicologie, une présentation à jour, accompagnée constamment d'exemples, et évitant les développements trop ardues, afin de permettre une vulgarisation optimale et conduire l'étudiant vers l'essentiel.

II- La formation du lexique

La langue crée sans cesse des mots nouveaux par un processus appelé néologie. Ce phénomène, qui suscite l'intérêt des linguistes en général, et des lexicologues et lexicographes en particulier, se produit selon divers procédés de formation du lexique. Il représente, ne serait-ce que partiellement, les clés du changement linguistique et reflète incontestablement la vie de la langue.

1- La néologie

La terminologie est en accroissement constant ; cet état de fait répond à une exigence du progrès inhérent à la civilisation humaine qui est multidimensionnelle, puisqu'elle relève de nombreux aspects de la vie sociale, économique, culturelle, scientifique, politique, etc. La survie d'une langue est aussi en rapport avec ses capacités à exprimer l'évolution que connaît le monde dans tous les domaines, notamment en matière de science et de technologie. La néologie est un indicateur sûr de la vitalité de la langue ; elle témoigne de la force de celle-ci, de son éveil ainsi que de son ouverture au développement de son expression.

L'étymologie du terme *néologie* est grecque et indique le sens de « nouveau parler ». Censé renvoyer à toutes les créations linguistiques, l'emploi de ce terme est restreint pourtant à celles du lexique ; et il sera question, en conséquence, de *néologismes*.

Les linguistes parlent de *néologie* pour désigner le processus de formation de nouvelles unités lexicales, incluant toutes les nouvelles unités de sens : mots nouveaux, nouvelles combinaisons et nouvelles locutions.

En effet, si la néologie consiste en une dénotation d'une réalité inédite (une invention technologique, une notion nouvelle, un procédé nouveau, etc.), la *néologie de forme* se distingue de la *néologie de sens*. La première construit de nouvelles unités lexicales. Elle est possible grâce aux multiples procédés de formation du lexique que connaît la langue, tels que la dérivation, la composition, la siglaison, la troncation, etc.⁴ (*cégétiste, micro-onde, sida*). La seconde s'attelle à attribuer un contenu (inédit ou pas) à un signifiant qui n'est pas nouveau dans la langue ; dans ce cas, il s'agit de l'usage d'un signifiant que l'on lie à un signifié qu'il n'avait pas avant (parce qu'il renvoie à une idée naissante ou parce qu'il était désigné par un autre signifiant). La néologie de sens est rencontrée dans le discours et trouve souvent son origine dans les métaphores figées et lexicalisées (*fourchette* désignant une estimation, *créneau* indiquant une plage horaire occupée par une activité).

La distinction faite entre la *néologie de forme* et la *néologie de sens* fonde bien évidemment la séparation entre le *néologisme lexical* et le *néologisme sémantique*. De ce fait, le premier désigne l'arrivée d'un mot nouveau dans la langue par emprunt à une autre langue ou par n'importe quel autre procédé de création lexicale ; tandis que le second renvoie à l'usage d'un mot doté d'un sens nouveau. Du reste, Dubois résume cela de manière très succincte dans sa définition du néologisme : « Le *néologisme* est une unité lexicale (nouveau signifiant ou nouveau rapport signifiant-signifié) fonctionnant dans un modèle de communication déterminé, et qui n'était pas réalisée antérieurement » (1973 : 322).

Par ailleurs, précisant que la néologie est l'emploi du néologisme, Mounin explique : « “Par néologisme, je comprends le mot nouveau, le sens nouveau d'un vocable déjà existant, mais aussi l'emprunt (à une langue étrangère, ou à la langue spéciale d'un métier, d'un groupe social, etc.) (...) ; j'y joins enfin les mots qui après avoir existé (...) sont morts et paraissent neufs quand ils renaissent de

⁴ Les procédés de formation du lexique sont exposés dans la section suivante.

l'oubli'' (RIFFATERRE) : *crylor* ou *tergal* (produits textiles dont le nom fut créé de toutes pièces), *alunir* (par dérivation analogique de *lune*, *terre* et *atterrir*), *bouclier* sens nouveau dans le contexte astronautique), *software* (emprunt au vocabulaire de l'informatique d'origine anglophone), *sadinet* (archaïsme récupéré par Verlaine). » (Mounin, 1995 : 229-230)

En outre, il est nécessaire de souligner que certains linguistes estiment qu'en matière de néologie, il faut absolument différencier *la création primitive* de *la création conventionnelle*. Celle-ci est courante car elle s'établit par l'application des divers procédés de formation lexicale qui sont connus (dérivation, composition, siglaison, etc.) ; en revanche, celle-là est plutôt rare car elle fait abstraction de ces derniers et fabrique des mots absolument nouveaux sans aucun lien étymologique, historique ou morphologique avec ceux qui existaient déjà dans la langue. La transformation de noms propres ou de noms de marques en noms communs sont des exemples caractéristiques de néologie primitive : *calepin*, *kodak*, *poubelle*, *sandwich*.

En tout état de cause, si la néologie est une composante essentielle de la langue et de son usage, elle a pendant longtemps suscité la polémique. Le concept en lui-même intriguait et dérangeait les linguistes ; car celui-ci représentait la preuve que la langue était continuellement en mouvement, et parfois même de manière imprévisible, alors que ces derniers s'évertuaient vainement à en fournir une description stable et finie, voire parfaite. Pour cela, ils tentèrent de légiférer et d'effectuer une sélection dans les néologismes, afin d'éliminer les créations jugées non conformes à la norme de l'époque ; d'ailleurs, l'Académie française s'assigna aussi cette tâche, à sa naissance, au XVII^{ème} siècle. Les puristes, fervents défenseurs de la langue, rejetaient tous les néologismes qu'ils estimaient trop pompeux et donc ridicules et sans utilité aucune.

Au moment de leur entrée dans les dictionnaires, les néologismes provoquent souvent de vives réactions, au sein de la communauté linguistique, parce qu'ils sont perçus comme choquants ; ils font l'objet de nombreuses critiques. Au fil du temps, certains résistent et s'imposent, alors que d'autres s'effacent complètement. Sans oublier que comme le font remarquer si justement les propos de Mounin plus haut, des néologismes se créent puis s'effacent pour refaire surface plus tard dans des conditions leur permettant de survivre.

Phénomène linguistique qui n'est pas des moindres, la néologie est prise en compte quotidiennement par les lexicologues et les lexicographes quand ils élaborent les dictionnaires. Elle constitue un tracé d'ordre pratique qui fait partie de leurs préoccupations majeures. La néologie est consubstantielle à la vie d'une langue, car tant que celle-ci est en usage, elle est amenée inévitablement à évoluer en permanence. « Comme la vie ne s'arrête jamais, des mots nouveaux sont toujours indispensables pour exprimer les changements qui surviennent : les découvertes scientifiques, les progrès industriels, les modifications de la vie sociale, etc. En même temps, il y a des mots qui s'usent, qui perdent de leur force et de leur expressivité et qui finissent par disparaître. » (Niklas-Salminen, 1997 : 86).

Quemada (1993) a recensé les néologismes créés entre 1960 et 1993, dont certains ont fini par entrer dans les dictionnaires tandis que d'autres sont tombés dans l'oubli. En voici quelques exemples :

adultasserie, *adultose*, *adultouillasserie* (péjoratifs), *appreneur* (pédagogie), *aquagym* (sport), *barro-chiraquien* (politique), *bédéiste* (bande dessinée), *blue-jeanien* (vêtement), *body-buildé* (sport), *coluchien* (humour), *dégrammatiser* (grammaire), *homewear* (vêtement), *marabouter* (civilisation), *pédéger* (gestion), etc.

Quoi qu'il en soit, les néologismes naissent dans le parler quotidien. Quand ils ne sont pas des créations éphémères, qu'ils durent et que la communauté linguistique les adopte, ils apparaissent dans des contextes écrits, à savoir des journaux et des livres, avant d'être attestés et faire leurs entrées dans les dictionnaires. En fait, la création lexicale, durable ou passagère, est d'abord le résultat d'un effort fourni par les locuteurs qui répondent à un besoin de nuancer et de préciser l'expression d'une idée ; c'est ainsi qu'ils parviennent régulièrement, au fil des siècles, à varier et à enrichir le lexique d'une langue.

2- Les principaux procédés de formation du lexique

« La langue est créatrice, comme le montrent à la fois la grammaire historique et la grammaire générative (alors que la grammaire structurale avait tendance à passer sous silence cet aspect des choses) ; non seulement elle est capable, à partir d'un nombre fini de mots, d'engendrer un nombre infini de phrases,

mais encore, à partir d'un nombre fini de morphèmes, d'engendrer des mots nouveaux en nombre théoriquement illimité, au moyen des mécanismes de la dérivation et de la composition. [...] La créativité lexicale, qu'elle soit fondée sur la dérivation ou tout autre procédé, est signe de la vitalité d'une langue et l'histoire du lexique français est en somme celle de ses néologismes successifs » (Picoche, 1992 : 89-92).

Les procédés de formation du lexique constituent une sorte de lois qui régissent la néologie. Le fonctionnement de celle-ci repose sur certaines règles traitées par la morphologie lexicale : « ces règles sont appelées procédés de formation, et elles se caractérisent par leur plus ou moins grande productivité, c'est-à-dire par leur plus ou moins grande faculté à engendrer des mots nouveaux. Selon les langues et selon les époques, le type de procédés de formation et leur productivité varient. » (Siouffi & Van Raemdonck, 1999 : 128)

En effet, en français, il existe à côté des deux modes principaux de formation des mots que sont la dérivation et la composition, plusieurs autres modes de création lexicale. Cheriguen (1989) propose une typologie des procédés de formation du lexique dans laquelle il en dénombre neuf : le xénisme, l'emprunt lexical, l'emprunt sémantique, le calque, la composition, la dérivation, la troncation, la siglaison, la licence poétique.

Pour définir chacun de ces procédés, il se base sur les cinq critères suivants : une ou plusieurs partie(s), autonomie syntaxique de chacune des parties, mise en morphologie, base lexicale appartenant à la langue, rapport avec une langue-source. À ce propos, il apporte certaines précisions en affirmant :

« Les différents procédés de formation du lexique peuvent être définis et classés selon cinq traits définitoires dont un au moins oppose tel procédé à tel autre conformément au modèle phonologique. Il n'est pas impossible que l'ensemble de ces procédés constitue un système au sens où on l'entend habituellement en linguistique. Même si les différents procédés se combinent diachroniquement, il n'en demeure pas moins que leur position aux traits indiqués situe chacun d'eux, en synchronie, par rapport à tout autre de manière oppositive. » (Cheriguen, 1989 : 53)

Le xénisme

« Un xénisme est une unité lexicale constituée par un mot d'une langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue. [...] Le xénisme est un mot étranger, mentionné avec référence au code linguistique d'origine et aux réalités étrangères » (Dubois, 1973 : 512)

Cheriguen (1989) définit le xénisme comme une unité de fonctionnement pouvant comporter une ou plusieurs parties, susceptibles d'usage syntaxique autonome. Ayant un rapport avec une langue-source, il n'est pas mis en morphologie parce que n'appartenant pas (ou pas encore) à la langue cible pour laquelle sa base est étrangère.

Le xénisme est considéré comme le premier stade de l'emprunt lexical. N'étant pas encore attesté dans la langue (puisqu'il ne possède pas le statut d'emprunt), il ne peut exister que dans le discours, il est produit par la parole et n'apparaît qu'en situation d'énonciation. L'utilité du xénisme réside dans le fait qu'il représente « une possibilité de la langue qui toujours peut insérer un corps étranger plus ou moins défini, plus ou moins parenthésé, pour les besoins de l'information. [...] Le niveau de la langue n'est atteint qu'avec l'emprunt définitif. Le xénisme n'est donc au mieux (s'il fournit un emprunt) qu'un état diachronique de l'emprunt. S'il est un élément du discours, la langue ne reconnaît que l'élément emprunté. C'est cette reconnaissance qui caractérise l'emprunt. » (Cheriguen, 2002 : 258)

C'est donc ainsi que des mots anglais tels que *pub*, *square*, *stress*, *parking*, *meeting*, *black-out*, etc. ont d'abord été des xénismes avant de devenir, dans la langue française, des emprunts. Le xénisme n'est un procédé de création lexicale que parce qu'il se transforme en emprunt.

L'emprunt lexical

« Intégration à une langue d'un élément d'une langue étrangère. Plus précisément, emprunt à la langue étrangère d'une unité lexicale sous sa forme étrangère : *living-room* (anglais), *adagio* (italien), *patio* (espagnol). » (Mounin, 1995 : 124)

Selon Cheriguen (1989), l'emprunt lexical est une unité de fonctionnement comportant une ou plusieurs parties, toutes susceptibles d'usage syntaxique

autonome. Il est mis en morphologie (sa seule différence avec le xénisme) parce que passé dans la langue-cible. Sa base lexicale relève de la langue-source, avec laquelle il a un rapport étymologique.

Exemples : *football, crossman, magasin, redingote, paquebot, bouledogue, etc.*

L'emprunt lexical est un procédé qui permet de faire apparaître dans un système linguistique donné un mot provenant d'un autre système linguistique. Il est une manifestation d'un mot nouveau dans la langue, engendré sans recours à des éléments fournis par celle-ci. « Les mots d'emprunts s'intègrent dans la langue comme des éléments isolés ; ils ne sont pas du tout motivés. » (Niklas-Salminen, 1997 : 83). Peu à peu, les mots empruntés trouvent leur place dans le système de la langue qui les accueille, et entretiennent des relations avec les autres unités lexicales.

L'emprunt sémantique

Il s'agit d'un emprunt de sens, dans lequel il n'est pas question, comme dans l'emprunt lexical, d'un terme étranger qui s'introduit dans une langue et s'adapte à son système grammatical et phonologique.

Pour Cheriguen (1989), l'emprunt sémantique est une unité de fonctionnement d'une ou plusieurs parties susceptibles d'un usage syntaxique autonome. Il est mis en morphologie, car formé dans la langue-cible même (différence avec l'emprunt lexical), mais seulement par imitation ; c'est ce qui explique son rapport avec une langue-source. La différence avec le calque, c'est qu'il peut ne comporter qu'une partie et constituer ainsi une unité simple.

Pour exemplifier la notion d'emprunt sémantique, Cheriguen cite les termes *station-service* et *réaliser* (au sens de « se rendre compte »). Ce dernier est un cas parfaitement représentatif de ce type d'emprunt. Ce verbe, qui est d'abord employé en français avec l'acception de « concrétiser, accomplir, effectuer, exécuter », a par la suite, pris un autre sens, pour être aussi utilisé dans le sens de « prendre conscience de quelque chose, constater la réalité des choses » ; ce sens nouveau vient de l'acception anglaise du verbe « to realize ». Cela montre bien que l'emprunt de sens est un « phénomène [qui] se produit surtout quand il s'agit de mots étrangers dont la forme écrite est identique ou semblable à celle du terme français correspondant. » (Niklas-Salminen, 1997 : 85)

Le calque

Mounin explique que le calque est une « forme d'emprunt d'une langue à une autre qui consiste à utiliser, non une unité lexicale de cette autre langue, mais un arrangement structural, les unités lexicales étant indigènes. » (1995 : 58) Pour illustrer cela, il prend l'exemple de l'enseigne *Rivoli Tricots Boutique*, reproduction de la structure anglaise où les compléments nominaux sont antéposés, à l'instar de *Piccadilly Knitwear Shop*. Par ailleurs, il cite l'exemple de l'emploi comique de « chère petite chose », traduction de l'anglais *dear little thing*, considérant que le mot-à-mot des mauvaises traductions scolaires ainsi que la traduction littérale d'unités figées (gallicismes, anglicismes, germanismes, etc.) sont à classer parmi les calques.

Cheriguen (1989) considère le calque comme une unité de fonctionnement comportant nécessairement plusieurs parties susceptibles d'autonomie syntaxique. Il est mis en morphologie, car sa base lexicale appartient à la langue-même, mais sa formation a toujours recours à une langue-source. Le calque est toujours un composé, c'est ce qui le différencie de l'emprunt sémantique.

Exemples : *gratte-ciel* pour « skyscraper », *radar de poursuite* pour « tracking radar », *bobine d'étouffement* pour « choke coil ».

En fait, le calque est une sorte d'emprunt qui reconstruit un mot étranger en utilisant des mots correspondant dans la langue considérée. Souvent les défenseurs de la langue française, cherchent à remplacer les mots empruntés à une langue étrangère par des calques.

La composition

Il est question de *composition* à chaque fois que deux ou plusieurs morphèmes lexicaux, chacun pouvant être autonome dans la langue, se combinent pour former un mot doté d'une unité de sens comme *chou-fleur*, *pomme de terre*, *porte-fenêtre*, appelé *mot composé*.

Cheriguen (1989) précise que le composé est construit avec une base lexicale appartenant à la langue, ce qui constitue sa seule différence avec le calque ; il est donc mis en morphologie. Il constitue une unité de fonctionnement de plusieurs parties ayant nécessairement chacune une autonomie syntaxique.

Si l'on a tendance à penser que la composition est un procédé morphologique impliquant la combinaison d'un minimum de deux morphèmes lexicaux indépendants, pouvant exister par ailleurs à l'état libre, elle consiste, comme le souligne à juste titre Neveu, « à partir de la juxtaposition de plusieurs morphèmes libres (lexicaux ou grammaticaux), à créer une unité lexicale. » (2000 : 22). Du reste, celle-ci a le même mode de fonctionnement qu'un mot simple. Néanmoins, la formation des mots par composition peut modifier le sens des mots pris isolément, servant à la nouvelle construction, et altérer leur structure comme c'est le cas pour *feuille de route*, *hôtel de ville*, *œil-de-perdrix*, *œil-de-bœuf*, *pied-de-biche*, etc.

Par ailleurs, on constate que les mots composés se présentent sous des formes graphiques diverses. En effet, la soudure fournit des unités graphiques ininterrompues telles que *pourboire* et *vinaigre*, la liaison avec un séparateur, qui peut être un ou plusieurs traits d'union ou un blanc, donne des mots à l'instar de *bébé-éprouvette* et *rez-de-chaussée* ou *pomme de terre* et *chaise longue*. On voit toutefois le caractère aléatoire de l'orthographe et de la réalisation graphique des mots composés, puisque l'on assiste dans un même état de langue à des variations, selon les différents dictionnaires. Ainsi, on est amené à rencontrer, pour un même mot, deux graphies distinctes, comme le montrent la série d'exemples ci-dessous :

chausse-pied / *chaussepiéd*, *contre-pied* / *contre-piéd*,
croque-madame / *croquemadame*, *croque-monsieur* / *croquemonsieur*,
hors-la-loi (nom) / *hors la loi* (adverbe), *lieu-dit* / *lieudit*, *mot-clé* / *mot clé*,
tire-bouchon / *tirebouchon*, *va-nu-pieds* / *vanupied*, etc.

Remarque : Traditionnellement, une limitation graphique est établie, pour ne reconnaître comme composés uniquement ceux qui sont formés par une soudure ou par un trait d'union. Cependant, la majorité des linguistes ne prennent pas en compte cette restriction et incluent dans la nomenclature des mots composés ceux qui se caractérisent par une absence de marque de composition.

En fonction des éléments qu'elle combine, la composition est dite savante ou populaire. La première réunit des éléments latins ou grecs, la seconde, des éléments français.

La composition savante

« L'usage de lexèmes savants est à la base d'un si grand nombre de néologismes dans notre langue qu'il est évidemment très important d'apprendre à les connaître et à les associer automatiquement aux mots populaires en relation avec lesquels ils fonctionnent. » (Picoche, 1992 : 88)

Dans la langue française, les mots composés relevant des domaines techniques et scientifiques sont souvent empruntés aux langues anciennes ; ils sont formés selon les règles de la composition de ces dernières. La *composition savante* crée des termes par la fusion d'éléments grecs ou latins, en dépit du fait que ceux-ci ne soient pas des unités lexicales autonomes. En effet, ils n'apparaissent jamais sous une forme simple, car ils ne servent qu'à la construction de composés savants. Exemples : Les éléments *cardio-* et *-logie* de *cardiologie*, les éléments *philo-* et *-sophie* de *philosophie*, les éléments *anthropo-* et *-phage* de *anthropophage*.

Si la particularité de la composition savante est de construire des unités lexicales à partir de bases appartenant aux langues latine et grecque, celle-ci permet aussi la construction de composés savants contenant un élément issu du lexique français courant.

Exemples : *actif* dans *hyperactif*, *poser* dans *juxtaposer*, *sensible* dans *hypersensible*, *tension* dans *hypotension* et *hypertension*.

La composition populaire

Lorsque des mots composés sont construits à partir de termes français qui ont chacun une existence autonome, on parle de *composition populaire*. Celle-ci n'est pas seulement une juxtaposition d'éléments, puisque la combinaison de ces derniers donne naissance à une nouvelle unité de sens. La signification de cette dernière est différente de celle des éléments qui la composent quand ils sont séparés les uns des autres.

La dérivation

Il s'agit d'un procédé de formation de mots qui opère par accollement d'affixe(s) à une base. « Traditionnellement, un mot dérivé est une unité lexicale formée sur une base (lexème ou forme déjà dérivée) par adjonction d'un suffixe : *chambre/chambrette*, *livre/livresque*, *courage/courageux/courageusement*. Plus

récemment, il semble à certains plus normal de considérer comme dérivés toutes les unités formées par l'adjonction d'un affixe (suffixe ou préfixe) à une base : *Impossible* est alors vu comme dérivé, non comme composé. » (Mounin, 1995 : 102)

Cheriguen (1989) qui exemplifie la notion de dérivation par les termes *chaînon*, *enchaînement*, *impossible*, souligne que le dérivé est une unité de fonctionnement de plusieurs parties qui n'ont pas toutes une autonomie syntaxique ; c'est d'ailleurs cela qui constitue la différence avec le composé. La dérivation n'implique pas de rapport avec une langue-source. La base lexicale relève donc de la langue même, et il y a mise en morphologie parce que justement le dérivé est formé dans la langue en question.

Siouffi & Van Raemdonck expliquent que la formation de mots par dérivation ressemble à un jeu de construction : « il existe des règles de construction qui consistent à fixer sur un morphème lexical, appelé *base* ou *radical*, un ou plusieurs autres éléments, des morphèmes grammaticaux appelés *affixes*, dont le nombre est limité. Selon que ces morphèmes sont placés devant ou derrière la base, on parlera de *préfixe* ou de *suffixe*. [...] Une fois pourvue de ses affixes de dérivation, la base se transforme en mot susceptible de recevoir les morphèmes flexionnels, qui, en français se mettent toujours en dernière position : prévision-*s*, notionnel-*le-s*... » (Siouffi & Van Raemdonck, 1999 : 45).

Il demeure important de retenir que l'adjonction d'un préfixe à une base, pour former un mot nouveau, ne change pas la partie du discours à laquelle le mot dépourvu du préfixe appartient (par exemple la présence de *dé-*, *dés-*, *anti-*, *anté-*, *im-*, *il-*, respectivement, dans *dévoiler*, *désorienter*, *anticonstitutionnel*, *antéislamique*, *impossible*, *illisible*). Les verbes *voiler* et *orienter* préfixés avec *dé-* et *dés-* (*dévoiler*, *désorienter*) restent des verbes, de même que les adjectifs *constitutionnel*, *islamique*, *possible*, *lisible* préfixés avec *anti-*, *anté-*, *im-*, *il-* (*anticonstitutionnel*, *antéislamique*, *impossible*, *illisible*) demeurent des adjectifs.

À côté de cela, l'adjonction d'un suffixe à une base détermine systématiquement la classe grammaticale à laquelle appartient le mot nouveau. Exemples :

- la suffixation avec *-eur* ou *-ant* forme des noms d'agent (un *défenseur*, un *transporteur*, un *élèveur*, un *attaquant*, un *dirigeant*.)
- la suffixation avec *-eur* peut aussi servir à former des noms exprimant une qualité (la *blancheur*, la *lenteur*).
- la suffixation avec *-ment* peut servir à former des noms d'action (un *traitement*, un *embarquement*) ou des adverbes de manière (*difficilement*, *facilement*).
- la suffixation avec *-ion* et ses variantes *-tion*, *-ation*, *-ition*, forme des noms d'action (*considération*, *édition*, *élection*, *évasion*, *réalisation*, *répétition*).
- la suffixation avec *-able* et *-ible* forme des adjectifs (*buvable*, *discutable*, *possible*, *terrible*).

La dérivation parasynthétique

L'agglutination simultanée d'un préfixe et d'un suffixe à une base détermine un type de dérivation appelé *parasynthétique*. Ce mode de formation constitue un cas d'affixation où le mot dérivé est obtenu par une adjonction concomitante à un radical d'un préfixe et d'un suffixe.

Exemples : *embourgeoiser*, *encolure*, *imbattable*.

- Le verbe *embourgeoiser* est formé par l'antéposition du préfixe *en-* et la postposition du suffixe *-er*. *Embourgeoiser* est un dérivé de *bourgeois*, dans lequel les formes préfixe + base (**embourgeois*) et base + suffixe (**bourgeoiser*) ne sont pas attestées et n'existent pas dans la langue.
- Le nom *encolure* est construit par l'adjonction simultanée du préfixe *en-* et du suffixe nominal *-ure* au nom simple *col*. *Encolure* est un dérivé de *col*, dans lequel les formes préfixe + base (**encol*) et base + suffixe (**colure*) ne sont pas attestées et n'existent pas dans la langue.
- L'adjectif *imbattable* est construit par l'antéposition du préfixe *im-* et la postposition du suffixe *-able*. *Imbattable* est un dérivé de *battre*, dans lequel les formes préfixe + base (**imbatt*) et base + suffixe (**battable*) ne sont pas attestées et n'existent pas dans la langue.

Neveu indique que « la notion de dérivation parasynthétique n'est pas aisée à mettre en application, particulièrement dans le cas des adjectifs dérivés d'une base verbale, dont la forme base + suffixe, qui n'est pas attestée, présente un mode

de formation des plus courants qui pourrait l'amener à connaître des réalisations en discours » (2000 : 29). En effet, l'adjectif *imbattable* confirme cet état de fait ; on constate que même si **battable* n'est pas attesté, on pourrait croire que, en synchronie, *imbattable* est une dérivation par préfixation. Cependant, si l'on s'arrête à l'aspect sémantique « *imbattable* = que l'on ne peut pas battre », on voit clairement que la dérivation se fait à partir du verbe *battre* et non pas à partir de l'adjectif **battable*.

Bourgeois : *em – bourgeois – er*

Col : *en – col – ure*

Battre : *im – batt – able*

Toutefois, parallèlement à des termes comme *embourgeoiser*, *encolure*, *imbattable*, il existe un autre type de mots dérivés, formés aussi avec un préfixe et un suffixe, à l'exemple de : *embrouiller*, *enrager*, *impérissable*. La différence entre les premiers et les seconds réside dans le fait que pour ce qui est des premiers, les formes **bourgeoiser*, **battable*, **colure* n'existent pas à l'état libre, alors que pour ce qui est des seconds, l'élimination du préfixe conduit à des formes qui existent en français : *brouiller*, *rager*, *périssable*. Le mode de dérivation n'est pas identique et conduit à distinguer deux types de mots dérivés.

Pour les seconds, les étapes de la dérivation sont 0.1.2 :

- | | |
|--------------------------|----------------|
| 0. étape initiale : base | <i>rage</i> |
| 1. suffixation | <i>rager</i> |
| 2. préfixation | <i>enrager</i> |

Tandis que pour les premiers, les étapes de la dérivation sont 0.2 (1 est sautée) :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| 0. étape initiale : base | <i>col</i> |
| 2. suffixation + préfixation : | <i>encolure</i> |

Remarque : Certains linguistes ne considèrent comme dérivés parasynthétiques que les mots construits sans passer par l'étape 1. Ils ne classent pas des mots formés sur le modèle de : *embrouiller*, *enrager*, *impérissable* dans la catégorie des dérivés parasynthétiques, estimant qu'ils ont été générés simplement par l'ajout des préfixes *en-* et *im-* à des mots dotés d'un suffixe : *brouiller*, *rager*, *périssable*.

La formation parasynthétique permet la création de verbes à partir de noms et d'adjectifs. Exemples :

Faim → affamer
Fumée → enfumer
Lune → alunir
Mur → emmurer
Poussière → dépoussiérer
Soif → assoiffer
Stress → déstresser
Terre → atterrir

Bête → abêtir
Faible → affaiblir
Grand → agrandir
Large → élargir
Lourd → alourdir
Maigre → amaigrir
Mou, molle → amollir

Elle permet aussi de générer des adjectifs à partir de noms et de verbes.

Exemples :

Alcool → antialcoolique
Religion → areligieux
Spasme → antispasmodique
Vision → prévisionnel

Discuter → indiscutable
Lasser → inlassable
Lire → illisible
Manquer → immanquable
Soutenir → insoutenable
Traduire → intraduisible

La dérivation inverse ou régressive, ou rétrograde

Elle est aussi un procédé de formation comptée au nombre des faits de dérivation affixale, consistant à obtenir un mot plus simple à partir d'un mot plus long, par suppression de la désinence. La plupart du temps, il s'agit de tirer d'un verbe une unité nominale plus courte. Si l'on remonte dans l'histoire de la langue

française, on verra que beaucoup de noms ont été formés par suppression du suffixe verbal. Ceux-ci sont appelés *noms déverbaux ou postverbaux*.

Exemples :

Accorder → *accord*

Adresser → *adresse*

Aider → *aide*

Attaquer → *attaque*

Coûter → *coût*

Cumuler → *cumul*

Galoper → *galop*

Refuser → *refus*

Soupirer → *soupir*

Visiter → *visite*

Seule la connaissance historique de la langue nous permet de reconnaître cette forme particulière de dérivation. En synchronie, on ne peut pas savoir lequel du verbe ou du nom a existé avant l'autre. Prenons à titre d'exemple les mots *danse* et *danser* :

Danse → *danser*

Dans ce cas, c'est le verbe qui est formé sur le substantif, alors que rien n'indique la différence de fonctionnement de ce couple avec ceux de la série *supra*.

Plus rarement, il arrive que la dérivation inverse supprime un suffixe nominal ou un *e* muet final.

Exemples⁵ :

Aristocratie → *aristocrate*

Diplomatie → *diplomate*

Médecine → *médecin*

Nombreux sont les linguistes qui estiment que, « en réalité, la suppression de la désinence doit s'analyser comme un fait de recatégorisation grammaticale de la base et non pas comme un cas de dérivation par affixation. » (Neveu, 2000 : 29).

⁵ Les trois exemples sont empruntés à Niklas-Salminen (1997 : 70)

En tout état de cause, il demeure certain que la dérivation inverse, régressive ou rétrograde constitue un phénomène qui n'est observable que dans une perspective diachronique.

La dérivation impropre

Appelée également *conversion*, *recatégorisation* ou *hypostase*, la dérivation impropre ne présente concrètement aucun caractère affixal ou morphologique. Il s'agit simplement d'un transfert d'une unité lexicale, d'une classe grammaticale vers une autre, n'impliquant aucune modification formelle.

Tandis que Arrivé, Gadet et Galmiche expliquent que « enfin, les grammaires traditionnelles donnent le nom de « dérivation impropre » au phénomène de transformation (ou transfert) de classe grammaticale lorsqu'il intervient sans marque suffixale : comparer *le bleu du ciel* (l'adjectif *bleu* est nominalisé, sans suffixe) et *la bleuité du ciel* (le suffixe *-ité* marque la nominalisation) » (1986 : 215), Gardes-Tamine, de son côté, conteste et s'insurge contre la terminologie et la notion elle-même, affirmant que « la dérivation impropre est en fait improprement nommée, puisqu'elle n'a aucun caractère morphologique et consiste simplement à *faire changer* un mot de catégorie morphosyntaxique :

verbe : sourire → substantif : le sourire

adjectif : vrai → substantif : le vrai. » (1988 : 65)

Effectivement, la substantivation du verbe ou de l'adjectif, dans certains cas, fait qu'un mot change de catégorie grammaticale sans changer de forme. Dans *le boire* et *le manger*, ainsi que dans *le doux* et *l'amer*, les noms *boire*, *manger*, *doux*, *amer* ont été créés par une simple recatégorisation grammaticale des verbes *boire* et *manger* et des adjectifs *doux* et *amer*. C'est bien là, un transfert de catégories où règne une absence totale de marque morphologique spécifique.

Dans le paragraphe qu'elle consacre à la dérivation impropre, *La Grammaire du Français Contemporain* (Chevalier, 1964 : 55) expose une liste de onze cas de transfert de catégorie grammaticale :

- nom propre → substantif : « *Combien de Mozarts naissent chaque jour ?* »
- substantif → adjectif : *une fleur rose, une robe marron*
- substantif → interjection : *diable !*

- pronom → substantif : *le moi, le je, le ça, un petit rien*
- adjectif → substantif : *le beau, le rouge, le noir*
- adjectif → adverbe : *parler haut*
- adjectif → interjection : *bon !*
- verbe (à l'infinitif) → substantif : *le boire, le manger*
- verbe (au participe) → adjectif (ou substantif) : *un être charmant, un inconnu*
- adverbe → adjectif : *un homme bien*
- adverbe, préposition → substantif : *le bien, le pour, le contre*

Mettant en relief l'aspect historique, Chevalier précise que « l'histoire de la langue présente de nombreux exemples d'autres transferts dont certains sont encore possibles dans la langue d'aujourd'hui : participes et adjectifs devenus prépositions (*pendant, durant, sauf*), substantifs devenus pronoms nominaux (*personne, rien*), ou outils de négation, verbes devenus interjections ou présentatifs (*vive les vacances*). » (1964 : 55).

Ainsi, bien que les transferts les plus nombreux touchent les catégories de noms, d'adjectifs et d'adverbes, il est clair que la dérivation impropre affecte toutes les classes grammaticales. Toutefois, il demeure important de rappeler que toute modification de la catégorie grammaticale entraîne un changement de sens. Compte tenu du fait qu'elle procède à l'établissement de sens nouveaux, la dérivation impropre ne diffère pas fondamentalement, sur le plan sémantique, de la dérivation suffixale ou préfixale.

Enfin, il faut convenir que le procédé de formation lexicale qu'est la dérivation prouve que le lexique n'est ni parfait, ni régulier. On relève beaucoup de lacunes, de formes imprévisibles, d'écarts entre les règles mécaniques de construction des dérivés et leur usage effectif par les locuteurs ; des unités sont alors engendrées, sans être attestées. Sans oublier bien évidemment que la langue opère toujours par choix arbitraire quand il s'agit de sélectionner un affixe parmi d'autres qui lui sont équivalents.

La troncation

« On appelle *troncation* ou *apocope* un procédé courant d'abréviation consistant à supprimer les syllabes finales d'un mot polysyllabique » (Dubois,

1973 : 496). Le mot en question est souvent coupé après la deuxième syllabe mais il arrive que les syllabes éliminées forment tout un morphème.

Cheriguen (1989) indique que le mot créé par troncation est une unité de fonctionnement d'une ou de plusieurs parties, autonomes syntaxiquement. Le tronqué est mis en morphologie ; sa base lexicale relève de la langue. Il n'a aucun rapport avec une langue-source. C'est un dérivé par réduction ; un dérivé dont toutes les parties seraient susceptibles d'usage syntaxique autonome.

Exemples : *amphi, auto, cinéma, gym, métro, micro, philo, prof, télé, vélo, etc.*

Notons que la langue populaire fait appel à l'épithèse en ajoutant le phonème non étymologique /o/ à la fin de certains mots tronqués, tels que : *afro, alcoolo, apéro, bricolo, cuistot, dico, dirlo, facho, gaucho, hosto, intello, métallo, prolo, proprio, resto, socialo, etc.*

La siglaison

Elle permet d'obtenir une unité formée par la réunion des lettres initiales des mots composant des unités lexicales complexes. On parle de siglaison, quand il est question de la formation d'un sigle à partir d'un mot ou d'un groupe de mots. Le sigle est la ou les lettres initiales des mots désignant des organismes, des associations, des clubs sportifs, des partis politiques, des États, etc. Les sigles sont présents dans tous les secteurs d'activités. Certains plus connus que d'autres, qui n'ont de sens que pour les initiés, établissent des signifiants dont la fonction désignative est autonome et finissent par s'intégrer au système de la langue. Voilà pourquoi, les sigles célèbres sont considérés comme des mots, à part entière, au même titre que les tronqués. À ce propos, Cheriguen (1989) affirme que la création lexicale obtenue par siglaison est à tous points de vue un tronqué, mais qui serait sans base lexicale.

Exemples : *O.M.S.* (organisation mondiale de la santé), *F.I.F.A.* (fédération internationale de football), *J.S.K.* (Jeunesse sportive de Kabylie), *P.U.F.* (presses universitaires de France), *O.P.U.* (office des publications universitaires), *U.S.A.* (united states of America), *F.L.N.* (front de libération nationale), etc.

Si le mot tronqué est souvent associé au langage parlé voire négligé, le sigle semble plutôt être l'apanage de la langue standard. Ce dernier a une prononciation syllabique, semblable à celle d'un mot ordinaire, quand la combinaison des lettres

qui le constituant parvient à construire un mot obéissant aux lois phonétiques de la langue et intégrable au lexique, ou une prononciation alphabétique, quand la suite des lettres qui le composent ne forment pas de syllabes.

Exemples de prononciation syllabique : *C.A.P.E.S.* [kapɛs], *O.T.A.N.* [otã], *U.N.E.S.C.O.* [ynɛsko], etc.

Exemples de prononciation alphabétique : *C.G.T.* [sezete], *H.I.V* [afive], *S.N.C.F.* [esenseef], etc.

Lorsque les sigles sont parfaitement intégrés dans la langue, ils entraînent généralement la création de mots dérivés par suffixation, comme le montre la série d'exemples ci-dessous :

C.A.P.E.S. → *capésien, capésienne*

C.G.T. → *cégétiste*

E.N.A. → *énarque*

O.N.U. → *onusien, onusienne*

S.M.I.C. → *smicard*

R.M.I. → *éremiste*

Notons que linguistes distinguent la siglaison de l'acronymie ; cette dernière désigne le procédé de construction d'un mot par la combinaison des premières lettres ou de la première syllabe des termes d'une unité lexicale complexe, à l'instar de *Sonatrach* (SOciété NAtionale pour la recherche, la production, le TRAnsport, la TRAnsformation et la Commercialisation des Hydrocarbures), *Sogedia* (SOciété nationale de GEstion Des Industries Agroalimentaires), *radar* (RADio Detection And Ranging), *algol* (ALGORithmic Language), etc.

La licence poétique

Il s'agit d'une transgression de la règle et de l'usage que le poète ou l'auteur se permet, en modifiant la graphie ou la prononciation d'une unité lexicale. Cheriguen (1989) considère que la licence poétique est un fait de discours qui finit parfois par devenir un fait de langue, tout comme le xénisme. Il la définit comme une unité de fonctionnement d'une ou de plusieurs parties, ce qui la distingue du dérivé ; celles-ci ne jouissent pas forcément toutes d'une autonomie syntaxique.

Relevant de la langue même, sans aucun rapport avec une langue source, elle est mise en morphologie.

Cheriguen explique qu'il « utilise cette expression pour désigner à la fois le procédé et l'unité de fonctionnement formée grâce à ce procédé, faute d'en trouver une plus appropriée, *licence poétique* désigne ici un procédé de formation d'unités de fonctionnement (lexies) dont la *base* lexicale est particulière. Les unités ont néanmoins une motivation consistant en une altération d'autres unités lexicales (lexies) connues déjà en langue. Il y a donc un apparemment morphologique (morpholexical) qui tient lieu de base lexicale ou, tout au moins de point de départ. [...] ce genre de procédé permet peut-être d'élargir la notion de base lexicale. En tout cas, on peut dire que beaucoup de formations dont les étymologies sont tenues pour obscures relèvent peut-être de ce procédé que certains poètes connaissent bien (et dont ils usent parfois) et pas seulement eux. » (1989 : 58-59)

Pour illustrer le concept de licence poétique, Cheriguen donne les exemples des termes *endosque* et *drâle* présents *infra* dans les vers de Henri Michaux, précisant qu'il est possible de rapprocher sur les plans morphologique et lexical, *endos(s)-* et *drâle* des termes *endosser* et *drame* ou *rôle*, les seconds étant utilisés comme des substituts des premiers :

« Il l'emparouille et l'*endosque* contre terre ;
Il le rague et le roupète jusqu'à son *drâle*. »

Par ailleurs, on peut également observer un phénomène de licence poétique que l'auteur impose pour les besoins de la rime dans l'extrait ci-dessous d'un texte⁶ de Renaud (1983) :

« Dès que le vent soufflera,
Je *repartira*,
Dès que les vents tourneront,
Nous nous en *allerons*. »

Pour créer la rime avec les mots *soufflera* et *tourneront*, l'auteur utilise respectivement les termes *repartira* et *allerons* au lieu de *repartirai* et *irons*.

⁶ *Dès que le vent soufflera* extrait du sixième album de Renaud, *Morgane de toi* (1983).

Bien qu'elle ne soit pas l'apanage des poètes uniquement, c'est dans les domaines de la prosodie et de la versification que s'exerce le plus souvent la licence poétique, expression manifeste de la liberté et de la fantaisie.

La langue parvient à enrichir son lexique de manière permanente par le truchement des neuf procédés de formation des mots étudiés ci-dessus. L'analyse que Cheriguen en a fait l'a conduit à conclure que ceux-ci « sont considérés en synchronie et avec la même importance. Le fait qu'un procédé évolue vers un autre est un fait diachronique et signifie que les procédés ne sont déjà plus eux-mêmes. Il est possible que les difficultés de définition des procédés entretenues pendant longtemps proviennent du fait qu'on a souvent mêlé dans les tentatives d'approche les deux dimensions de la linguistique saussurienne que sont diachronie et synchronie. C'est du point de vue synchronique que les procédés de formation du lexique doivent d'abord et surtout être observés. » (1989 : 58).

À travers l'ensemble des descriptions proposées, il ressort que les mots nouveaux ont tendance à se plier aux règles d'organisation en vigueur dans la langue. C'est d'ailleurs une constante des procédés de création lexicale anciens et actuels.

Force est de constater que les unités lexicales engendrées par dérivation, composition, troncation et siglaison sont dotées d'une richesse et d'une diversité remarquables ; elles constituent des ressources généralement réunies sous l'appellation de « fonds national du lexique ». Toutefois, cela n'empêche aucunement l'introduction dans la langue d'un nombre considérable d'autres ressources issues de langues étrangères fournissant xénismes, emprunts lexicaux, emprunts sémantiques et calques ; « car le lexique d'une langue ne provient-il pas souvent, transformé et adapté, de ceux d'autres langues pré- ou co-existantes ? » (Cheriguen, 2014 : 192). Ce phénomène s'explique par l'augmentation des échanges humains et matériels, et le développement des techniques modernes étrangères, notamment quand la langue en question, en l'occurrence le français, ne possède pas de termes adéquats pour désigner les nouvelles réalités qui s'imposent au monde. Souvent envisagés comme utiles, les mots empruntés s'installent dans l'usage et s'intègrent dans la structure de la langue qui les reçoit, surtout quand la

langue-source jouit d'un statut socioculturel considéré comme prestigieux par rapport à la langue-cible.

III- La structuration du lexique et les relations lexicales

La matière d'un lexique est à trouver, avant tout, dans un dictionnaire. Elle est rangée, pour des raisons de commodités de consultation, dans un ordre alphabétique. Ce type de présentation ne met pas en valeur les relations entre les unités qui existent à l'intérieur de ce lexique. Les travaux de la lexicologie structurale ont permis de pallier à cela.

Afin de mettre en lumière cette dernière, il convient de rappeler que la lexicologie ne s'intéresse pas seulement à l'étude morphologique et sémantique de l'unité lexicale appelée communément *mot*, comme cela a été indiqué *supra*. Elle décrit aussi le lexique du point de vue de son mode d'organisation, c'est-à-dire de sa structuration, et des relations que les unités lexicales entretiennent entre elles.

Quand la linguistique moderne a mis fin à la conception ancienne et erronée du lexique considéré comme une liste de mots, une nomenclature, c'était pour la remplacer par l'idée que le lexique doit être envisagé comme une structure, et plus exactement, comme un ensemble de structures. Ces dernières comptent des unités qui entretiennent entre elles des relations d'identité, d'opposition, d'implication sémantiques ; certains mots sont doués de plusieurs significations, tandis que d'autres présentent des ressemblances de formes. Parallèlement à cela, ce « tout », cet ensemble, que représente le lexique est constitué de microsystèmes lexicaux, qui ne sont rien d'autres que des sous-ensembles structurés de ce dernier, dont les éléments ont un dénominateur commun.

1- La structuration du lexique

« La notion d'« ensemble structuré d'éléments linguistiques » est essentielle en lexicologie. Depuis l'informatisation de la lexicologie on tend à substituer au terme de champ celui de réseau. L'un et l'autre sont métaphoriques : un champ est un espace sur lequel on cultive toute une végétation d'espèce homogène ; de façon figurée, on pourrait y voir un ensemble d'objets linguistiques de même espèce. » (Picoche, 1992 : 48).

Quoi qu'il en soit, traiter d'un ensemble de nombreuses, voire d'incalculables, unités lexicales nécessite un tant soit peu de rigueur et d'organisation ; de là est née l'idée de la structuration du lexique, dans laquelle s'est développée celle de *champ*. A ce sujet, Baylon & Mignon explique que « il va de soi qu'on ne peut manier un ensemble nombreux d'entités sans y introduire au préalable un minimum d'organisation, et nous venons de constater que le lexique et les significations n'échappent pas à la règle. Or, qui dit organisation dit différenciation. C'est pourquoi depuis longtemps les linguistes ont recouru à la notion de *champ*. » (2002 : 114)

Pour Siouffi & Van Raemdonck « l'étude du lexique d'une langue donnée montre à quel point celui-ci est complexe et hétérogène. » (1999 : 43). Pour tenter de faire face à la complexité et à l'hétérogénéité du lexique, la lexicologie fait appel à la notion de *champs*. Celle-ci résulte de la nécessité de tenter une structuration du lexique en microsystèmes.

C'est sans détour que Baylon & Mignon affirment : « en se servant de la notion de champ, les linguistes n'ont pas toujours su éviter les confusions et on la leur a souvent empruntée sans la rigueur nécessaire. [...] Cette absence de précaution se rencontre aussi, malheureusement, dans la terminologie utilisée. Comme le terme *champ* peut recouvrir bien des choses, on est conduit à le déterminer par divers adjectifs, à parler, entre autres, de *champs lexicaux*, de *champs sémantiques*, de *champs associatifs*, etc. Mais il en est résulté des ambiguïtés ». (2002 : 114). En effet, l'appellation de ces champs diffèrent fréquemment selon les linguistiques, car la notion de champ elle-même est variable en fonction du point de vue où se placent ces derniers. Du reste, ayant constaté que le terme *champ* lui-même impliquait une forme de polysémie, bien ennuyeuse, Picoche (1986, 1992), Tamba-Mecz (1994), Baylon & Mignon (2002) ont tenu à attirer l'attention sur le foisonnement, parfois déroutant, auquel elle a pu donner lieu, selon les auteurs.

Toutefois, « on peut distinguer : les *champs lexicaux*, qui rassemblent des mots de sens voisin (le champ lexical de la peur, par exemple), et les *champs sémantiques*, qui rassemblent les différents sens possibles d'un même mot (autrement dit sa *polysémie*). On peut également étudier dans le lexique ce qu'on

appelle des *champs dérivationnels*, c'est-à-dire les ensembles de mots ayant une base morphologique commune. » (Siouffi & Van Raemdonck, 1999 : 43).

Les champs lexicaux et les champs associatifs

Le *champ lexical* est constitué d'un ensemble de mots qui s'appliquent à un même secteur de réalité. Neveu (2000) considère que des regroupements d'unités lexicales peuvent se faire selon l'univers référentiel auquel ces dernières renvoient. Il est donc question de l'établissement d'un champ conceptuel ou notionnel, en rapport avec un domaine référentiel spécifique, couvrant un ensemble structuré de mots. Si ceux-ci présentent une homogénéité catégorielle, à savoir une appartenance à la même classe grammaticale (noms, verbes, adjectifs, adverbes, etc.), cet ensemble portera le nom de *champ lexical* ; si, au contraire, ceux-ci appartiennent à des classes grammaticales variées, formant ainsi une hétérogénéité catégorielle, cet ensemble sera désigné par l'appellation *champ associatif*.

Exemple : Si l'on cherche à constituer le champ conceptuel ou notionnel du sport, on rassemblera des mots correspondant à ce domaine. Une partie de ces mots pourra constituer le *champ lexical du sport*, alors qu'une autre formera le *champ associatif du sport*.

Champ lexical : *activité, athlétisme, champion, entraînement, endurance, dépassement, compétition, combat, équipe, effort, podium, médaille, course, musculation, etc.*

Champ associatif : *olympique, licencié, bouger, sportif, match, disputé, jouer, défenseur, attaquant, arbitrage, arbitre, courir, athlète, physique, endurant, club, fair-play, médaillé, gagnant, etc.*

En résumé, les champs lexicaux et les champs associatifs réunissent, l'un comme l'autre, des mots gravitant autour d'une notion donnée ; cependant, ils s'opposent sur un point : les premiers ne comptent que des mots appartenant à la même catégorie grammaticale tandis que les seconds contiennent des mots qui proviennent de parties du discours diverses.

Néanmoins, il est important de mentionner que, dans ces deux types de champs, se posent deux questions non négligeables, à savoir celle du registre de langue et celle de la polysémie. En effet, au moment de constituer un champ lexical

ou un champ associatif, on peut se demander quel niveau de langue faut-il retenir et comment classer les mots polysémiques.

D'un côté, les facteurs de variations liés aux individus tels que le milieu social, le niveau culturel et la profession jouent un rôle capital et explicite, dans la manière dont se définit l'angle sous lequel le champ lexical envisagé, sera construit. Effectivement, Niklas-Salminen (1997) précise qu'il existe des niveaux de l'expérience du monde différents pour des locuteurs différents (vocabulaire courant vs vocabulaires spécialisés) ; il exemplifie cela en déclarant : « Là où les jeunes citadins ne connaissent peut-être qu'une seule sorte de céréale, les agriculteurs en différencient et en nomment une très grande variété (*avoine, blé, maïs, millet, orge, riz, seigle, sorgho...*). De même, une esthéticienne possède davantage de termes qu'un ingénieur indiquant les produits de beauté. [...] Là où les jeunes citadins ne connaissent que quelques poissons, les pêcheurs différencient et nomment une grande variété de poissons. Là où le Français moyen ne connaît que la neige, le skieur français distingue et nomme plusieurs sortes de neiges (*poudreuse, folle, sèche...*). La pratique sociale des pêcheurs ou des skieurs est liée à une détermination différentielle plus poussée du même champ de réalité à nommer. [...] Ainsi, chaque champ sera recouvert par un filet linguistique plus ou moins dense selon la nature et la position du locuteur : les pêcheurs ont un filet linguistique à mailles plus fines que les jeunes citadins en ce qui concerne les termes désignant les poissons, un médecin possède plus de termes indiquant les maladies qu'un architecte. » (Niklas-Salminen, 1997 : 41-131).

D'un autre côté, la polysémie complique les choses, car un mot doté de significations multiples peut trouver sa place dans différents champs lexicaux et associatifs. Cela contraint à décrire le mot considéré dans chacun des champs dans lesquels il est amené à être classé ; car il va de soi qu'il faut comprendre comment celui-ci est employé afin de dégager le champ reflétant cet emploi.

Exemple : Le terme *bouton* peut être employé, selon les cas, dans le champ lexical ou associatif :

- de la médecine : *Soigner les boutons que le patient a sur la peau,*
- des vêtements : *Coudre des boutons en guise de garniture sur un pull,*
- de la botanique : *C'est déjà le printemps, tous les boutons de roses du jardin ont éclos.*

Par ailleurs, il est aussi intéressant d'observer comment des termes ont la possibilité de basculer d'un champ vers un autre, simplement par emprunt.

Exemple : Le champ lexical des termes de couleurs emprunte beaucoup à celui de la nature :

- fruits et légumes : *abricot, aubergine, cerise, fraise, framboise, marron, noisette, pêche, prune, tomate, etc.*
- animaux : *alezan, fauve, poussin, saumon, sépia, taupe, etc.*
- fleurs et plantes : *absinthe, café, cyclamen, lilas, paille, tilleul, etc.*
- pierres précieuses : *émeraude, jais, rubis, etc.*

Si l'on prend le cas de la couleur rouge, pour ne citer que celle-là, on constate qu'elle pourra être désignée de plusieurs façons, à savoir par un terme spécifique, *rouge*, ainsi que par les termes d'emprunt *cerise, fraise, tomate* et *rubis*. Du reste, on remarque également qu'un seul terme peut renvoyer à des champs lexicaux ou associatifs différents.

Voilà pourquoi, il demeure indispensable de garder à l'esprit que la structure d'un champ lexical ou associatif ne présente jamais de limites nettes et qu'elle n'est pas déterminée d'un point de vue unique et homogène.

En tout état de cause, cette association, d'un ensemble de termes du lexique à un concept spécifique, dite *champs lexicaux* ou *champs associatifs*, d'une part, révèle qu'il n'est vraiment possible de connaître un mot que lorsque l'on parvient à le situer, à l'aide de structures de relais, à l'intérieur du lexique, dans son ensemble, car les mots ne sont pas isolés du système dont ils font partie. Si tel était le cas, ils acquerraient une signification exclusivement par les oppositions qu'ils marquent avec les autres unités se trouvant dans les champs auxquels ils appartiennent.

D'autre part, cela révèle que le lexique propose un découpage de la réalité et de l'univers en catégories, et que ce découpage est variable d'une langue à une autre ; étant donné que chaque langue exprime sa perception du monde à sa façon. Il y a des écarts entre les champs lexicaux, d'une langue à une autre, car les langues ne saisissent pas, ne traduisent pas et ne reflètent pas les réalités de manière identique ; cela prouve bien que les langues ont chacune une manière particulière de percevoir, de découper et de nommer l'expérience que les êtres humains ont du

monde. Il n'est pas rare de voir un même fait physique, universel, exprimé différemment selon les langues, à travers des structures linguistiques différentes. Il n'y a qu'à observer à cet égard l'exemple classique, examiné par Mounin (1963), portant sur la description de la gamme des couleurs de l'arc-en-ciel, faite par diverses langues. Cet exemple illustre parfaitement le fait qu'il n'existe pas systématiquement de correspondances entre les langues ; celles-ci ne distinguent pas dans l'arc-en-ciel le même nombre de couleurs, les frontières des couleurs de l'arc-en-ciel n'étant pas clairement délimités. Le français y relève sept couleurs, le gallois et le breton six, tandis que le chinois et l'hébreu n'y perçoivent, respectivement, que cinq et trois coloris. Les écarts relevés entre les langues sont la preuve d'une vision du monde linguistiquement différentes et d'une structure des langues qui n'indique pas toujours exactement celle de l'univers.

En fin de compte, on pourrait penser que l'ensemble des unités lexicales constituant un champ lexical composent une sorte de mosaïque ou de camaïeu, puisqu'elles recouvrent la totalité d'un domaine donné de l'expérience humaine, et que cet ensemble immense, que forme tout le lexique d'une langue, se présente comme une articulation de l'intégralité des champs lexicaux spécifiques, qui se retrouvent, tous à la fois, insérés à l'intérieur de ce dernier et le construisent.

Les champs sémantiques

Le *champ sémantique* est formé par l'ensemble des sens appartenant à un mot unique ; ce champ a trait à la polysémie. Mounin définit le champ sémantique comme « l'ensemble des unités lexicales dénotant un ensemble de concepts inclus dans un concept étiquette qui définit le champ » (1995 : 65). Il s'agit donc de rassembler tous les sens auxquels renvoie un mot ou une expression de la langue ; en d'autres termes, un champ sémantique se réserve l'intégralité du domaine de signification qu'englobe une ou des unités lexicales. Par conséquent, pour décrire le champ sémantique d'un mot, on procède à partir d'une conception polysémique ; dans ces conditions, le champ du mot en question doit rendre compte de toutes les significations de celui-ci, dans un état de langue donné, en synchronie.

Dans cette optique, Dubois confirme que le champ sémantique est « l'aire de signification couverte par un mot ou un groupe de mots » (1973 : 276). Le

champ sémantique désigne donc la notation de l'ensemble des distributions d'une unité de sens ; cette dernière étant douée d'un sémantisme spécifique.

Exemple : Observons le champ sémantique de l'unité lexicale *chaton* :

- *chaton* (1) pour les distributions : *Le chaton joue avec la pelote de laine, De nos jours, la vaccination du chaton contre certaines maladies est obligatoire, etc.*
- *chaton* (2) pour les distributions : *La force des giboulées a fini par détruire tous les chatons de cet arbuste, Premier signe du printemps, quelques chatons ont fait leur apparition sur les branches des arbres, etc.*
- *chaton* (3) pour les distributions : *Le parquet de cette vieille maison est jonché de chatons, Passer l'aspirateur pendant quelques minutes permet de se débarrasser des chatons qui s'accumulent sous les lits, etc.*
- *chaton* (4) pour les distributions : *L'artisan bijoutier répare avec habileté le chaton abimé d'une vieille bague, Tous les chatons qui fixent la pierre de ce pendentif se sont fragilisés, etc.*

Les champs dérivationnels

Picoche fait remarquer que si fréquemment les mots s'organisent de manière à former des séries de dérivés motivés par rapport au mot de base, cette motivation est relative « puisque le mot de base et les affixes restent des signes arbitraires et que des faits d'homophonie peuvent troubler la netteté de cette motivation faire, défaire, refaire constituent une série (relativement) motivée : tache, tacher, détacher, attacher, attachement, détachement ne constituent pas une série, mais deux ; enfin, un mot comme déglinguer ne s'oppose ni à *glinguer, ni à *reglinguer » (1992 : 17).

Ceci étant, il faut tout de même retenir que la notion de *champs dérivationnels* repose sur le fait qu'un morphème soit à l'origine de la formation d'une série de dérivés. Le champ dérivationnel se définit comme étant l'ensemble constitué par un terme donné d'une langue et tous les dérivés qu'il permet de former dans cette langue.

Quand on a constaté que les unités lexicales pouvaient aussi être rassemblées en fonction des similarités morphologiques ou syntaxiques qu'elles

présentaient, se sont dégagés ce que l'on appelle les *champs dérivationnels* et les *familles de mots*.

- En synchronie, des champs dérivationnels sont formés à partir de l'affixation d'un même lexème ; en fait, différents préfixes ou affixes, accolés à un même lexème, construisent des champs affixaux, appelés champs dérivationnels.

Exemple : À partir du lexème « *barque* » que l'on préfixe ou que l'on suffixe, on construit la série suivante : *embarcation*, *embarquement*, *embarqué*, *embarquée*, *embarqués*, *embarquées*, *débarquement*, *débarqué*, *débarqués*, *débarquée*, *débarquées*, *embarcadère*, etc.

- En diachronie, des familles de mots sont réunies, sur la base d'un même étymon.

Exemple : À partir du terme latin « *bestia* », on peut établir la série de mots suivante : *bête*, *bêtise*, *bêtisier*, *bestial*, *bestiale*, *bestiales*, *bestiaire*, *bestiaux*, *bestiau*, *bestiasse*, *bétail*, etc.

En somme, il est question de champs dérivationnels à chaque fois que, en synchronie, plusieurs mots sont unis par une liaison formelle, et qu'ils sont formés par l'adjonction de préfixes ou de suffixes à un même morphème lexical. Tandis que l'on ne pourra parler de familles de mots, que si l'on arrive à réunir, en diachronie, un groupe de mots ayant la même étymologie.

« La totalité du lexique d'une langue se présente comme une hiérarchie de champs, sans lacune ni chevauchement » affirme Trier⁷. Et pourtant les choses ne sont pas toujours aussi simples. Car il n'est pas constamment possible d'organiser le lexique d'une langue « en une hiérarchie harmonieuse, sans bavures, sans lacunes, sans recouvrements [...] Lacunes et chevauchements ne sont pas rares ! Il est pratiquement impossible de dégager une classification complète et cohérente des *champs* » déclarent Baylon & Mignot (2002 : 120), qui ne sont pas d'accord sur ce point avec Trier, estimant qu'il faudrait mettre de l'ordre dans cette notion de champ, en y apportant davantage de précision et de rigueur. Rejoignant complètement l'opinion de ces derniers, Niklas-Salminen estime que toutes les difficultés et les confusions associées au concept de champ résultent du fait que « le lexique d'une langue, au lieu de se présenter sous la forme d'une juxtaposition

⁷ Trier cité par Baylon & Mignot (2002 : 120) et Tamine (1982 : 38).

de champs, se présente comme une imbrication, une superposition partielle de différents champs. » (1997 : 132)

Si à l'intérieur d'une langue se constituent des systèmes inachevés, incomplets, irréguliers, dissymétriques, en un mot, imparfaits, ceux-ci répondent, en tout cas, aux besoins des locuteurs de celle-ci, dans le cadre d'une culture spécifique liée de manière inhérente à la langue en question. De tous les systèmes linguistiques, les systèmes lexicaux sont ceux qui comptent le plus de redondances, de lacunes, d'irrégularités voire d'incohérences. Cependant, cela n'enlève rien au caractère structuré du lexique. Celui-ci n'est certes pas nomenclature, mais il est classificateur et demeure, assurément, structure.

Toujours est-il que, malgré ses lacunes et en dépit du fait qu'elle ne serve que partiellement les études de lexique, la notion de champ demeure incontournable et d'une utilité certaine. Sans qu'elle ne représente une panacée, sa pertinence en lexicologie, étude scientifique du lexique, comme en lexicographie, technique de la confection des dictionnaires, reste clairement incontestable.

2- Les relations lexicales

Les recherches lexicologiques ont aussi porté sur les relations qui pouvaient exister entre les unités lexicales. En conséquence, elles se sont intéressées aux fondements de la création des différents liens entre ces dernières. Si les lexicographes définissent les mots isolément, sans chercher à montrer ni le caractère structuré du lexique, ni la manière dont il est structuré, il n'en demeure pas moins que les lexicologues travaillent à expliquer que, sur le plan de la forme, comme sur celui du sens, les mots ont vocation à être employés dans des constructions syntagmatiques, phrastiques et énonciatives. C'est ainsi que la lexicologie structurale s'est totalement détachée de la conception de la « langue nomenclature » au profit de celle de la « langue structure » ; elle cherche à découvrir et à définir les types de relations que les termes du lexique entretiennent les uns avec les autres, en relevant l'ensemble pertinent des similitudes et des oppositions que chaque unité a avec telle ou telle autre unité. C'est précisément cette étude des interrelations des unités lexicales, en contexte, qui permet d'en déterminer la valeur.

Ces relations à la fois lexicales et sémantiques entre les mots du lexique ne prennent réellement sens que parce qu'elles sont mises en rapport avec la syntaxe, car la plupart du temps, c'est le contexte qui les détermine. En effet, définir et illustrer isolément les mots demeure insuffisant. Ceux-ci, d'un point de vue morphologique comme d'un point de vue sémantique, ne prennent d'existence réelle que lorsqu'ils se combinent en phrases et en énoncés. Il est essentiel de ne pas oublier que c'est à l'intérieur de ces derniers que les mots contractent des relations syntagmatiques et paradigmatisques. C'est d'ailleurs pour cette raison que, outre les définitions et les autres renseignements susceptibles de figurer dans l'article de dictionnaire, les dictionnaires contemporains, donnent des exemples de tournures de phrases dans lesquelles est employé le mot « vedette », à savoir celui qui constitue l'entrée de dictionnaire. De plus, « on cite des mots ayant une relation paradigmatisque privilégiée avec le mot *vedette*, c'est-à-dire avec le mot tête de rubrique. Les uns sont signalés parce qu'ils appartiennent à la même famille ; ce sont des dérivés ou des composés du mot *vedette* ou encore les formes de base dont il est tiré. Parmi les autres, on a les *homonymes*, mais on a surtout des catégories qui méritent particulièrement l'attention parce que leur base est strictement sémantique, les *synonymes* et les *antonymes*. » Baylon & Mignot (2002 : 101-102)

La lexicologie fournit un travail de description, de regroupement et de classement des unités lexicales sur la base de leurs aspects formel et sémantique, et réalise de la sorte, une double analyse, en alliant étude de sens et morphologie lexicale. À l'intérieur de ce « tout » que forme le lexique d'une langue, certaines unités entretiennent avec d'autres des rapports, formels ou sémantiques, plus ou moins étroits. Ce qui constitue justement la complexité des relations lexicales découle des difficultés que pose, par exemple, le fait que se crée entre certains signes un rapport de sens qui ne se crée pas avec d'autres, qu'entre certains autres, il existe plus de ressemblances qu'il n'en existe entre d'autres. Il est des mots qui entretiennent entre eux des relations d'identité, d'opposition, d'implication sémantiques ou formelles ; il en est qui présentent plus de significations que d'autres. Quoi qu'il en soit, offrant, en solo, des sens multiples, ou se ressemblant avec d'autres sur le plan du sens ou de la forme, les mots, par les différents niveaux d'étude qu'ils autorisent et les relations qu'ils instaurent, méritent toute leur place au sein des études lexicologiques et lexicographiques.

Les parallélismes morphologique et sémantique sont d'une importance capitale dans la structuration du lexique ainsi que dans les relations qui s'y créent. Ces dernières sont aussi intéressantes qu'éclairantes, dans la mesure où elles ne se limitent ni à la forme ni à la signification, mais concernent les deux composantes. Du reste, il arrive que des mots maintiennent leur affinité de forme, motivée à l'origine par une ressemblance de sens, alors que celle-ci même a disparu. Ceci vient confirmer, encore une fois, que les langues ne sont pas toujours faites de relations stables et rigoureuses, qui répondraient systématiquement aux attentes d'un raisonnement rationnel.

Ainsi, les différentes relations de sens et de forme, relevées le plus souvent dans le lexique, sont connues sous les noms de synonymie, d'antonymie, de polysémie, d'homonymie, de paronymie et d'autonymie. Elles font l'objet d'un traitement minutieux ci-dessous.

La synonymie

On parle de synonymie quand on est en présence de mots réputés substituables, sans modification sémantique de l'énoncé dans lequel ils sont employés. Généralement, les synonymes appartiennent à la même classe grammaticale.

Exemples : *détester/haïr/exécrer*, *égoïsme/individualisme*, *mari/époux*, *mourir/décéder*, *sommeiller/somnoler*, *venimeux /véneux*, etc.

D'un point de vue logique, la synonymie est une implication réciproque. En effet, Lerat (1983) exemplifie cela parfaitement, par l'emploi des mots *défunt* et *mort*, dans les énoncés suivants, mettant en place un raisonnement logique :

Si X est un défunt, X est un mort.

La synonymie est établie, lorsqu'en appliquant une procédure de substitution d'un mot par un autre, le sens global de l'énoncé qui les emploient reste inchangé ; les deux mots sont considérés alors comme des équivalents sémantiques, c'est-à-dire comme des synonymes. C'est le cas des deux couples de mots *mari/époux* et *mort/décédé*, dans l'exemple ci-dessous :

Son mari est mort. / Son époux est décédé.

« La synonymie désigne une relation entre deux mots ou deux expressions qui ont le même sens ou des sens très voisins. Dans le second cas on peut parler de

parasynonymes » (Baylon & Fabre, 2002 : 106). Ainsi, si la synonymie se définit comme une relation sémantique entre des mots aux signifiants distincts présentant des signifiés similaires, cette similarité de signifiés est souvent perçue comme pouvant être totale ou partielle. Cette dernière est exemplifiée ci-dessous :

Pleurer / sangloter, tuer / assassiner.

Les *synonymes* sont donc des mots au sens identique, ou très voisins, au moins dans certains emplois. Pour Mounin, « sont dits synonymes deux (ou plusieurs) formes linguistiques, telles que la substitution de l'une à l'autre (à l'une des autres) ne modifie en rien pour l'observateur le contenu du message où elles figurent : *Je vous DÉFENDS de sortir / Je vous INTERDIS de sortir.*

Les synonymes correspondant strictement à cette définition sont rares ; mais les synonymies partielles font partie de ces relations qui permettent de voir dans le lexique autre chose qu'une collection aléatoire, et d'en esquisser des schémas structurés. Les dictionnaires donnent couramment de ces synonymes partiels, présentant des traits sémantiques communs, comme *craindre/redouter* ; certains y sont même spécialisés. La notion étroite de synonymie dénotative s'élargit avec les notions de variantes de style (*casser/briser*) ou combinatoires : *Je sais qu'il est bon / Je connais sa bonté.* » (Mounin, 1995 : 317)

On constate régulièrement dans la langue que les synonymes, donc les mots qui désignent exactement la même réalité, sont nombreux. Pourtant, la grande majorité des linguistes considèrent que, la plupart du temps, la synonymie n'est jamais parfaite, totale, estimant que deux mots ne sauraient être exactement similaires ; par conséquent, les synonymes interchangeable et équivalents, quel que soit le contexte, n'existent pas. La dualité des termes correspondant à une dualité de sens, ou d'utilisation, ne vaut que dans une certaine mesure. Observons à cet égard, les exemples (a) et (b) ci-dessous empruntés respectivement à Baylon & Fabre (2002) et Niklas-Salminen (1997) :

- (a) Le tribunal a rendu son *jugement*. / Le tribunal a rendu son *verdict*.
- (b) La sauce est *forte*. / La sauce est *épicée*.

On considère que, dans les énoncés ci-dessus, les termes *jugement/verdict* ainsi que *forte/épicée* constituent des couples de synonymes, car ils ne marquent pas de différence évidente. Néanmoins, ces mêmes mots peuvent être réutilisés

dans d'autres constructions de manière à faire disparaître complètement cette synonymie.

Exemples :

(a') Il ne faut pas porter de *jugement* sur une personne que l'on connaît peu.

(a'') *Il ne faut pas porter de *verdict* sur une personne que l'on connaît peu.

(b') Cette élève est *forte* en maths.

(b'') *Cette élève est *épicée* en maths.

Effectivement, on constate que les énoncés (a') et (b') dont le sens est clair ne sont pas équivalents aux énoncés (a'') et (b''), dont le sens n'apparaît même pas. Cela s'explique par le fait que la synonymie rencontrée dans les mots *jugement* et *forte*, qui sont chacun dotés de sens multiples (à savoir « décision judiciaire », « jaugeage de fait, de situation » pour le substantif *jugement* et « dont l'intensité agit sur les sens », « excellent dans un domaine », « corpuent » pour l'adjectif qualificatif *forte*) concerne seulement une partie de ces sens. Dans l'énoncé (a), seul le sens « décision judiciaire » (qui ne constitue qu'une partie du sens du mot *jugement*) apparaît dans le mot *verdict* ; la synonymie entre ce dernier et le mot *jugement* repose exclusivement sur ce sens. Il en va de même pour l'énoncé (b), dans lequel seul le sens « dont l'intensité agit sur les sens » (qui ne constitue qu'une partie du sens du mot *forte*) apparaît dans le mot *épicée* ; la synonymie entre ce dernier et le mot *forte* n'est due qu'à ce sens.

Les exemples *supra* expliquent parfaitement pourquoi les dictionnaires donnent généralement plusieurs synonymes du mot défini, sans que ceux-ci ne soient équivalents entre eux. Ils ne commutent pas entre eux dans tous les contextes, bien qu'ils soient synonymes d'un même mot. Les choses peuvent être schématisées de la manière suivante :

$jugement_{(1)} = verdict, \quad jugement_{(2)} = jaugeage,$

$verdict \neq jaugeage$

$forte_{(1)} = épicée, \quad forte_{(2)} = excellent \text{ (dans un domaine)}$

$épicée \neq excellent \text{ (dans un domaine)}$

Si deux mots ont un sens identique dans certains emplois, dans d'autres, le plus souvent, ce sens diverge. Voilà pourquoi, il est indispensable de distinguer la *synonymie absolue* ou *totale*, de la *synonymie approximative* ou *partielle*.

Neveu explique la différence entre synonymie totale et synonymie partielle en la situant au niveau du rapport entre le signifiant et le signifié dans le signe linguistique. Il estime que lorsqu'entre les deux faces du signe linguistique, le lien est étroit, la synonymie est totale. Il affirme que cette dernière « est indifférente au contexte, pratiquement inobservable en discours. Car si deux lexèmes peuvent manifester une référence similaire, l'effet sémantique produit par chacun d'eux ne révélera pas la même situation énonciative. Dépendante d'une définition stable du sens, la synonymie apparaît comme une notion aux contours mal déterminés ». (Neveu, 2000 : 111)

En somme, les synonymes absolus sont interchangeable dans une phrase, quelle que soit leur distribution, alors que les synonymes partiels, parce qu'ils présentent des différences plus ou moins sensibles, ne se substituent l'un à l'autre que dans certaines constructions ; du reste, quand la synonymie est approximative ou partielle, cela sous-entend que l'un des sens d'un mot équivaut à l'un des sens d'un autre mot.

À côté du concept de synonymie partielle, les différences entre synonymes peuvent relever de facteurs d'ordre géographique, sociologique, psychologique ou combinatoire ; dans ces conditions, il est intéressant de s'y arrêter, car les synonymes se distinguent par des caractéristiques qui indiquent leur mode de référence.

- La différence géographique entre les synonymes fait que des termes qualifiés de *régionalismes* ou de *dialectalismes*, marquant donc une origine géographique restreinte, sont employés comme des équivalents d'autres termes appartenant au français standard. En exemple, ci-dessous, des couples de synonymes dans lesquels le premier est propre à l'usage suisse du français, le second est fréquent dans l'usage général.

Adieu/bonjour, bûche/amende, clopet/sieste, cornet/sac, fouiller/frauder, imperdable/épingle, logopédiste/orthophoniste, nonante/quatre-vingt-dix, picotin/casse-croûte, postulation/candidature, raisinet/groseille,

samaritain/secouriste, s'encoubler/s'empêtrer, se mailler/se boyauter, septante/soixante-dix.

- La différence sociologique entre les synonymes est indiquée par leur appartenance à des niveaux ou registres de langues différents et conduit à une différence stylistique. Ceux-ci sont liés au milieu social et culturel des locuteurs et sont l'apanage d'une classe sociale. Toutefois, un locuteur issu d'une classe cultivée n'hésitera pas, dans une situation de communication donnée, à employer délibérément un terme considéré comme appartenant au vocabulaire de la couche inférieure de la société, afin d'en tirer un effet stylistique. En général, le choix d'un synonyme parmi d'autres implique des paramètres socioculturels et peut entraîner des conséquences sur le plan stylistique. Les synonymes, même absolus, n'ont pas nécessairement un fonctionnement identique dans tous les registres. Bien que la majorité des mots d'usage fréquent ne soient la propriété d'aucune catégorie sociale, les dictionnaires indiquent toujours, pour chaque mot, s'il appartient à un niveau courant, classique, soutenu, vieux, littéraire, poétique, familier, populaire, argotique, vulgaire ou trivial. Dans la communauté linguistique, la norme fait que certains usages sont neutres, alors que d'autres sont appréciés, tandis que d'autres sont condamnés.

La série de mots *infra* est constituée de sept paires de synonymes. Les premiers de chaque paire sont stylistiquement neutres car relevant du vocabulaire général, alors que les seconds apparaissent dans l'usage familier ou populaire, voire vulgaire (cela dépend des circonstances et du système de valeurs).

Agaçant / Enquiquinant

Chaussures / Godasses

Chien / Clébard

Femme / Nana

Homme / Mec

Pomme de terre / Patate

Enfant / Rejeton

Dans le même ordre d'idées, considérons chacun des synonymes de la série ci-dessous correspondant au terme *fou*. C'est toujours en fonction des circonstances et du système de valeurs, que l'on pourra déterminer, s'ils sont à

classer dans l'usage courant, littéraire, soutenu, familier, argotique, populaire, vulgaire, etc.

Aliéné, barjot, cinglé, dément, dérangé, désaxé, déséquilibré, détraqué, dingue, frappé, givré, insensé, maboul, malade, marbré, marteau, perché, siphonné, sonné, toqué, etc.

Par ailleurs, si l'on examine les couples de synonymes suivants :

Asthénie / fatigue

Dysthymie / dépression

Éthylisme / alcoolisme

Ictère / jaunisse

Influenza / grippe

Lombalgie / tour de reins

Rhinopharyngite / rhume

On constatera d'abord, qu'ils appartiennent au domaine médical, ensuite que les deux mots de chaque couple réfèrent à un seul et même état de santé, enfin que le premier terme de chaque paire est scientifique alors que le second est d'un usage courant. Les deux synonymes composant chacun des couples ne sont employés ni par les mêmes locuteurs, ni dans les mêmes circonstances, puisque les noms scientifiques ne sont utilisés que dans le milieu médical, au cours d'échanges techniques, ou par des personnes initiées.

Parallèlement à cela, il arrive que des mots ne soient synonymes que dans des expressions idiomatiques. C'est le cas des termes : *fuite, large, tangente, poudre d'escampette, clé des champs* qui ne sont équivalents que dans des constructions métaphoriques et des contextes spécifiques servant à former des expressions figées de la langue française, où ils remplissent la fonction de complément du verbe *prendre* :

Prendre la fuite, prendre le large, prendre la tangente, prendre la poudre d'escampette, prendre la clé des champs.

- La différence psychologique entre les synonymes est en rapport avec l'affectivité et la subjectivité ; cela signifie qu'au sens référentiel vient s'ajouter un sens affectif. Ce dernier varie en fonction du jugement que porte le locuteur sur le référent, faisant intervenir assurément une part de subjectivité. Le choix des

mots se fait donc à partir du sentiment de l'énonciateur et de l'appréciation qu'il émet concernant le référent, laquelle appréciation sert, en même temps, à le désigner. La différence entre les deux types de sens est ténue ; néanmoins, le sens affectif, faisant appel à l'intuition, crée une différence bien réelle, aussi mince soit-elle, entre les unités d'un lot de synonymes qui n'ont pas exactement le même sens. Pour illustrer cela, deux exemples *infra* dans lesquels une liste, non exhaustive, de mots pouvant concurrencer les adjectifs qualificatifs *mauvaise* et *belle* :

Une situation *mauvaise, lamentable, déplorable, pitoyable, catastrophique, affreuse, médiocre, ignoble, atroce, épouvantable, exécration, écœurante, terrifiante, abominable, etc.*

Une vie *belle, heureuse, gaie, calme, paisible, saine, agréable, radieuse, enchantée, joyeuse, tranquille, satisfaisante, florissante, prospère, riche, aisée, comblée, etc.*

En outre, à l'affectivité, à la subjectivité et à l'intuition conduisant à distinguer des synonymes qui, a priori, semblent interchangeables dans une conversation ordinaire, se mêle la notion de tabou, par rapport à l'emploi de certains mots. C'est ainsi que le consensus social conseille l'usage d'euphémismes à la place de termes désignant une réalité jugée trop rude. Volontiers, on préférera alors, afin d'éviter l'utilisation de mots qui heurtent la dignité et la sensibilité, les termes *non-voquant* à *aveugle, malentendant* à *sourd, handicapé* à *impotent, sans-emploi* à *chômeur, personne de couleur* à *Noir*, etc. Il faut noter que ce sont également les emplois à répétition de ces euphémismes qui favorisent la création de synonymes.

- La différence combinatoire entre les synonymes est liée à la distinction de leur distribution ; cela est dû aux collocations et aux associations stéréotypées qui caractérisent les langues. À ce propos, observons les locutions figées suivantes données en exemple :

Faire un faux mouvement.

Faire un faux pas.

Rompre le jeûne.

Casser la croûte.

Le prince charmant.

On fait un « *faux mouvement* », mais pas un « *faux geste* », pourtant *mouvement* et *geste* sont synonymes, de même que l'on fait un « *faux pas* » et non un « *mauvais pas* », alors que *faux* et *mauvais* sont équivalents. On « *rompt le jeûne* », on « *casse la croûte* », cependant, bien que *rompre* et *casser* soient synonymes, en aucun cas, on ne « *casse le jeûne* », pas plus qu'on ne « *rompt la croûte* ». Les adjectifs qualificatifs *séduisant*, *attrayant*, *ravissant*, en dépit de leur équivalence sémantique avec *charmant*, ne sont pas substituables à ce dernier dans « *prince charmant* ».

L'ensemble de ces exemples montre que c'est le contexte qui définit systématiquement le choix entre deux ou plusieurs mots équivalents. La différence entre tous ces synonymes est exclusivement combinatoire. Ils ne sont pas interchangeables bien que sémantiquement très proches, ayant été assignés par la langue à des contextes précis. Il s'agit là d'un cas irrégulier de synonymie, du fait que le critère de commutation d'un mot par un autre, indispensable pour l'attestation d'une synonymie, n'est pas valable.

Force est de constater que la synonymie, bien que jamais absolue, répond aux exigences et aux besoins que manifestent les langues naturelles.

L'antonymie

Perçue comme le contraire de la synonymie, l'antonymie indique un mot de sens opposé par rapport à un mot donné. Elle met en rapport deux mots de sens contraires. La grande majorité des linguistes considère que l'antonymie est complémentaire de la synonymie. Si ceux-ci estiment que cette dernière n'est pas indispensable au langage, bien que présente dans toutes les langues naturelles, ils envisagent l'antonymie comme un élément essentiel dans toute langue naturelle, qui, pourtant, ne fournit pas obligatoirement un contraire à chaque unité lexicale.

Les *antonymes* sont des mots dont les sens s'opposent ; ce sont des contraires. *Antonymie* et *synonymie* sont donc des antonymes. Sont considérés comme des antonymes des mots mis en opposition parce qu'ils ont en commun des traits faisant la pertinence de cette relation qui s'instaure entre eux. C'est leur communauté de sens qui les rapproche et les rend opposables les uns aux autres. Il ne viendrait pas à l'idée de relier, par exemple, les deux substantifs *université* et *plage* pour les présenter comme une paire d'antonymes. Généralement, la relation

d'antonymie se crée entre des termes qui véhiculent des notions de valeurs, de chronologie, de quantité, de qualité, d'espace, de déplacement, de dimension, etc.

Exemples : *Avant/après, beaucoup/pou, intelligent/bête, haut/bas, homme/femme, réussite/échec, riche/pauvre, etc.*

Les exemples *supra* montrent que du point de vue de leur forme, donc de leur signifiant, les couples d'antonymes peuvent se former sans que les deux mots entretiennent entre eux le moindre rapport morphologique. De leur côté, les exemples *infra*, révèlent que ces couples peuvent aussi se construire par dérivation, c'est-à-dire que l'un des deux mots est un dérivé obtenu par l'adjonction d'un préfixe négatif.

Exemples : *alliance/mésalliance, heureux/malheureux, gérable/ingérable, hydratation/déshydratation, lisible/illisible, etc.*

Avant d'aller plus loin, il ne faut pas omettre de rappeler que le contexte joue un rôle essentiel dans la définition du sens d'un mot. De ce fait, il constitue dans la synonymie, comme dans l'antonymie, un facteur déterminant dans l'établissement de l'axe selon lequel l'une ou l'autre est envisagée. Ainsi, de même qu'un terme peut avoir plusieurs synonymes, comme cela a été montré précédemment, il peut également avoir des antonymes multiples. Pour expliciter cela, observons les exemples ci-dessous :

Cette élève est *forte* en mathématiques.

Cette élève est *faible* en mathématiques.

Cette sauce est *forte*.

Cette sauce est *fade*.

Cette femme est *forte*, elle ne s'habille qu'en grandes tailles.

Cette femme est *mince*, elle ne s'habille qu'en petites tailles.

Cette fille est *forte*, elle a surmonté ses difficultés.

Cette fille est *pusillanime*, elle n'a pas surmonté ses difficultés.

La série d'exemples ci-dessus présente un même adjectif *fort*, aux sens divers et, partant, aux antonymes multiples : *faible, fade, mince, pusillanime*, tous déterminés par le contexte.

Mounin définit l'antonyme comme une « unité lexicale qui exprime le sens contraire d'une autre : *chaud ~ froid, haut ~ bas*, etc. On peut distinguer des antonymes polaires, sans degrés intermédiaires (*vivant ~ mort*), et des scalaires, entre lesquels on peut intercaler d'autres termes par gradation : *froid / frais / tiède / chaud*, etc. » (1995 : 31).

Les toutes premières paires d'antonymes données en exemple plus haut présentent des points communs parce qu'elles ont toutes été créées sur la base d'un processus de dichotomisation. Il y a antonymie quand il y a opposition sémantique entre deux termes qui renvoient au même univers référentiel mais demeurent sémantiquement incompatibles. Cependant, la nature de la relation d'opposition n'est pas identique dans l'ensemble de ces couples d'antonymes. On se rend compte de cela, lorsque l'on les examine attentivement ; on constate alors que le lien entre les deux termes peut varier d'une paire d'antonymes à l'autre. C'est précisément la diversité de ce lien qui a conduit à l'émergence d'une typologie des antonymes.

Traditionnellement, les antonymes sont classés en trois catégories dont les deux premières ont été pensées à partir du modèle de la *synonymie absolue* et de la *synonymie partielle* :

- Les antonymes *complémentaires, polaires* ou *non gradables* constituent un cas d'antonymie dans lequel l'affirmation de l'un des deux termes entraîne automatiquement la négation de l'autre, car ils ne peuvent être ni affirmés, ni niés tous les deux simultanément. De facto, ils s'excluent mutuellement.

Exemples :

Fille/garçon, jour/nuit, mâle/femelle, vivant/mort, présent/absent.

Bien évidemment, qui n'est pas *mort* est *vivant*, qui n'est pas *mâle* est *femelle*, qui n'est pas *présent* est *absent*, etc. Il n'existe pas de degrés moyens entre ces mots qui, par le fait qu'ils entretiennent entre eux une relation d'exclusion, divisent l'univers du discours en deux sous-ensembles complémentaires. Ils n'admettent pas non plus des usages superlatifs ou comparatifs. En effet, une personne ne peut être *très morte*

ni *plus morte* ou *moins morte* qu'une autre (ceci étant valable en dehors de toute construction métaphorique).

Dans l'antonymie complémentaire ou polaire, il n'y a pas de place pour les mots intermédiaires, car il n'y a aucune possibilité de gradation. Impliquant un rapport d'exclusion entre les deux termes, c'est une antonymie construite sur l'idée de « c'est l'un ou c'est l'autre », « si ce n'est pas l'un, c'est l'autre », appelée communément le principe de « de deux choses l'une ».

- Les antonymes *scalaires*, *gradables* ou *gradués* représentent un type d'antonymie qui permet aux deux mots d'être niés conjointement, sans pour autant leur donner la possibilité d'être affirmés simultanément ; la négation de l'un ne conduisant pas systématiquement à l'affirmation de l'autre.

Exemples :

Beau/laid, blanc/noir, grand/petit, gros/maigre, triste/joyeux, etc.

Par conséquent, ces antonymes sont dans une relation modulable et trouvent aisément leur place dans une série de termes énonçant des degrés intermédiaires pour former une gradation, comme l'illustrent les exemples ci-dessous :

Beau, quelconque, laid.

Blanc, gris, noir.

Grand, moyen, petit.

Gros, mince, maigre.

Triste, indifférent, joyeux.

Les antonymes scalaires renvoient aux extrémités d'une échelle, c'est-à-dire à des points de référence entre lesquels se situent un ou plusieurs mots intermédiaires. Ces derniers sont intercalés par gradation. À l'inverse des antonymes complémentaires ou non gradables, les antonymes scalaires ou gradables, peuvent présenter des formes superlatives ou comparatives. Effectivement, il est fréquent d'entendre qu'une personne est *très belle* ou *plus belle* ou *moins belle* qu'une autre.

Pour expliciter la catégorie des antonymes scalaires, gradables ou graduels, prenons comme exemple l'opposition *grand* vs *petit* et appliquons à ces deux termes un test de comparaison qui met en évidence leur caractéristique principale : la gradation, en comparant la qualité représentée par l'adjectif et un degré plus haut de cette qualité (comparatif), comme dans *X est plus petit que Y*, ou *Y est plus grand que X*. Il se trouve que *petit* et *grand*, font partie de ces termes implicitement gradués, sous-entendant une comparaison non-explicite, qu'implique la norme posée par la communauté socioculturelle. La polarisation des oppositions peut donner la fausse impression que les qualités traduites par les antonymes *grand* et *petit* sont absolues ; mais en fait, les propriétés de ces antonymes sont indépendantes l'une de l'autre, contrairement aux antonymes complémentaires, tels que *mort* et *vivant*, et pour lesquels la négation de l'un implique l'affirmation de l'autre.

Dans l'antonymie scalaire, gradable ou graduelle, on conçoit l'existence d'un moyen terme, au minimum, pour manifester une gradation, ou même parfois des termes multiples pour un nombre indéfini de gradations. Cela serait inconcevable dans l'antonymie complémentaire ou polaire qui n'autorise aucune forme de gradation.

- Les antonymes *réciroques* ou *converses* sont une forme d'antonymie qui met en présence deux propriétés appariées, et dans laquelle l'affirmation de l'une implique l'affirmation de l'autre, avec une permutation des arguments.

Exemples :

Acheter/vendre, devant/derrière, offrir/recevoir, parents/enfants, grands-parents / petits-enfants, oncle et tante / neveu et nièce, père et mère / fils et fille, prêter/emprunter, supérieur/inférieur, etc.

Dubois (1973 : 41) considère qu'il existe des similitudes entre les trois types d'antonymes. Il explique que, dans les antonymes réciproques ou converses, par exemple *acheter vs vendre*, la proposition *Jean a vendu la maison à Pierre* implique la proposition *Pierre a acheté la maison à Jean*, comme dans les antonymes scalaires (voir l'exemple *grand vs petit* indiqué plus haut). Néanmoins,

il fournit un exemple d'antonymes réciproques : *demander vs répondre* qui ne contient pas cette implication réciproque présente, en principe, dans les antonymes réciproques et scalaires, car une demande ou une question n'implique pas une réponse ; bien qu'une demande laisse prévoir une réponse, de même qu'une réponse présuppose qu'il y a eu une demande. Ainsi, il existe entre certains termes des relations permutatives analogues, mais qui réellement ne constituent pas d'implication réciproque. Les prévisions et les présuppositions sont ordonnées par rapport à l'axe du temps : au moment où une personne achète, il y en a forcément une autre qui vend, au moment où une personne offre, il y en a une autre qui reçoit. En revanche, quand un des termes d'un couple d'antonymes scalaires ou gradables, tel que *grand vs petit*, est affirmé, cela signifie en général que l'autre terme est nié. Ainsi, la proposition *La maison est petite* implique la proposition *La maison n'est pas grande*. Il en va de même dans un couple d'antonymes polaires ou complémentaires, tel que *mort vs vivant*, où l'affirmation de l'un des deux termes implique la négation de l'autre : la proposition *Jean n'est pas mort* implique la proposition *Jean est vivant*.

On voit bien que la distinction entre les trois catégories d'antonymes n'est pas toujours simple à déceler. Révélée par l'étude du lexique, l'antonymie s'affirme comme une des formes d'organisation de celui-ci, dotée du même niveau de régularité que toutes les autres ; d'où l'importance et la nécessité d'envisager l'analyse du lexique sous différents aspects, qui ne sont chacun en mesure de présenter que des résultats partiels.

Remplissant une fonction fondamentale dans la langue, l'antonymie apparaît clairement comme indispensable au fonctionnement de celle-ci. Elle traduit parfaitement une propriété essentielle de l'être humain, à savoir sa disposition constante à établir des catégories marquant des contrastes dichotomiques, dans tout fait d'expérience.

La polysémie et la monosémie

Bréal (1887 : 157) utilisa lui-même le terme *polysémie* dans le cadre de ses travaux de linguistique historique pour désigner le phénomène par lequel la perspective diachronique permettait à des sens nouveaux de venir s'ajouter au sens initial, fondamental, d'un mot. Depuis, la perspective synchronique donne la possibilité au terme *polysémie* de se doter de significations variées.

Aujourd'hui, la *polysémie* se définit comme étant la pluralité de sens d'un mot. Cette pluralité d'acceptions s'explique par l'existence d'une pluralité de signifiés pour un même signifiant. « Le terme de *polysémie* est utilisé pour décrire le fait qu'une unité lexicale correspond à plusieurs significations ; au niveau du signe, on dira qu'un seul signifiant est en relation avec plusieurs signifiés » (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 534). Par leur définition de la notion de polysémie, qui pose que deux ou plus de deux signifiés peuvent correspondre à un seul et même lexème, Arrivé, Gadet et Galmiche (1986) remettent en cause la définition du signe linguistique tel qu'il est entendu par Saussure ; c'est-à-dire que le signe ne serait donc plus perçu comme l'association d'un signifiant et d'un signifié mais plutôt comme l'association d'un signifiant et de plusieurs signifiés.

Inversement, on parle de *monosémie* lorsqu'un mot n'a qu'un seul sens. « La monosémie peut être définie comme un rapport univoque existant entre un signifiant et un signifié » (Picoche, 1992 : 51). La monosémie se définit par la mise en rapport d'un seul signifié pour un signifiant : c'est effectivement un rapport univoque ; cela constitue une propriété plutôt rare, observée généralement dans les lexiques technique et scientifique, où le besoin de stabilité sémantique se fait davantage ressentir, car l'unicité du sens des mots met à l'abri des risques d'ambiguïté. Par conséquent, *polysémie* et *monosémie* représentent deux notions opposées.

Voici des exemples de polysémie et de monosémie empruntés à Mounin (1995) :

- Polysémie des mots *maison* et *palais* :

Maison de campagne, maison de retraite, maison d'Autriche.

Le palais de Versailles, le palais de Justice.

- Monosémie de termes scientifiques :

Hêtre, neutron, rhum.

« Un mot est polysémique dès qu'il réfère dans plusieurs champs, surtout si d'un champ à l'autre les référents ont assez de différence : le disque que lance un sportif a des caractéristiques sans rapport avec le disque où est gravée de la musique ; le marteau dont on se sert dans les compétitions d'athlétisme ne ressemble absolument plus au marteau à enfoncer des clous. C'est du reste

pourquoi, dans l'article de dictionnaire relatif à un mot donné, les diverses rubriques sont souvent distinguées par une indication, abrégée ou non, relative aux champs génériques : *Écon(omie)*, *Géom(étrie)*, *Sports*, etc. On peut seulement regretter que de telles indications ne soient pas systématisées davantage. [...] Pour une forme unique, pour un même mot, les significations sont multiples et concernent en conséquence des champs génériques variés. » affirment Baylon & Mignot (2002 : 118).

La polysémie est la situation de la majorité des termes de la langue, tandis que la monosémie, sans être exceptionnelle, est bien loin d'être générale. Il est possible d'établir un lien entre le caractère plus ou moins polysémique d'un mot et sa fréquence, les mots les plus fréquents étant polysémiques, et les moins fréquents monosémiques. Du reste, quand on parcourt les dictionnaires, on constate que les mots de haute fréquence sont ceux qui présentent les polysémies les plus riches (*aller – mettre – prendre – faire*). C'est l'environnement qui se chargera de déterminer le sens du mot en question : le contexte établit le sens et, de fait, lève l'ambiguïté. Prenons l'exemple du mot *opération* et observons les différents environnements dans lesquels il peut apparaître :

- *Faire une opération* « de tête » (calcul mental).
- *Pratiquer une opération* (intervention chirurgicale).
- *Mener une opération* (stratégie militaire).
- *Lancer une opération* (publicité, marketing, économie).

Quand on compare les différents emplois du substantif *opération*, on s'aperçoit que les variations portent sur le verbe, et que de celles-ci dépendent les acceptions diverses de ce substantif.

Contrairement à cela, certains mots entrent dans des environnements très variés, sans jamais connaître de variations de sens. Il s'agit, en principe, de termes appartenant aux lexiques technique et scientifique tels que : *astronaute*, *carburateur*, *glucose*, *larynx*, *œsophage*, *sonar*, *uranium*, etc., qui ont un indice de fréquence bas et entrent dans la classe des mots monosémiques. « Seuls les lexèmes techniques ou savants, et encore pas toujours, ont chance d'être véritablement monosémiques, par exemple *azote*, *céphalée*, *corner*, *football*, *parallélogramme*, *rabique*, *radium*, *usufruit*, *varlope*, etc. » (Touratier, 2004 : 92).

C'est un fait, il y a donc polysémie lorsqu'un seul mot est chargé de plusieurs sens ; celle-ci n'est absolument pas un dysfonctionnement de la langue, au contraire, elle est nécessaire à son bon fonctionnement. Caractéristique du lexique général, la polysémie est une conséquence de la richesse et de la vivacité de toute langue naturelle. Étant donné qu'il est impossible de créer un terme nouveau correspondant à chaque référent nouveau qui fait son apparition dans le monde, de surcroît dans des situations particulières, des sens nouveaux se créent à partir de sens et de termes existant déjà. C'est ainsi que la polysémie assigne aux mots de plus larges possibilités de signifier. Si tous les termes étaient monosémiques (un sens par mot, un mot pour chaque sens), le lexique serait gonflé à l'infini et la mémoire des locuteurs serait insuffisante pour retenir l'ensemble des mots indispensables à la constitution et à la compréhension des messages les plus variés. Une langue entièrement ou même en majorité monosémique serait donc inconcevable. La langue obéit, par la polysémie, à la loi d'économie ; elle réutilise plusieurs fois le même mot, en variant son signifié. Cela présente toujours un risque d'ambiguïté et exige la mise en place de moyens permettant au sens de s'établir clairement : c'est ce que les linguistes appellent une *levée d'ambiguïté*. Exemples de polysémie des termes *clé* et *lettre* :

- La *clé* de la serrure (objet servant au déverrouillage).
- La *clé* d'un problème (solution).
- Le mot *clé* (terme essentiel).

- La *lettre* A (1^{ère} lettre de l'alphabet).
- La *lettre* que j'ai reçue (courrier).
- Prendre à la *lettre* (au sens littéral).

« La polysémie peut se voir proposer divers types d'explications, au premier rang desquelles se situe la fréquence d'emploi d'un mot. La polysémie résulte en effet d'une tendance à l'économie linguistique, marquée par le caractère fini des unités de la langue, que compense un effort d'adaptation sémantique de ces unités à des situations spécifiques, inédites et donc infinies. » (Neveu, 2000 : 52). Il est évident que les exemples *supra* confirment parfaitement ces facteurs de fréquence et d'économie linguistique qu'impliquent les mots polysémiques.

La grande majorité des mots sont *polysèmes* ; ils ont des sens multiples. Ainsi, les lexicographes, dans leur description des mots qui constituent les entrées du dictionnaire, fournissent toutes les définitions correspondant aux différentes acceptions de ceux-ci ; ils classent ces dernières sans indiquer précisément ce qui a motivé l'ordre établi. Cette absence de justification s'explique bien évidemment par l'obligation de concision à laquelle ils sont tenus ; néanmoins, selon certaines critiques, cela permet de dissimuler l'insuffisance des arguments et l'arbitraire des choix effectués.

Cette *hiérarchie des sens* qui s'installe dans le classement des acceptions d'un mot s'inscrit dans le cadre de la tradition lexicographique. Celle-ci distingue le *sens propre* (*sens premier* ou *sens fondamental*) du ou des *sens seconds* (*sens secondaires* ou *accessoires* ou encore *sens dérivés*) ; le ou les seconds se trouvent rattachés au premier par une forme de dérivation.

Exemples : Les différents sens du mot *aile*.

- Le sens propre : organe pair permettant à certains animaux et insectes de voler.
- Les sens seconds :
 - (1) Éléments présents dans certains appareils volants.
 - (2) Une des deux parties d'une construction, d'un objet ou d'un organe, contrastant avec la partie centrale.
 - (3) Une des deux parties d'une carrosserie située au-dessus de la roue.

Le sens second (1) se rattache au sens propre par une similitude de forme ainsi qu'une identité de fonction (ailes d'avion et ailes d'oiseaux), bien que la différence entre des ailes fixes et des ailes vivantes soient évidente.

Tandis que la ressemblance de forme s'est quelque peu effacée, entre le sens second (2) et le sens propre, l'identité de fonction, elle, a complètement disparu (ailes du nez, ailes d'un bâtiment, etc.).

Entre les ailes d'un oiseau et les ailes d'une voiture, illustrant le sens (3), qui depuis longtemps ont fini par être intégrées à la carrosserie, il ne subsiste plus d'analogie si ce n'est l'idée d'éléments allant de pair, et confortant les usagers dans leur intuition qu'il s'agit toujours d'un seul et même sens du mot *aile*.

L'établissement et la distinction des significations d'un mot impliquent de définir les liens que les lexicographes attestent entre celles-ci et de justifier la manière dont elles ont été unifiées ; tout cela constitue un embarras majeur, car les mots d'usage courant sont pratiquement tous polysémiques. Alors même que tout est fait, semble-t-il, pour que la polysémie soit absente des langages artificiels, cette dernière semble être l'apanage des langues naturelles.

« Même un lexème désignant un objet concret comme *chaise* est, contrairement à ce que l'on croirait a priori, polysémique. *Le Nouveau Petit Robert* lui reconnaît au moins les trois autres sens suivants :

1. Véhicule composé d'un habitacle muni d'une chaise et d'une porte, dans lequel on se faisait porter par deux hommes aux moyens de bâtons assujettis sur les côtés.
2. Voiture à deux ou quatre roues, tirée par un ou plusieurs chevaux.
3. Base, charpente faite de pièces assemblées et supportant un appareil.

Dès qu'un lexème devient un peu plus abstrait [...] la polysémie est quasiment de rigueur. Le lexème *siège* a un sens différent dans chacun des trois énoncés suivants que cite le dictionnaire *Lexis* :

C'était une petite salle aux sièges de bois (Beauvoir).

Le palais Bourbon est le siège de l'Assemblée nationale.

Ce parti a gagné un grand nombre de sièges aux dernières élections.

Et ces trois emplois différents donnent lieu dans les dictionnaires à trois définitions différentes, comme :

« Objet fabriqué, meuble disposé pour qu'on puisse s'y asseoir »

« Lieu où se trouve la résidence principale (d'une autorité, d'une société) »

« Place, fonction de député, ou place honorifique à pourvoir par élection »

À ces trois définitions, *Le Nouveau Petit Robert* en ajoute au moins trois autres, à savoir :

« Lieu où s'établit une armée, pour investir une place forte ; ensemble des opérations menées pour prendre une place forte »

que l'on a par exemple dans :

Mettre, faire le siège devant une ville,

« Place où se tient un magistrat »

que l'on a dans :

Jugement rendu sur le siège. Magistrature du siège

« Partie du corps humain sur lequel on s'assied »

que l'on a dans quelques expressions comme :

Bain de siège. Enfant qui se présente par le siège. » (Touratier, 2004 : 91-92)

Dans le processus de polysémie, il est récurrent de voir des termes qui semblent avoir une origine commune, malgré des sens actuels éloignés, réunis sous une seule et même unité. En fait, c'est pour pallier à une difficulté inhérente à la polysémie, que les lexicographes se servent de l'identité étymologique pour rattacher des acceptions multiples à la même unité lexicale. Cet argument n'est absolument pas convaincant cela reviendrait à mélanger l'aspect diachronique de la langue à son aspect synchronique, sachant qu'il est impossible de calquer l'organisation contemporaine des mots d'une langue à celle d'un état passé, voire lointain, de cette même langue. L'indépendance de l'organisation actuelle d'une langue par rapport à celle du passé est parfaitement illustrée par un exemple classique, cité systématiquement dans les ouvrages de lexicologie. Il s'agit de *grève*, qui se présente sous deux mots distincts, à savoir deux entrées de dictionnaire, dont chacune prend une des deux acceptions suivantes : « bord de mer » et « arrêt de travail », et ce, en dépit de leur origine étymologique commune.

Il est impératif de savoir que des procédés autres que l'identité étymologique peuvent souvent être source de polysémie. En effet, aux restriction et extension de sens, s'ajoutent les sens secondaires des mots polysèmes qui viennent régulièrement des sens figurés et relèvent, dans ces conditions, de figures de style à l'instar de la métaphore, de la métonymie, de la synecdoque, de la catachrèse, de l'antiphrase et même de l'ironie. Dans cette optique, Martin (1983) a réalisé une étude approfondie sur l'ensemble des éléments en mesure de déterminer les liens existant entre les différents sens des polysèmes⁸.

⁸ Sur ce point nous ne nous étalerons pas davantage ici, considérant que les indications données sont largement suffisantes dans l'angle d'approche lexicologique et lexicographique ; car cet aspect fera l'objet d'une étude plus détaillée nécessitant la maîtrise de *l'analyse sémique*, point nodal abordé dans le cadre du programme de la matière « sémantique lexicale », faisant suite à celle de « lexicologie-lexicographie », dont l'enseignement est dispensé au second semestre, de la première année de la formation de Master en sciences du langage. Effectivement, Martin (1983) tente d'établir un répertoire des divers types de polysémies en les formulant automatiquement sur la base des notions de *sèmes* et de *sémèmes*. Dans sa *théorie des deux sémèmes*, il propose de théoriser toute polysémie, notamment, la polysémie de la *restriction de sens* en partant de l'idée qu'un terme polysémique est doté de plusieurs sémèmes différents. Chaque acception sémique retenue par les dictionnaires étant présentée alors comme un sémème.

L'homonymie

L'homonymie désigne une « relation existant entre deux (ou plusieurs) formes linguistiques ayant le même signifiant, mais des signifiés radicalement différents. Les formes présentant cette relation sont dites homonymes. Ex. : *coq*, *coque*, *coke*. L'homonymie peut dépasser le niveau du mot : elle est alors utilisée pour les jeux de mots ou calembours et les rimes : *bohémien / beau et mien ; d'août / doux* (ARAGON). » (Mounin, 1995 : 164)

L'homonymie se crée entre des mots sur la base d'un rapport d'affinité portant uniquement sur la forme et excluant, de facto, la possibilité d'une identité de sens.

L'homonymie suppose toujours une absence de relation sémantique. Pour illustrer cela, observons les mots *infra* ; écrits et prononcés de façon identique, ils présentent des sens différents et sans lien :

Terme (fin) – *terme* (mot)

Fraise (fruit) – *fraise* (outil de coupe) – *fraise* (collerette)

Dans sa définition Mignot apporte une précision supplémentaire en disant : « sont homonymes deux signes (ou plus de deux signes) qui comportent des signifiants identiques sans que cette identité se retrouve au plan des signifiés. Par signifiants identiques, il faut entendre la même collection de phonèmes rangés dans le même ordre, avec les mêmes traits prosodiques et, le cas échéant, quand il s'agit d'un signe complexe, les mêmes pauses ou "jointures" » (1972 : 2-3).

En fait, l'homonymie est présente entre des mots aux sens différents et aux étymologies différentes, mais à la même prononciation et/ou à la même représentation graphique.

Exemples :

Rue (plante) et *rue* (voie de circulation).

Rue (plante ou voie de circulation) et *ru* (petit ruisseau).

L'homonymie est donc une relation entre des termes, de sens différents, liés par une identité phonique, l'*homophonie*, ou une identité graphique, l'*homographie*. Un *homonyme* est donc un mot prononcé et/ou écrit comme un autre, et dont la signification est différente. En conséquence, c'est en fonction des

formes orales ou des formes écrites, que l'on distingue l'identité de prononciation : l'*homophonie* et l'identité de graphie : l'*homographie*.

Homographie ou homophonie

Les *homographes* sont des mots de sens différents qui ont la même graphie ; les *homophones* sont des mots de sens différents qui ont la même prononciation. « Plus précisément, on distingue les homophones, formes ayant le même son et des sens différents (*bon, bond*), et les homographes, formes ayant la même graphie et des sens différents, que le son soit semblable (*cor de chasse, cor au pied*) ou différent : *les poules du couvent couvent*. » (Mounin, 1995 : 164)

En principe, dans la langue française, l'homophonie et l'homographie peuvent aller de pair. Mais quand ce n'est pas le cas, c'est l'orthographe qui, la plupart du temps, permet de distinguer les homophones. Le français compte un nombre élevé d'homophones contre peu d'homographes. L'explication à cela remonte au XVII^{ème} siècle, connu pour être celui du classicisme, dont l'une des exigences se porta sur la distinction des mots homophones par la graphie. Depuis, le terme *homonymes* est généralement utilisé pour désigner les homophones, c'est-à-dire les unités lexicales dont la prononciation est identique, mais dont la graphie est différente, ces unités se distinguant aussi par le sens. Il n'est pas fréquent de rencontrer dans la langue française des homonymes qui sont homophones et homographes, à la fois.

Examinons les mots qui constituent chacune des séries *infra* ; ils sont homophones sans être homographes : leur similarité est exclusivement d'ordre phonique. Ils se prononcent de la même façon, mais s'écrivent de deux, trois, quatre ou cinq façons différentes :

Air, aire, ère, erre, hère [ɛ R]

Sain, saint, sein, ceint, seing [s ɛ̃]⁹

Cour, cours, court, courre [k u R]

Sceau, seau, saut, sot [s o]

Coq, coque, coke [k o k]

Compte, comte, conte [k ɔ̃ t]

Foi, foie, fois [f w a]

⁹ Exemple emprunté à Marouzeau (1969 : 110).

Ils, île, hile [i l]

Champ, chant [ʃ ɑ̃]

Voie, voix [v w a]

Les séries d'exemples ci-dessus montrent qu'une même séquence phonique correspond à plusieurs homophones.

Inversement, les mots formant les séries suivantes sont homographes sans être homophones ; la similarité est exclusivement d'ordre graphique, ils sont écrits de la même façon, mais se prononcent différemment.

As [a s] (substantif) et *as* [a] (forme conjuguée du verbe avoir)

Convient [k ɔ̃ v j ɛ̃] (forme conjuguée du verbe convenir) et *convient* [k ɔ̃ v i] (forme conjuguée du verbe convier)

Couvent [k u v ɑ̃] (substantif) et *couvent* [k u v] (forme conjuguée du verbe couvrir)

Est [e s t] (point cardinal) et *est* [e] (forme conjuguée du verbe être)

Ferment [f e R m ɑ̃] (substantif) et *ferment* [f e R m] (forme conjuguée du verbe fermer)

Fier [f j ε R] (adjectif) et *(se) fier* [f j e] (verbe à l'infinitif)

Fils [f i s] (enfant mâle par rapport à ses parents) et *fil* [f i l] (brins de matière textile ou métallique)

Jet [ʒ ε] (projection) et *jet* [d ʒ ε t] (avion)

Parent [p a R ɑ̃] (substantif) et *parent* [p a R] (forme conjuguée du verbe parler)

Portions [p o R s j ɔ̃] (substantif) et *portions* [p o R t j ɔ̃] (forme conjuguée du verbe porter)

Vis [v i s] (substantif) et *vis* [v i] (forme conjuguée du verbe voir au passé simple) ou *vis* [v i] (forme conjuguée du verbe vivre au présent de l'indicatif)

Retenons que les homographes qui ne sont pas homophones ne risquent nullement d'être à l'origine de l'ambiguïté d'un message entre interlocuteurs ; ils ne prêtent pas à conséquence, sachant que dans l'absolu, ce sont les différences de sons qui permettent de détecter les différences de sens. Du reste, la prédominance de l'oral sur l'écrit conduit à déduire que l'homophonie est non seulement

suffisante, mais fondamentale et totalement fonctionnelle, pour établir l'homonymie.

Homonymie et grammaire

L'*homonymie grammaticale* suppose la présence de deux morphèmes grammaticaux (affixes ou mots grammaticaux) de forme identique mais de sens différents.

Exemples :

- Le suffixe *-eur*, dans le terme *chanteur*, est homonyme du suffixe *-eur* dans le terme *lenteur*. Ces deux termes sont des dérivés. Dans le premier cas de dérivation, le suffixe *-eur* nominalise un verbe (*chanter* → *chanteur*) pour désigner un agent (celui qui fait l'action de chanter) ; dans le second cas, le suffixe *-eur* nominalise un adjectif (*lent* → *lenteur*) pour indiquer une qualité (qualité de ce qui est lent).
- Le suffixe *-ment*, dans le terme *traitement*, est homonyme du suffixe *-ment* dans le terme *tranquillement*. Ces deux termes sont des dérivés. Dans le premier cas de dérivation, le suffixe *-ment* nominalise un verbe (*traiter* → *traitement*) et sert à former un nom d'action ; dans le second cas, il transforme un adjectif en adverbe de manière (*tranquille* → *tranquillement*).
- Le mot grammatical *que*, pronom relatif, dans « Le livre *que* je lis est un bestseller » est homonyme de *que*, conjonction de subordination, dans « Je pense *que* vous l'avez déjà lu », de *que*, pronom interrogatif, dans « *Que* lisez-vous d'autre ? » et de *que*, adverbe exclamatif, dans « *Que* de souvenirs ! »

Il existe, en français, des mots de forme identique mais dont le genre grammatical est différent. Ce dernier étant considéré comme un discriminant formel, la langue refuse de voir en ces mots des homonymes.

Exemples :

La livre / le livre

La manche / le manche

La moule / le moule

La mousse / le mousse

La poêle / le poêle

La tour / le tour

La voile / le voile

À côté de cela, la langue française compte des mots qui peuvent être orthographiés de deux manières différentes. Cette pluralité de graphies n'enlève rien à leur unité de sens et de prononciation. Ces mots ne sont pas considérés comme des homonymes, mais comme des *variantes*.

Exemples :

Ailloli/aïoli, cacahuète/cacahouète, clé/clef, cuiller/cuillère, événement/évènement, fainéant/feignant, granit/granite, ile/île, oignon/ognon, resurgir/ressurgir, saoul/soûl.

En tout état de cause, on remarque, en général, que l'homonymie concerne davantage les mots courts que les mots longs. En effet, les mots monosyllabiques ont plus de chance d'avoir des homonymes que ceux construits avec un plus grand nombre de syllabes.

En outre, on constate que les homonymes appartiennent rarement à la même partie du discours. C'est d'ailleurs grâce à cela que les constructions grammaticales dans lesquelles ils sont intégrés empêchent tout risque d'ambiguïté. L'homonymie ne présente aucune gêne parce que justement les conditions d'emploi des deux termes homonymes ne sont pas les mêmes.

Exemple :

Tu *as* de la force, de la volonté et du courage ; tu es un *as*.

Dans la première proposition de la phrase ci-dessus, le terme *as* constitue une forme conjuguée du verbe avoir, à la deuxième personne du singulier, du présent de l'indicatif ; alors que dans la seconde proposition, le terme *as* est un substantif. Cette phrase met bien en évidence le fait que le verbe et le substantif n'ont pas la même fonction.

Toutefois, dans les cas où les homonymes font partie de la même catégorie grammaticale, on constate, la plupart du temps, qu'ils appartiennent à des domaines sémantiques différents. Dans ces conditions, c'est la situation d'énonciation, le contexte, le sujet dont il est question qui fournissent les indications nécessaires pour exclure les ambiguïtés.

Exemples :

- Pendant les périodes de fêtes, les *rues* commerçantes des grandes villes ne désemplissent pas.
- La pelouse du petit square est couverte de *rues*.

Il est clair que les *rues* dont il s'agit sont, dans la première phrase, des voies de circulation, dans la seconde, des plantes. Au niveau de toute construction phrastique, il y a des exigences de vraisemblances sémantiques favorisant une interprétation plutôt qu'une autre.

Ajoutons à cela l'importance des phénomènes prosodiques dans les messages oraux. L'intonation, les pauses de la voix, etc. représentent des facteurs déterminant l'expression ainsi que la compréhension d'un message oral. Sans cela, celles-ci seraient, quasi systématiquement, vouées à l'échec. Voilà pourquoi il est rarissime que ce type de message soit dépourvu de ces éléments d'accompagnement extralinguistique.

À l'écrit, c'est l'orthographe qui permet d'éviter les ambiguïtés ; par sa complexité, elle joue un rôle considérable car les différences de graphie épargnent bien des difficultés d'interprétation.

Exemples :

Vair / ver / verre / vers / vert

Chair / chaire / cher / chère

De toutes les façons, on n'interprète pas un énoncé écrit comme un énoncé oral ; celui-ci, à la différence de celui-là, est complètement lié à la situation. En effet, le locuteur et son auditeur se trouvent dans la même situation (même lieu, même moment et même environnement), contrairement au scripteur et à son lecteur.

L'homonymie est une des caractéristiques des langues naturelles pour lesquelles elle présente un intérêt certain. Ces dernières ne sauraient fonctionner en associant chaque signifiant exclusivement à un signifié. Phénomène linguistique répandu, l'homonymie ne fait aucunement obstacle à l'intercompréhension des messages. Ceci n'est possible que parce que, d'une part les langues ne fournissent que des homonymes auxquels elles sont en mesure de s'adapter, d'autre part, les locuteurs ne s'expriment par mots isolés ; ces derniers

sont insérés dans des constructions syntagmatiques et phrastiques, à l'intérieur desquelles ils s'apportent des éclairages mutuels. L'homonymie ne bloque pas les échanges d'idées entre interlocuteurs ; elle n'entraîne aucune difficulté de communication, ni aucune zone d'ombre, car les environnements dans lesquels les homonymes sont susceptibles d'apparaître se distinguent systématiquement les uns des autres. En définitive, le contexte, le sujet traité et la situation de communication dans laquelle se trouvent les usagers des langues, servent obligatoirement à interpréter les homonymes et à les délester des équivoques sans jamais laisser place au doute.

Homonymie et polysémie

« C'est en lexicographie que la polysémie s'oppose à l'homonymie. Quand un auteur de dictionnaire dispose d'exemples où un même mot a des sens différents, deux solutions se présentent à lui : ou il range ces sens différents sous des entrées différentes, et l'on parlera d'un traitement homonymique ; ou il regroupe ces sens différents sous une seule et même entrée, et l'on parlera d'un traitement polysémique. » (Touratier, 2004 : 86)

Le lexicographe oppose *homonymie* et *polysémie* en démarrant du postulat que la première correspond à plusieurs signes linguistiques différents, tandis que la seconde correspond à un seul signe linguistique. C'est dans cet esprit que tous les dictionnaires s'accordent à présenter *vol* comme représentant de deux lexèmes homonymes (l'un signifiant « le déplacement dans l'air », l'autre « s'emparer du bien d'autrui ») et *voir*¹⁰ comme un seul et même lexème polysémique (dont les différents sens sont « percevoir quelque chose par les yeux », « être spectateur de quelque chose », « rendre visite à quelqu'un », « imaginer quelque chose », « examiner quelque chose »). Néanmoins, il est légitime de s'interroger sur ce qui a motivé concrètement la divergence du choix du mode de présentation réservé à chacune des deux formes *vol* et *voir*. Ce questionnement théorique est aussi essentiel que complexe, et les réponses attendues sont censées expliquer et déterminer le choix pratique qu'accomplit le lexicographe.

Ainsi, le lexicographe se trouve régulièrement confronté à un choix, pas toujours évident, entre l'hypothèse homonymique et l'hypothèse polysémique,

¹⁰ Les exemples *vol* et *voir* sont empruntés à Touratier (2004 : 86).

lequel s'avère parfois arbitraire et discutable à bien des égards. Cela le conduit, en conséquence, à une oscillation entre l'idée d'assigner à un signifiant, dans le dictionnaire, plusieurs entrées distinctes et celle de ne lui en assigner qu'une seule.

D'ailleurs, d'aucuns perçoivent une quasi-identité de la polysémie et de l'homonymie ; ils considèrent l'homonymie comme un cas particulier de la polysémie, où il n'est pas ou plus possible de discerner de relation entre les différents sens du polysème. Cela simplifierait grandement les choses et « rendrait ainsi mieux compte des affinités paradoxales qui existent entre les deux catégories et qui font qu'il y a souvent lieu d'hésiter dans l'affectation d'un mot à l'une ou à l'autre » déclarent Bayon et Mignot (2002 : 106), avant de préciser que « l'*unité du mot repose sur celle de son sens*, mais qu'à son tour, cette dernière peut aller de pair avec une réelle complexité, de telle sorte qu'on passe progressivement de la polysémie à l'homonymie (...) et inversement. » (2002 : 113).

Quand on parle d'homonymie, on évoque presque toujours la polysémie qui, rappelons-le, désigne le fait qu'une unité lexicale corresponde à deux ou plusieurs significations. Théoriquement, la distinction entre la polysémie et l'homonymie est nette et claire : l'homonymie signifie la présence de deux ou plusieurs termes, alors que la polysémie indique l'existence d'un seul terme aux signifiés différents.

Niklas-Salminen (1997 : 123) donne de cette distinction une représentation simple et intelligible que l'on peut observer ci-dessous :

Homonymie : Terme a	Signifiant a	Signifié a
Terme b	Signifiant b = a	Signifié b ≠ a
Polysémie : Terme a	Signifiant a	Signifié 1
		Signifié 2

Cela semble évident d'un point de vue théorique, et pourtant, en pratique, cela se complique. La distinction entre les notions d'homonymie et de polysémie demeure incertaine et assurément arbitraire ; cela est dû notamment aux divergences de classements proposés par différents dictionnaires, parmi les plus connus et les plus reconnus. Concrètement, il est réducteur de classer automatiquement tel mot dans la catégorie des polysèmes et tel autre dans sa série d'homonymes, car il n'existe pas de critères suffisamment pertinents et rigoureux,

en mesure d'établir une limite exacte entre polysèmes et homonymes. Séparer les notions d'homonymie et de polysémie est une tâche particulièrement difficile, à un point tel que les lexicographes, concepteurs de dictionnaires, eux-mêmes sont dans une totale indécision quant au traitement de certains mots, avant de parvenir à se prononcer sur le fait que ces derniers doivent faire l'objet d'une seule entrée ou de plusieurs entrées. Finalement, la distinction entre les notions d'homonymie et de polysémie se joue à partir du mode d'organisation des dictionnaires ; celui-ci est variable d'un dictionnaire de langue à un autre. La différence de traitement du mot *bouton* dans les deux célèbres dictionnaires contemporains que sont le *Petit Robert* d'Alain Rey et le *Dictionnaire du Français contemporain* de Jean Dubois¹¹, en est une illustration absolue. En effet, le *Petit Robert* a opté pour une présentation polysémique du mot *bouton*, c'est-à-dire que celui-ci ne fait l'objet que d'une seule entrée, alors que le *Dictionnaire du Français contemporain* a adopté une présentation homonymique, à savoir l'attribution de trois entrées différentes à la forme *bouton*.

D'après le *Petit Robert* :

Bouton

- 1- Petite excroissance d'où naissent les branches, feuilles, fruits ou fleurs d'un végétal.
- 2- Petite tumeur faisant saillie à la surface de la peau.
- 3- Petite pièce souvent circulaire, servant à la décoration des vêtements ou à l'assemblage de leurs diverses parties.
- 4- Petite saillie ronde. Commande d'un mécanisme, d'un appareil, que l'on tourne ou sur laquelle on appuie.

D'après le *Dictionnaire du Français contemporain* :

- 1- ***Bouton***. Pousse qui, sur une plante, donne naissance à une tige, à une fleur ou à une feuille.
- 2- ***Bouton***. Petite pustule sur la peau.
- 3- ***Bouton***. 1. Pièce généralement circulaire, plate ou bombée, de matière dure, que l'on fixe sur les vêtements pour en assurer la fermeture ou pour servir d'ornement.
2. Pièce de forme sphérique ou cylindrique qui sert à ouvrir ou à fermer.

¹¹ La différence des traitements, polysémique et homonymique, de *bouton* qu'ont réservés respectivement le *Petit Robert* d'Alain Rey et le *Dictionnaire du Français contemporain* de Jean Dubois a été mise en exergue par Niklas-Salminen (1997 : 123-124).

Le *Petit Robert* d'Alain Rey inscrit son mode de classement dans la perspective des dictionnaires soucieux de concision, et cherchant de facto à maximaliser la polysémie qu'ils considèrent comme un excellent moyen pour parvenir à la réduction des entrées du lexique. À l'inverse, dans sa présentation, le *Dictionnaire du Français contemporain* de Jean Dubois s'est appuyé sur le principe de la grammaire distributionnelle qui juge qu'une unité lexicale est distincte d'une autre à partir du moment où elle fait l'objet d'une variation dans la distribution, c'est-à-dire qu'elle apparaît dans différents environnements syntagmatiques. Ce dictionnaire fait partie de ceux qui cherchent à maximaliser l'homonymie ; pour ce faire, ils créent une entrée par distinction de sens. Cette pratique, qui classe dans la catégorie de l'homonymie les significations d'un mot correspondant à différentes distributions, s'appelle *le dégroupement des entrées*.

Face à cela, un lecteur attentif qui aurait consulté les deux dictionnaires serait en droit de rester perplexe et dubitatif quant au classement de *bouton*, ne sachant pas réellement, en définitive, si ce dernier représente un seul mot polysémique ou trois mots différents, homonymes. Éprouvant une impression d'arbitraire, il se demandera forcément sur quoi est fondée cette divergence de traitements d'une même forme linguistique. Sur quoi repose l'unité d'un lexème polysème ? En vertu de quoi, le lexicographe rassemble-t-il, au sein d'une même notice de dictionnaire, des sens multiples aux liens flous ? Pourquoi ne pas les séparer en assignant chacun d'eux à des lexèmes différents qui seraient des homonymes ? À cet ensemble d'embarras, plutôt fréquents, résultant du caractère arbitraire des distinctions faites par les dictionnaires, répondent certains critères auxquels ont régulièrement recours les lexicographes. Ces critères relèvent essentiellement de l'étymologie ou de la sémantique.

Le critère étymologique semble efficace pour expliquer le choix de l'une des deux hypothèses homonymique ou polysémique. La première sera formulée si les étymons des deux signifiants sont différents, la seconde, s'il n'y a qu'un seul étymon pour les deux signifiants. C'est l'étymologie commune qui fait que, par exemple, « des paires comme *uni = conjoint ~ uni = de couleur uniforme* représentent, malgré la grande différence de sens, des cas de polysémie, non

d'homonymie »¹². Cependant Neveu (2000) émet une réticence par rapport à ce critère, rappelant que « si l'on peut tenir pour constant que la diversité étymologique induit l'homonymie, l'unité de la source étymologique n'induit pas avec la même évidence la polysémie, car un mot peut présenter des signifiés dont la dérivation est si éloignée que l'approche synchronique ne pourra la détecter. C'est le cas, par exemple, pour le mot *vedette* (de l'italien *vedetta*, « observatoire »), qui signifie tout à la fois « sentinelle », mais aussi « valeur, évidence » (dans *mettre en vedette*), « star », et « petite embarcation ». » (Neveu, 2000 : 52).

Certes, un polysème implique que l'ensemble de ses sens découle d'un même étymon. Cette relation étymologie qui semble élémentaire en théorie, n'est pourtant pas si simple en pratique ; car il n'est pas rare de constater que malgré leur étymon commun, les significations se soient éloignées au fil du temps, pour donner des termes si distants sur le plan sémantique, qu'il est impossible, en synchronie, de les réunir sous un même terme polysémique. C'est ainsi que s'effectue le passage à l'homonymie, rendu possible par une évolution du signifié. Dans ce cas de figure, il est indispensable que le lexicographe soit en mesure d'expliquer le passage d'un sens à l'autre, par le truchement d'une filiation historique (indication de la date d'apparition des nouvelles significations) ou d'une filiation logique (extension de sens, sens figuré, etc.) Du reste, c'est dans cette perspective que Dubois déclare « dans les cas de polysémie, quand une même forme vient à prendre deux ou plusieurs sens nettement différenciés, on peut également parler d'homonymie. » (1973 : 234) Pour illustrer cela, citons deux exemples, récurrents dans tous les ouvrages de lexicologie, qui ne sont autres que les formes lexicales, d'origine latine, *vol* (de *volare*) et *grève* (de *grava*), et pour lesquelles les dictionnaires adoptent une présentation homonymique, en attribuant à chacune d'elles deux entrées différentes :

1. Vol : déplacement dans l'air.
2. Vol : dérober.

1. Grève : terrain au bord de l'eau.
2. Grève : arrêt volontaire et collectif du travail.

¹² Exemple emprunté à Mounin (1995 : 164).

Vol (1) et *vol* (2) sont issus du même étymon, tout comme *grève* (1) et *grève* (2) ont une origine commune, mais malgré cela, ils sont présentés comme des homonymes, c'est-à-dire comme des unités lexicales qui n'entretiennent aucun lien sémantique, parce que leur rapport de filiation a fini par disparaître.

Les exemples *supra* expliquent parfaitement l'idée que l'homonymie est déterminée simplement par une différence de sens, ou encore par une différence de sens qui ne permette pas au locuteur d'établir une relation entre les diverses significations. Ce dernier reconnaîtra aisément deux substantifs homonymes dans *vol*, ainsi que deux substantifs homonymes dans *grève*, car il ignore l'existence d'un lien entre les sens « déplacement dans l'air » et « dérober », ou entre les sens « terrain au bord de l'eau » et « arrêt volontaire et collectif du travail ». Seuls les historiens de la langue connaissent les rapports, aujourd'hui oubliés, entre la *grève* qui borde l'eau et l'ancienne *Place de Grève* située au bord de la Seine à Paris (actuelle Place de l'Hôtel de Ville), sur laquelle les ouvriers parisiens sans travail se réunissaient, donnant naissance à l'expression *faire grève*. L'histoire des mots nous apprend également que c'est la langue des chasseurs au XVI^{ème} qui créa l'expression vieillie *le faucon vole la perdrix* et explique que *vol* « dérober » vient de *vol* « déplacement dans l'air ». Toutefois, il ne faut pas omettre que l'étymologie des mots demeure parfois douteuse. De plus, si le critère étymologique présente des avantages certains, les connaissances historiques qu'il apporte sont inutiles au niveau de l'analyse synchronique de la langue.

Finalement, il semblerait que le seul critère pertinent, pour établir une séparation réelle entre les deux notions de polysémie et d'homonymie, soit celui du sens, c'est-à-dire que la distinction repose sur la présence d'une relation de sens, par opposition à l'absence de cette relation. Ainsi, pour confirmer l'homonymie, il faut qu'il y ait, nécessairement une différence entre des sens sans le moindre lien sémantique, de façon à ce que, en aucun cas, ils ne puissent passer pour un fait polysémique. Pour cela, il suffit d'observer des homonymes homophones qui ne sont pas homograpes (à l'instar des substantifs *voix* et *voie*, *champ* et *chant*, etc.), pour comprendre que la distance sémantique qui les sépare empêchent spontanément de rapprocher les termes en question.

Du reste, c'est dans cette optique que Nida (1975 : 117) considère que deux signes linguistiques sont homonymes lorsque leurs significations respectives n'ont

strictement rien de commun, et qu'en revanche, un morphème est polysémique quand les différentes significations qu'il présente sont liées entre elles. Telle est également la conception de Charaudeau (1992) ; il l'exprime dans les termes suivants : « au sens étroit, la polysémie désigne, en synchronie, le fait qu'un même signifiant recouvre des signifiés différents entre lesquels (contrairement à l'homonymie) existe une intersection sémantique. » (Charaudeau, 1992 : 63)

Outre les critères étymologique et sémantique, les lexicographes, préoccupés par la cohérence et visant à éliminer la part de l'arbitraire dans leur procédure, ont tenté de réunir d'autres critères, d'ordre formel, syntaxique et morphologique¹³ ; par ailleurs, influencés par le structuralisme, mais aussi et surtout par le distributionnalisme, ils ont imaginé que la différence de distribution puisse être un critère tangible pour confirmer l'homonymie, c'est-à-dire rattacher à des homonymes les sens différents d'un même mot. Cependant, ces critères ne se sont pas avérés suffisants, et encore moins décisifs, pour séparer l'homonymie de la polysémie.

La paronymie

Ayant en commun la similarité de forme, l'homonymie conduit souvent à l'évocation de la paronymie. Cette dernière désigne des « mots presque semblables par la forme, mais tout à fait différents par le sens, donc quasi homonymes : *conjoncture/conjecture*. » (Mounin, 1995 : 249). En conséquence, sont dits *paronymes* des termes dont les signifiés sont distincts mais dont les signifiants sont presque identiques.

Exemples :

*Allocation/allocation, allusion/alluvion, avènement/événement,
collision/collusion, éminent/imminent, lièvre/mièvre, mutique/mythique,
percepteur/précepteur, recouvrir/recouvrir, servir/sévir.*

Ainsi, ces mots de sens différent, mais de forme relativement voisine sont, selon Dubois (1973 : 349) « souvent soumis à des phénomènes d'attraction paronymique ou d'étymologie populaire », qu'il a défini comme un fait « par lequel on donne les mêmes emplois ou des emplois équivalents à des mots qui à l'origine ne se rapprochaient que par la forme : le sens de « remarquable » qu'on

¹³ Ces critères sont traités avec précision par Niklas-Salminen (1997 : 126-127).

donne souvent à *émérite* est dû à l'attraction paronymique de *mérite*. » (1973 : 58). Par ailleurs, pour exemplifier son propos, il prend appui sur les termes *choucroute* et *forcené*, et explique que le sujet parlant, de manière plus ou moins consciente, rattache, à partir de ressemblances formelles, deux formes sans lien étymologique, mais qui finissent par se rapprocher sémantiquement.

Effectivement, si l'on s'intéresse de près à l'origine des mots *choucroute* et *forcené*, on découvrira sans difficulté que :

- Le terme *choucroute*, dont l'étymologie allemande est *surkrut* (*sauerkraut*) signifiant « aigre chou », a tendance à être rapproché, en français, de *chou* et *croûte*.
- Le terme *forcené* qui vient du provençal *forsenat* « hors de sens, qui perd la raison », construit sur *fors* (du latin *foris*) « hors » et *sen* (de l'allemand *sinn*) « sens, raison, sagesse », est souvent rattaché à *force* ; du reste, l'orthographe de *forcené* résulte du rapprochement avec le terme *force*, que le *Littré* n'hésite pas à qualifier de « fautive » et « contraire à l'étymologie », considérant qu'elle est issue « d'une confusion malheureuse avec le mot *force* » et qu'« il serait mieux d'écrire *forsené* ».

Les deux exemples *supra* montrent parfaitement pourquoi *fausse étymologie* est également l'appellation donnée à *étymologie populaire*.

Examinons à ce sujet, un autre exemple, celui du terme *avatar*, fourni par Baylon & Mignot (2002) qui montrent le procédé par lequel la forme d'un lexème intervient dans la transformation du sens :

« *Avatar*, mot emprunté par le français au sanskrit [...] avec le sens de « métamorphose », a reçu le sens d'*aventure* non seulement parce que les métamorphoses sont des sortes d'aventures – il y a contiguïté de sens –, mais aussi et surtout parce qu'*aventure* est un paronyme d'*avatar* : jointe à la contiguïté de sens, la similarité de forme entre ces mots de prononciation voisine provoque ainsi le phénomène d'*attraction paronymique*, dit aussi, d'une façon injustement péjorative, *étymologie populaire*. » (Baylon & Mignot, 2002 : 217).

Ce qui demeure surprenant est de constater que ce sont des facteurs en rapport avec la forme, qui ont provoqué le changement de sens d'un mot. Pourtant,

c'est bien pour des raisons liées partiellement à la forme, qu'il arrive qu'un terme dote un autre terme d'une signification nouvelle. Ceci étant, il est absolument nécessaire de garder à l'esprit que si la similarité de forme en elle-même était en mesure de modifier le sens des mots, la langue ne pourrait tolérer ni l'existence des paronymes, ni celle des homonymes.

L'histoire de la langue ne peut pas ignorer le phénomène d'*attraction paronymique* (ou d'*étymologie populaire*) ; en effet, ce dernier indique l'influence d'un mot sur un mot paronyme dont la forme ou le sens se trouve modifié, et conduit ainsi, au fil du temps, à rapprocher les signifiés de termes distincts. Cela constitue un élément de l'évolution de la langue, non négligeable, d'un point de vue morphologique et sémantique.

Si les paronymes peuvent déclencher de nombreuses confusions dans la langue, ils servent aussi régulièrement à réaliser des jeux de mots, et sont également très présents dans la formation de vers en poésie, où sont recherchées les analogies sonores et graphiques, pour la création de rimes.

D'avantage considérés dans les relations paradigmatiques qu'ils établissent, les paronymes apparaissent fréquemment dans des constructions syntagmatiques qui mettent en exergue leur ressemblance formelle ; c'est alors que, dans un même environnement, ils donnent l'illusion, par association de sens, d'une ressemblance sémantique entre des unités lexicales qui, théoriquement, sont dans l'impossibilité d'entretenir des relations de sens, de quelque nature qu'elles soient.

L'autonymie

Pour finir de dresser la liste des relations lexicales que connaissent les unités de la langue, il est nécessaire de mentionner l'*autonymie*. En effet, l'ensemble des relations lexicales, que nous avons passées en revue, serait incomplet, si l'on ne présentait pas cette relation spécifique nommée « autonymie ». La singularité de celle-ci réside dans le fait qu'elle ne relie pas deux ou plusieurs mots, mais porte uniquement sur un usage particulier d'un mot considéré isolément. Les linguistes attribuent l'usage initial de la notion d'autonymie aux logiciens, lesquels ont limité l'autonyme au terme dont il est seulement fait mention dans une proposition. « L'autonymie désigne l'emploi d'un signe linguistique *en mention*, c'est-à-dire en contexte métalinguistique, et non pas *en usage*, c'est-à-dire conformément aux

règles d'utilisation standard de ce signe. [...] Ainsi, par exemple, les entrées d'un dictionnaire sont-elles constituées de mots de nature fort diverse, figurant en contexte autonymique ; placés hors discours, ils se désignent comme signes linguistiques, c'est-à-dire ici comme *mots*. » (Neveu, 2000 : 14).

En fait, l'emploi autonymique d'un mot dans une phrase équivaut à l'emploi d'un mot-entrée de dictionnaire, parce qu'il s'agit dans les deux cas, à la fois, d'un usage hors discours et d'une situation métalinguistique, dans lesquels la langue est utilisée afin d'être appliquée réflexivement à un élément de la langue. Les entrées de dictionnaire représentent des mots hors discours, dont se servent les lexicographes pour poser des définitions, et donner des fractions de discours dans le but d'illustrer le fonctionnement de ces mots dans la langue.

L'autonyme est donc un signe linguistique qui ne renvoie pas à un objet du monde, mais exclusivement à lui-même en tant que signe linguistique. Afin d'exemplifier le concept d'autonyme, Mounin (1995 : 48) propose les deux énoncés suivants :

« Dans la phrase : *Fauteuil est un nom masculin*, il est fait de *fauteuil* un usage autonyme (ou mention, ou citation). L'emploi autonyme est souvent explicité ainsi : *le mot sheep en anglais ne porte pas la marque du nombre*. »

Un autonyme se définit alors comme toute unité lexicale qui, dans un contexte donné, se désigne elle-même et dont l'usage ne renvoie pas à un référent extralinguistique. C'est dans cette optique que Niklas-Salminen affirme à juste titre : « L'autonymie est liée à la propriété de la langue dite de « réflexivité », par laquelle elle parle d'elle-même. [...] L'autonymie est l'un des aspects du *métalangage* (= langage naturel ou formalisé qui sert à parler d'une langue, à la décrire) ; en permettant de citer les formes linguistiques elle en rend possible la description. » (1997 : 128)

Exemples :

- (a) Il fait un temps radieux.
- (b) *Temps* est un substantif et *radieux* est un adjectif.
- (c) *Temps* et *radieux* sont des termes qui vont bien ensemble.

Les deux unités lexicales *temps* et *radieux* n'ont pas le même comportement dans la phrase (a) et dans les phrases (b) et (c). Dans la phrase (a), *temps* désigne l'état

de l'atmosphère et *radieux* une caractéristique. En revanche, ces mêmes unités lexicales, dans les phrases (b) et (c), se désignent elles-mêmes ; elles font l'objet d'un usage autonymique.

Lorsque des termes sont en emploi autonymique, ils changent de caractéristiques syntaxiques, d'interprétation, ainsi que de présentation graphique.

Sur le plan syntaxique :

- Les déterminants s'effacent systématiquement devant les substantifs.
- Dans une phrase, la fonction de sujet est susceptible, d'être occupée par n'importe quel mot (nom, verbe, déterminant, adjectif, adverbe, pronom, préposition, etc.)
- Toute unité lexicale est considérée comme un substantif masculin singulier ; celle-ci quitte de fait sa classe grammaticale d'origine, ainsi que le genre et le nombre qui la caractérisent.

Exemples :

Filles est un substantif.

Travailler est un verbe.

À est une préposition.

Trop est un adverbe.

Anticonstitutionnellement est-il le mot le plus long de la langue française ?

Sur le plan interprétatif :

Dans ce type d'emploi si singulier, les mots sont donnés comme se signifiant eux-mêmes. Ils ne renvoient à rien d'autre qu'à eux-mêmes ; ils ne servent à désigner aucune réalité extralinguistique. Ils sont cités comme des unités linguistiques, sans renvoi à un référent.

Comme le montrent les énoncés *infra*, le processus de désignation extralinguistique, relatif à un nom en emploi standard, se trouve bloqué, quand ce nom fait l'objet d'un usage autonymique ; de même que le processus de caractérisation, propre à un adjectif en emploi standard, est gelé, dès que cet adjectif apparaît en contexte autonymique. C'est ainsi pour tous les mots autonymes quelle que soit la classe grammaticale à laquelle ils appartiennent.

Exemples :

Ce matin, la *mer* est d'un bleu azur.

Mer est un nom monomorphématique.

Les pâtisseries *algériennes* sont les meilleures.

Algériennes est un adjectif relationnel.

Sur le plan graphique :

Les termes autonymes sont mis en exergue ; ils sont toujours signalés par les caractères italiques ou gras, ou encore par les guillemets. Cette spécificité au niveau du code écrit se manifeste à l'oral par un temps de pause de la voix ou par une intonation particulière.

Par ailleurs, il demeure important de faire remarquer qu'une unité du discours, quelle qu'elle soit, peut à tout moment être détachée de sa situation d'énonciation pour être placée en contexte autonymique, par les protagonistes d'une discussion. En voici des exemples caractéristiques¹⁴ :

Cas de la réflexion du locuteur sur son discours :

J'ai dit « peut-être », je n'ai pas dit « oui ».

Cas de la réflexion de l'interlocuteur :

Vous me dites « tout de suite » : maintenant, ou dans une heure ?

C'est précisément dans ce type d'usage, à savoir celui où elle vise l'énoncé rapporté par l'un des interlocuteurs (autocitation ou citation) que l'autonymie se démarque et adopte un comportement différent de ceux que l'on connaît aux autres situations métalinguistiques telles que les définitions.

Les relations examinées jusqu'ici (hormis l'autonymie qui implique le renvoi du signe à lui-même) s'entretiennent entre des termes dont les signifiants, c'est-à-dire les formes, ou les signifiés, c'est-à-dire les sens, diffèrent, s'opposent, ou se ressemblent.

C'est en recensant, puis, en regroupant, en mettant en lumière et en comparant ces rapports entre les mots, que les concepts de synonymie, d'antonymie, de monosémie, de polysémie, d'homonymie, de paronymie, et

¹⁴ Exemples fournis par Dubois (1973 : 60)

même, d'autonymie ont été étudiés et mis en avant. En conséquence, le tableau ci-dessous résume clairement les différents types de relation qui s'instaurent entre les unités de lexicales, en précisant pour chacun d'eux quels rapports de forme et de sens celles-ci établissent entre elles.

Types de relation entre les mots	Formes	Sens
Synonymie	Différentes	Identiques
Antonymie	Différentes	Opposés
Monosémie	Unique	Unique
Polysémie	Unique	Multiple
Homonymie	Identiques	Différents
Paronymie	Ressemblantes	Différents

L'examen attentif et minutieux de l'ensemble de ces relations permet de réaliser que, en définitive, le lexique, en dépit du fait qu'il constitue une organisation qui n'est pas des moindres, présente, à la fois sur le plan morphologique et sur le plan sémantique, des carences ainsi que des complexités faisant de lui une construction imparfaite.

IV- La lexicographie : théories, pratiques et procédures

« Dire le sens des mots, et, par-delà, la vie d'une société et de son évolution reflétée nécessairement dans le lexique de la langue. »

(Cheriguen, 2014 : 192-193)

1- Qu'est-ce que la lexicographie ?

Considérée tant comme *une pratique* que comme *une science*, la lexicographie est cette discipline qui, d'une part, vise à l'application d'un ensemble de procédés permettant l'élaboration des dictionnaires, d'autre part, développe une réflexion sur les méthodes requises pour la création des

dictionnaires. Il importe donc de ne pas confondre la pratique lexicographique, qui consiste en une mise en œuvre des techniques de confection des dictionnaires, et la science de la lexicographie, qui est une analyse linguistique de ces techniques.

Apte à fournir des informations complètes, portant sur le sens ou les conditions d'emploi d'un mot, à un usager qui requiert les services du dictionnaire, le caractère utilitaire de celui-ci et partant de la lexicographie s'affirme pleinement ; celle-ci est en mesure de répondre à toute demande d'information. Il va sans dire que le dictionnaire vise à l'exhaustivité, et que le travail du lexicographe ne peut se réduire à la description d'une sélection de mots choisis de manière aléatoire.

Il ne fait aucun doute que les dictionnaires demeurent des ouvrages à caractère pédagogique et didactique. Traitant de la langue par le biais de la langue, les dictionnaires sont bien évidemment des objets linguistiques, cependant, parallèlement à cela, ils représentent des objets culturels de référence pour toute une communauté nationale.

Les négateurs de l'idée de dictionnaire de langue ont estimé qu'en matière de recherche, on pourrait se passer de grands dictionnaires et qu'un inventaire sur fiches suffirait. Cependant, ce qui ne doit certainement pas être omis, c'est que le dictionnaire qui est une synthèse de documents divers et d'éclairages variés, est créateur de science par lui-même et il le restera tant qu'il se soumettra à la révision permanente et à d'éventuelles remises en cause par des données nouvelles. Le dictionnaire participe du destin général du livre ; ils demeurent à eux deux « les garants » de l'univers intellectuel. Ainsi, Cheriguen résume parfaitement toute l'importance et tout l'intérêt d'une œuvre lexicographique en déclarant : « le résultat est cette impressionnante œuvre connue des générations actuelles et léguée aux générations futures aussi longtemps qu'il serait impossible de se passer du dictionnaire, à la fois sous la forme classique (en support papier) que moderne (en version électronique), de cet outil commode et indispensable à la bonne connaissance de la langue. » (2014 : 193)

2- Aperçu de l'histoire du dictionnaire français

Il y a plus de deux millénaires, alors que les dictionnaires n'existaient pas encore, Aristote s'était déjà interrogé sur l'art et la manière de définir. L'Antiquité

a vu naître la notion de *glose* et l'élaboration de *glossaires* ; ces derniers se posaient comme des travaux explicatifs de termes archaïques ou obscurs. Pour chaque mot considéré, la glose, article de glossaire, présentait une série de synonymes, qu'elle accompagnait de quelques éléments d'explication.

Si l'on tient compte des premiers témoignages écrits que sont les glossaires et les nomenclatures, on pourra considérer que la pratique lexicographique est ancienne. Pourtant, il faudra attendre l'invention de l'imprimerie pour connaître les premiers dictionnaires. C'est donc à partir du XVI^{ème} siècle qu'en France, l'activité lexicographique se lance ; elle s'intensifiera tout au long des siècles suivants. En somme, la publication des premiers dictionnaires de français remontent aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. C'est ainsi, que dans l'histoire de la langue française, depuis le XVI^{ème} siècle, de grands dictionnaires volumineux ont vu le jour. Parmi les dictionnaires importants parus à l'époque, on peut citer ceux de Robert et Henri Estienne au XVI^{ème} siècle. Notons que certains ouvrages du XVII^{ème} siècle sont incontournables dans l'histoire de la lexicographie française, tels que le *Dictionary of the French and English Tongues* de Cotgrave (1611), publié à Londres, considéré comme une source lexicographique fondamentale pour la connaissance du français préclassique, le *Dictionnaire françois* de Richelet (1680), le *Dictionnaire universel* de Furetière (1690), le *Dictionnaire de l'Académie Française* (1694), le *Dictionnaire des arts et des sciences* de Thomas Corneille (1694), l'édition des Trévoux et de l'*Encyclopédie*, de D'Alembert et Diderot au XVIII^{ème} siècle, les dictionnaires de Bescherelle, Dupiney de Vorrepierre au XIX^{ème} siècle, sans oublier les inéluctables *Dictionnaire de langue* de Littré qui remonte à la fin du XIX^{ème} siècle et tout premier *Dictionnaire encyclopédique* de Larousse, et plus récemment, le *Trésor de la langue française (T.L.F.)*. Tous ces dictionnaires représentent des œuvres essentielles de la lexicographie française, dont se sont inspirés les grands dictionnaires français, pour lesquels ils ont, d'abord, constitué des modèles, ensuite, ouvert la voie à des réflexions qui ont conduit à des corrections et des enrichissements multiples et non négligeables.

3- Aspects descriptif, normatif, philologique, étymologique et historique du dictionnaire

Description et normativité

Influencés par les recherches linguistiques contemporaines, les plus grands dictionnaires de langue française actuels comme le *Littré*, les *Robert*, le *Dictionnaire du Français au collège*, le *Lexis*, le *Grand Larousse de la Langue française (G.L.L.F.)*, le *Trésor de la Langue française (T.L.F.)*, etc. proposent tous une description objective de la langue, refusant ainsi une normativité trop stricte.

Ni la linguistique, ni la philologie ne sont des disciplines normatives. Mais le dictionnaire est normatif, dans le sens où il est didactique, il élabore et pratique un savoir-faire approprié à ses destinataires. Il vise donc à l'audience et à l'adhésion du lecteur, étant donné que les éléments d'information qu'il donne sur les conditions d'emploi sont des limitations contraignantes à la liberté d'emploi.

Philologie

La lexicographie telle qu'elle est entendue par les concepteurs des dictionnaires modernes est composite, elle est faite de linguistique mais aussi de philologie. Elle s'appuie sur la philologie considérée comme une science du discours concret, attachée à la précision du détail, à la nuance des emplois, à l'exacte situation de chaque occurrence du vocabulaire dans son environnement thématique, socioculturel, historique. En effet, la philologie demeure, par excellence, l'étude précise des textes anciens, l'inventaire et la datation, au fil du temps, des différentes formes que prenaient les mots et des différents sens dont ils se dotaient. Ainsi, l'aspect philologique se manifeste dans les références, dans les exemples d'énoncés qui sont l'œuvre d'usagers de la langue sans préoccupation linguistique directes et dans l'idée que les dictionnaires antérieurs sont des textes à consulter avec intérêt. Quant à l'aspect linguistique, on le retrouve dans la métalangue, la théorie de l'analyse des données lexicographiques, le découpage des sens, etc.

Etymologie et histoire

Picoche affirme que « le mot *étymologie* est un mot grec ancien *etumologia* que Cicéron a traduit en latin par *veriloquium* et qui signifie littéralement « façon de parler véritable », c'est-à-dire « sens véritable d'un mot ». [...] Aujourd'hui, on

ne peut pas tenir l'étymologie pour une science achevée, ni, bien entendu, pour une science totalement sûre : n'étant fondés ni sur la déduction logique, ni sur l'expérimentation, les rapprochements proposés entre les mots de diverses langues et de diverses époques sont forcément conjecturaux. » (Picoche, 2002 : I-III). Du reste, Bruneau et Brunot ne déclaraient-ils pas, à ce propos, que « il n'est pas de jeu plus vain et plus dangereux que celui de la recherche du sens étymologique et de celui de la famille étymologique »¹⁵ ?

Néanmoins, le rôle de l'étymologie a été capital dans la naissance de la lexicographie. L'étude du mot reposait sur l'étymologique, pendant l'Antiquité et au Moyen Âge ; il en fut ainsi jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Les grammairiens n'ont commencé à scinder les mots en éléments (préfixe, base, suffixe), pour les traiter séparément, qu'à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle.

Un dictionnaire étymologique propose une sorte de généalogie de la langue car il donne pour chaque mot « son origine et son sens originel ou le sens de sa racine, les diverses formes qu'il a prises – depuis sa première attestation datée jusqu'à nos jours –, et les règles phonétiques qui expliquent ces transformations. Son originalité est d'offrir en outre une description de tout le champ sémantique d'une famille de mots, depuis sa racine indo-européenne jusqu'aux formes actuelles, en passant par les ancêtres (grecs et latins), les frères (mots de même origine et doublets savants) et les cousins des dialectes français ou d'autres langues européennes. » (Picoche, 2002 : 4^{ème} de couverture)

Dans un souci d'être utile au lecteur qui ne dispose pas d'un dictionnaire étymologique et historique, les plus grands dictionnaires français proposent une partie étymologique qui donne les sens et les emplois les plus anciens, en précisant l'étymologie la plus vraisemblable, ainsi qu'une notice historique qui présente aussi bien les sens et les emplois attestés dans la langue classique, que ceux attestés actuellement. Il s'agit donc de confronter les mots sortis de la langue source telle que le latin, et les plus anciennes attestations dans la langue cible : le français. Pour le lecteur dont la préoccupation est aussi de rattacher le présent au passé, la notice historique indique que toute structure est datée. Les renseignements historiques fournis sont chronologiques et posent les faits comme des jalons successifs datés

¹⁵ Bruneau et Brunot cités par Picoche (2002 : VII).

par rapport au cours du temps. La notice historique montre à travers les ruptures recensées le dynamisme adaptatif de la langue.

4- De la perspective historique à la perspective synchronique

Les grands dictionnaires actuels se voulaient une synthèse de la lexicologie historique et de la lexicologie synchronique. Pour ce qui était de l'aspect historique, était prévue une suite de dictionnaires comprenant chacun une des couches de l'histoire du vocabulaire français ; la première couche serait la plus récente, celle du français moderne. Parallèlement à cela, il a semblé important aux lexicographes de prendre en considération deux grandes crises de l'histoire de la linguistique : celle du renouvellement de la sémantique, reléguée au second plan par rapport à l'aspect grammatical, prioritaire, et celle des études historiques puisque les recherches synchroniques ont investi la linguistique. Mais chacune de ces crises a été dépassée étant donné que depuis, les travaux de sémantique ont connu un remarquable renouveau et la linguistique historique s'est revalorisée.

Chemin faisant, les dictionnaires actuels ont réussi la tâche complexe d'allier étude historique et étude synchronique. À ce propos, considérons *infra* comment le *T.L.F.*, excellent modèle de dictionnaire synchronique et de dictionnaire historique, a été pensé et conçu en tant que tel.

Le *T.L.F.*, entre synchronie et diachronie

L'origine du dictionnaire *T.L.F.*¹⁶ remonte à l'époque où le *Littré* tomba dans le domaine public et que l'on décida de le remplacer par une œuvre entièrement nouvelle, lors des colloques internationaux du C.N.R.S., sur la lexicologie et la lexicographie françaises et romanes, à Strasbourg, en novembre 1957. Les principales conclusions du colloque, sur le *T.L.F.* étaient les suivantes :

- L'idée d'un *Trésor général de la Langue Française* séduit les spécialistes notamment avec les enquêtes lexicologiques et les progrès récents de la science du vocabulaire.
- Ce *Trésor* devait s'adresser d'abord aux linguistes et historiens de la langue, aux philologues, aux historiens des idées, donc en somme, aux

¹⁶ L'appellation *T.L.F.* vient d'une proposition du professeur Bruno Migliorini.

spécialistes. Il devait répondre aux besoins contemporains de la lexicologie et de la lexicographie.

- L'économie générale du *Trésor* porterait avant tout sur l'élaboration d'un dictionnaire de base contenant les mots usuels du français. Il serait constitué soit d'une série de dictionnaires par époques, soit d'un dictionnaire unique, des origines à nos jours, ou encore de la fin du XIX^{ème} siècle au XX^{ème} siècle. En marge de ce dictionnaire général, étaient envisagés des lexiques spéciaux ainsi que des répertoires onomastiques.

En définitive, en matière d'information lexicographique, les perspectives synchronique et diachronique doivent toutes deux être considérées car il arrive souvent que le passé d'un mot en éclaire son fonctionnement actuel. La confrontation de faits étudiés en diachronie puis en synchronie fournirait des connaissances intéressantes qui seraient le résultat d'une « fertilisation croisée ».

Périodisation du *T.L.F.*

Bien que nécessaire, il n'a pas été si simple de définir les limites temporelles entre lesquelles devait être réalisée une description des faits de langues homogènes, en tenant compte des éléments suivants :

- a- Malgré les facteurs qui s'opposent aux changements de la langue (enseignement scolaire...), celle-ci évolue continuellement.
- b- Les éléments dont se compose une langue ne sont pas tous exposés au changement. Le vocabulaire de base est celui qui y résiste le plus, contrairement aux vocables dits de civilisation. Et ce sont ces derniers qui seront considérés pour le découpage de l'histoire du vocabulaire en périodes.
- c- Les périodes choisies comme limites extrêmes de ce dictionnaire sont deux pôles importants de l'évolution de la société nationale et humaine, telle qu'elle se reflète dans le langage : la Révolution de 1789 et l'épanouissement de la deuxième révolution industrielle (1960).
- d- Une fois délimitée, cette période est divisée en deux tranches : 1789 - 1880 et 1880 - 1960, par souci d'équilibrer le travail à réaliser en deux parties égales.

À travers toutes les informations offertes par le *T.L.F.*, celui-ci a voulu soumettre au lecteur une œuvre lexicographique dans laquelle règnent une exacte philologie, un respect de la réalité historique attestée, et ce, par des données collectées, contrôlées, sélectionnées et interprétées dans la plus grande précision. C'est cela qui a fait aussi du *T.L.F.* un dictionnaire linguistique, scientifique, qui présente la langue, à la fois, comme une monnaie circulant de main en main dans la communication courante, mais vérifiée à chaque acte de langage, et comme un moyen prédéterminé mis en œuvre habilement, destiné également à s'adapter aux mouvances et nuances de l'expression.

5- De la procédure en lexicographie

Si l'analyse de la procédure lexicographique montre que le lexicographe a dû imposer la cohérence linguistique et l'exactitude philologique, elle révèle aussi l'importance du recours à une documentation lexicographique adéquate ainsi que celle du public ciblé par les grands dictionnaires. Par ailleurs, elle s'interroge sur la nécessité d'opposer la langue parlée et la langue écrite, puis pose les critères théoriques et pratiques de la nomenclature adoptée.

Profil d'un public

En plus d'un public demandeur qu'un dictionnaire a d'avance, il finit par se créer son public, au fil des choix qu'il opère au cours de sa conception.

- a- Selon un certain public savant constitué principalement d'enseignants, de chercheurs en littérature et en philologie, la priorité devait être accordée à un dictionnaire étendu de la langue moderne. Des dictionnaires tels que le *Robert*, les *Quillet*, les *Larousse* répondaient déjà à cette attente. En fait, il était un point précieux sur lequel le *T.L.F.* s'accordait avec le *Dictionnaire du français contemporain* : celui de l'application d'une linguistique moderne à l'analyse du vocabulaire. En clair, ces dictionnaires ont cherché à cibler un type d'homme cultivé et moderne, cadre supérieur ou moyen de la société : élément moteur des secteurs de la vie moderne, toutefois avec un penchant pour l'écrivain et l'enseignant.
- b- Le public en question a besoin d'un dictionnaire qui soit avant tout un recueil d'informations lexicologiques qui puisse lui rappeler ce qu'il sait

déjà ou ce qu'il peut induire ou déduire de ce qu'il sait, car pour lui les indications et les orientations de sens seront plus bénéfiques que des définitions exhaustives.

- c- Un vocabulaire traditionnel de type humaniste était privilégié (visant à analyser et à décrire l'homme), auquel s'ajoutaient des vocables à large diffusion caractérisant la culture moderne, scientifique et technologique.
- d- Il faut noter que l'ensemble de ces choix est en rapport avec les destinataires de l'ouvrage. Le souhait des concepteurs desdits dictionnaires était d'établir une synthèse, des diverses disciplines linguistiques, qui aboutirait à une doctrine commune et uniformisée, applicable au traitement des langues naturelles.

Qualité de la documentation

La documentation utilisée pour l'élaboration des dictionnaires de langues françaises, connus et reconnus, est composée de deux catégories d'éléments.

- a- Les éléments déjà donnés : c'est-à-dire une documentation préexistante rassemblant glossaires, index, thèses, livres, articles et plus particulièrement les dictionnaires et l'*Inventaire général de la langue française (I.G.L.F.)*. Ces dictionnaires comptent plusieurs éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*, tous les grands *Dictionnaires Larousse*, le *Littré*, le *Dictionnaire général*, le grand et le petit *Robert*, le *T.L.F.* ainsi que le *Dictionnaire du français contemporain*. Quant au précieux *I.G.L.F.*, il se compose d'une collection d'environ six millions de fiches classées par auteurs et textes dépouillés. Ces derniers se répartissent en textes dits « littéraires » et textes dits « techniques ».
- b- Les éléments que l'on se donne : il s'est agi d'un grand nombre de textes susceptibles de livrer une langue proche de la langue parlée, on cherchait donc des textes relativement spontanés, des reflets de la langue parlée : journaux intimes, correspondances, mémoires, théâtre en prose, parties dialoguées des romans. Cela a entraîné l'exploitation d'un certain nombre de textes non littéraires, « techniques », qui se souciaient plus de la communication que de l'expression, puisque rédigés dans une langue moyenne, connue des destinataires. La sélection des textes littéraires, elle,

s'est faite sur la base d'une comparaison avec les dépouillements établis par l'*I.G.L.F.*, pour éviter des répétitions inutiles. Par la suite, tous les textes ou extraits choisis « littéraires » ou « techniques » sont soumis au traitement de l'ordinateur, qui met alors à la disposition du lexicographe rédacteur son principal document de travail : une série de fiches qui lui permettent d'arrêter définitivement son choix d'exemples ainsi que leur présentation grammaticale et sémantique. Par ailleurs, les états dits de groupes binaires représentent aussi un document intéressant fourni par l'ordinateur qui groupe, deux à deux, des mots sémantiques, avec restitution d'un minimum de contexte et ce, dans le but de déterminer l'environnement immédiat d'un mot et démontrer que la langue impose au sujet parlant des servitudes, des restrictions d'emploi, des choix contraignants. Ainsi, les listes de relevés binaires sont de précieux instruments pour la connaissance de la structure et l'appréciation du degré de lexicalisation.

Langue parlée et langue écrite

L'objectif d'un dictionnaire de langue serait d'aboutir à une langue proche au maximum de la norme. Une quantité considérable d'exemples permet de neutraliser les écarts pour dégager une sorte d'usage moyen que veut atteindre le lexicographe. La langue parlée est moins sujette aux écarts (individuels ou propres à un groupe d'écrivains) que la langue littéraire écrite, car elle révèle un usage fait de clichés transmis de génération en génération, un usage répétitif, imitatif : un usage moyen. Cependant, la langue littéraire écrite, qui semble marquée chez certains écrivains par des écarts, obéit à la norme et constitue en réalité un discours soigné.

Établissement de la nomenclature

La nomenclature du dictionnaire est dressée en fonction de critères théoriques et pratiques. Les grands dictionnaires français ont été conçus de manière à comprendre le vocabulaire de la langue commune à tous les francophones ayant reçu une culture de type humaniste.

Des termes régionaux ont été admis après attestation des spécialistes consultants. Il en a été de même pour des vocables latins ou grecs cautionnés par l'Académie française.

En outre, ont été retranchés de la nomenclature, des mots qu'on ne retrouvait chez un auteur que dans des énumérations documentaires et qui n'étaient donc pas insérés dans un énoncé organisé, car conformément au principe philologique « un mot sans exemple(s) est un mot suspect de non-vie ou de survie abusive dans la seule tradition lexicographique » (Imbs, 1971), alors que « le mot, qu'on le sache, est un être vivant »¹⁷.

Un grand dictionnaire de langue se veut dictionnaire d'interprétation mais aussi dictionnaire de production et d'activité langagière qui se mesure à sa capacité d'invention de nouveaux mots par, entre autres, les procédés de dérivation et de suffixation. Par principe morphologique, ces dérivés et ces suffixés, s'ajoutent à la nomenclature à condition qu'ils se rattachent morphologiquement à un mot préalablement admis dans la nomenclature de base. Ont également été joints à la nomenclature, les éléments formateurs de vocabulaire, les unités lexicales non-autonomes.

Pour ce qui est de la présentation des entrées, les concepteurs des dictionnaires se sont conformés à la tradition lexicographique de l'ordre alphabétique. Ces entrées sont aussi en rapport avec la productivité de la langue, évaluée par un dictionnaire des fréquences accompagnant les dictionnaires en question.

6- Questionnement autour de la conception des dictionnaires

« J'imaginai alors à quel point pouvais être lourde et ardue la tâche du lexicographe, quelle quantité de travail elle pouvait exiger de lui, surtout quand il fallait innover autant par les méthodes de traitement que par la nature et la quantité de lexique à définir en tenant compte des mots vieillis, tombés en désuétude ou néologiques. C'est tout le programme d'une vie entière qui ne suffirait pourtant pas. Un dictionnaire ou plutôt une œuvre lexicographique devient nécessairement une affaire de plusieurs générations, de tradition. Et l'hommage le plus grand s'adresse aux fondateurs, à ceux qui, souvent dans l'ombre autant que dans la modestie, ont consacré l'essentiel de leur vie à rendre compte des mots, ces êtres prétendus abstraits qui transcendent les siècles. » (Cheriguen, 2014 : 191)

¹⁷ Victor Hugo cite par Cheriguen (2014 : 189).

Comment les lexicographes procèdent-ils à la réalisation d'un dictionnaire ? Pour commencer ceux-ci doivent être particulièrement sensibles à l'usage. Ainsi, la confection d'un dictionnaire les oblige à se poser certaines questions, qui sont les suivantes :

- Qui emploie un mot donné ?
- À quel moment est-il employé ?
- Quelles sont les circonstances et les conditions de son emploi ?
- L'usage de ce mot est-il en augmentation ou, au contraire, en diminution ?

De ce fait, le lexicographe s'attelle à une besogne des plus minutieuses. À titre d'exemple, le célèbre lexicographe français « Alain Rey n'omettait pas de traiter de la portée de la signification des mots, de leur origine et leur évolution, leurs usages et les conditions de leur déclin, leur réapparition avec un sens nouveau ou, parfois, avec le sens antérieur, ou leur disparition avant d'être remplacés par d'autres mots dans une chaîne sans fin et dont il est souvent difficile de repérer le commencement même dans le cadre d'une seule langue » (Cheriguen, 2014 : 192)

Les lexicographes s'interrogent en permanence sur le fait de continuer à inclure certains mots dans le dictionnaire, ou de les en exclure ; pour cela, ils doivent impérativement distinguer les mots dont l'usage est avéré, des mots dont l'usage est vieilli, des mots dont l'usage est nouveau, afin d'indiquer les cas d'archaïsmes et de néologismes.

Du reste, c'est dans cette optique que Bayon et Mignot (2002) posent la question suivante : « est-il bien sûr, comme on l'a parfois prétendu en s'appuyant sur Saussure, que le lexique d'une langue soit si fortement structuré que toute addition ou suppression d'un mot, voire toute modification de son sens, entraîne une réorganisation d'ensemble ? » (2002 : 119), puis ajoutent « de fait, l'expérience humaine a un domaine extrêmement fluent, abordé selon des méthodes et des points de vue très divers. Seules les classifications scientifiques ou techniques présentent une vraie rigueur, et encore changent-elles d'une époque à l'autre. Tout cela n'est pas sans conséquence... » (2002 : 119).

Quoi qu'il en soit, la tâche d'élaborer un dictionnaire passe donc nécessairement par une sélection et un inventaire. Mounin explique que « le travail

du lexicographe comporte un recensement des formes (qui sont les entrées du dictionnaire, et comprennent les lexies et les morphèmes grammaticaux à l'exclusion généralement des désinences) et la présentation de renseignements linguistiques sur ces formes : renseignements formels (catégories, possibilités combinatoires), sémantiques (définitions), éventuellement historiques (étymologie) – accompagnés de fragments (exemples) illustrant les renseignements par un contexte. » (Mounin, 1995 : 202-203)

En effet, d'une manière générale, les informations données sur le mot portent sur sa classe grammaticale, son étymologie, à savoir son origine et son histoire, ses principaux sens, ses synonymes, ses antonymes, ses registres possibles, des exemples de ses emplois dans des constructions phrastiques ou syntagmatiques.

7- Les différents types de dictionnaires

Les dictionnaires dans leur ensemble sont dotés de propriétés communes, puisque leur présentation se fait par ordre alphabétique et leur visée demeure pédagogique et didactique. Cependant, si pour établir une typologie des dictionnaires, les diverses perspectives des auteurs de dictionnaires doivent être considérées, l'observation des différents dictionnaires montre qu'il en existe plusieurs types, que peuvent réunir trois critères principaux :

- le nombre de langue(s) en présence,
- la densité de la nomenclature présentée,
- la nature de l'information fournie.

Le premier critère crée une distinction entre les dictionnaires bilingues ou plurilingues et les dictionnaires monolingues, le deuxième critère permet de différencier les dictionnaires extensifs et les dictionnaires intensifs, le troisième critère marque la séparation entre les dictionnaires de choses et les dictionnaires de mots, appelés aussi, respectivement, « dictionnaire encyclopédique » et « dictionnaire de langue ».

Les dictionnaires bilingues et les dictionnaires monolingues

Les premiers dictionnaires étaient bilingues¹⁸. En effet, à ce propos, il faut rappeler, d'une part, que le dictionnaire bilingue est antérieur au dictionnaire

¹⁸ À l'exemple du *Dictionary of the French and English Tongues* de Cotgrave (1611).

monolingue, d'autre part, que le premier était présenté sous forme de simple glossaire, rassemblant des gloses, des annotations, des commentaires visant à traduire des mots d'une langue dans une autre.

Il est question de dictionnaires *bilingues* ou *plurilingues*, à partir du moment où le dictionnaire met en présence une langue source différente d'une langue cible. Ces dictionnaires qui servent d'instrument de traduction, impliquent que le lecteur maîtrise l'une des deux langues (source ou cible). Ils sont perçus comme des glossaires. Du reste, leur existence laisse croire que les langues ont la même syntaxe, que celle-ci n'a pas grande importance, que la distribution des unités lexicales est négligeable et que de ce fait, les équivalences de ces dernières dans les langues source et cible, sont établies systématiquement. Pour démentir cela et rappeler que les langues ne sont pas des nomenclatures, il n'y a qu'à observer le célèbre exemple que constituent les termes anglais *mutton* et *sheep*, lesquels dans un dictionnaire anglais-français sont tous deux traduits par le terme français *mouton*.

Quand les mots constituant la nomenclature du dictionnaire, à savoir les mots définis, appartiennent à la même langue que la définition, les dictionnaires sont dits *unilingues* ou *monolingues*.

Si Picoche (1992 : 102) qualifie le dictionnaire unilingue de « vaste tissu de mots échangeables entre eux », et de « système fermé et circulaire », Dubois (1973 : 279), lui, estime toutefois que « les dictionnaires monolingues, eux aussi, présupposent un certain bilinguisme, puisqu'ils traduisent des termes de vocabulaires particuliers (termes fonctionnels, régionalismes, idiotismes, argotes, etc.) en mots du vocabulaire général (par l'intermédiaire de procédures métalinguistiques originales). ».

Les dictionnaires extensifs et les dictionnaires intensifs

La différence entre ces deux types de dictionnaires repose sur la densité de la nomenclature présentée. Le dictionnaire *extensif* proposera de traiter globalement l'ensemble des mots d'une langue. Le dictionnaire *intensif*, lui, procédera à la sélection d'un seul domaine technique ou scientifique, qu'il se fixera pour objectif de décrire. On parlera alors dans ce cas de *dictionnaire technique*. Celui-ci se distingue des *dictionnaire encyclopédique* ou encyclopédie alphabétique, par le

fait qu'il ne traite que les termes scientifiques et techniques, faisant abstraction de ceux du vocabulaire général.

Exemple : Le terme *vaisseau* présente une ambiguïté dans le vocabulaire général, et l'article encyclopédique devra donc rendre compte de ses multiples sens :

- 1 - navire de guerre
- 2 - aéronef transportant des humains dans l'espace
- 3 - espace à l'intérieur d'un bâtiment
- 4 - canal dans lequel circule le sang ou la lymphe
- 5 - file de cellules où circule la sève

En revanche, le même terme *vaisseau* ne présentera aucune ambiguïté dans les divers dictionnaires techniques : le dictionnaire de la marine ne retiendra que (1), le dictionnaire de l'astronomie (2), le dictionnaire de l'architecture (3), le dictionnaire de la médecine (4), et le dictionnaire de la botanique (5).

Les dictionnaires encyclopédiques et les dictionnaires de langue

Souvent désignés, respectivement, par « dictionnaires de choses » et « dictionnaires de mots », la distinction entre ces deux types de dictionnaires porte sur la nature des informations données. « Aujourd'hui, on distingue très clairement le dictionnaire de langue, qui traite des mots en tant que signes linguistiques, du dictionnaire encyclopédique ou encyclopédie, qui étudie les choses dénotées par les mots. Les deux points de vue, nullement incompatibles, sont plutôt complémentaires. » (Picoche, 1992 : 33).

Par conséquent, le contenu de l'article de dictionnaire correspondant à un mot donné ne sera pas le même dans un dictionnaire encyclopédique et dans un dictionnaire de langue. Dans le premier, il s'agira de donner des informations sur la référence à laquelle ce mot renvoie, c'est-à-dire à une réalité extralinguistique, alors que dans le second, il sera question de montrer les différents emplois possibles de ce mot, dans le système de la langue à laquelle il appartient. Par exemple, pour la définition du mot *lune*¹⁹, le dictionnaire de choses donnerait des explications d'un point de vue scientifique, en fournissant des indications relatives au domaine de la physique ou de l'astronomie, sur l'astre « lune » ; tandis que le dictionnaire de mots serait amené à recenser l'ensemble des emplois de ce mot,

¹⁹ Exemple fourni par Siouffi & Van Raemdonck (1999 : 42).

dans la langue française et de les expliquer, comme dans les expressions figées et imagées *être dans la lune* ou *lune de miel*, sans lien avec la réalité physique de l'astre « lune », ni avec les connaissances scientifiques le concernant.

Si dans la lignée de l'*Encyclopédie* de Diderot, l'encyclopédie alphabétique se fixait pour objectif de dresser un inventaire exhaustif des connaissances humaines relatives à une période, la visée des dictionnaires encyclopédiques, notamment avec la parution du premier *dictionnaire encyclopédique* de Larousse, a changé d'orientation en ciblant la relation du signifié à la réalité extralinguistique.

La plupart du temps, la nomenclature du dictionnaire encyclopédique est principalement nominale. Les informations fournies par l'*encyclopédie* portent sur la *chose* à laquelle renvoie le mot, à savoir : son utilité et son usage dans la réalité extralinguistique, son origine, son rôle dans la culture de la communauté, etc. En général, l'iconographie est indispensable à la description encyclopédique ; elle se sert de cartes, de photos et de planches pour illustrer le référent désigné par le mot défini. Par ailleurs, il est des encyclopédies qui préfèrent une configuration méthodique des connaissances par matières, au lieu d'une présentation par ordre alphabétique.

Il est important de se rendre compte que le dictionnaire encyclopédique implique le dictionnaire de langue. On reproche à ce dernier une information trop sommaire, mais elle permet aux usagers de décoder ou d'encoder des messages reçus ou envoyés. Ainsi, le dictionnaire de langue s'arrête au sens, alors que le dictionnaire encyclopédique dépasse ce sens pour tendre vers la réalité non linguistique (dont il ne donne qu'une représentation).

Quoi qu'il en soit, la lexicographie s'intéresse particulièrement aux dictionnaires de langue.

8- Profil général du dictionnaire de langue

« L'aventure des mots est celle qui consiste à en rendre compte, à les définir, à les dire par d'autres mots. Cela nous amène à réfléchir sur ces trois notions qui sont indissociablement liées dans toute entreprise lexicographique, celles de : *mot*, *sens* et *dictionnaire*. » (Cheriguen, 2016 : 1)

Dans cette optique, Imbs (1971) auteur de la préface du *T.L.F.* aurait souhaité que, pour présenter une œuvre lexicographique, le premier mot à définir soit *dictionnaire*, de cette façon, on proposerait au lecteur, à titre d'introduction et d'échantillon, les caractéristiques générales de l'œuvre ainsi que les conditions de son élaboration. Par ailleurs, il souligne que dans une œuvre lexicographique très vaste, jamais totalement planifiable, des révisions et des corrections de méthodes s'imposent au fil de l'avancement du travail. Cela viendrait enrichir le projet initial pour un résultat final optimal.

Depuis le XVII^{ème} siècle, le dictionnaire de langue a tenté de répondre à l'exigence de fixer une norme lexicale, que les diverses éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* sont venues satisfaire. Jugé exagérément restrictif par la suite, ce dernier s'est vu supplanté par plusieurs autres grands dictionnaires, à partir du XIX^{ème} siècle. Dès lors, on assista à la naissance du *Dictionnaire Littré* qui connut un franc succès en tablant autant sur la langue des grands écrivains du XVII^{ème} siècle que sur la composante historique. Puis le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas fit son apparition pour mettre en avant une dimension logique. La parution du *Dictionnaire du français contemporain* de Dubois, centré sur la distribution linguistique des unités dans la langue et les séries dérivationnelles, ainsi que du *Petit Robert* de Rey et Rey-Debove, à tendance linguistique et culturelle, a favorisé le développement exponentiel d'illustres dictionnaires de langue au XX^{ème} siècle comme le *Trésor de la langue française*, le *Grand Robert de la langue française*, le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, qui assigna une plus grande place à l'analyse de la langue dans un dictionnaire encyclopédique.

Davantage centré sur la description du matériel et du système de la langue que sur l'inventaire et la description des objets du monde, le dictionnaire de langue est un ouvrage qui présente une physionomie et une organisation assez particulières.

Considéré comme un dictionnaire général, le dictionnaire de langue expose l'ensemble des mots d'une langue. Par conséquent, en dehors des noms propres qu'elle exclut, la nomenclature qui le constitue comprend toutes les parties du discours. Énumérant les spécificités linguistiques du *signe* qu'il définit, le dictionnaire de langue donne des informations sur la nature et le genre grammatical

des mots, leur forme graphique et sonore, leur étymologie, leur signification, leurs valeurs expressives, leur mode d'emploi, leur degré de spécialisation ou leur appartenance aux différents registres de langue. Il ne faut pas perdre de vue que le lexicographe se doit de mentionner les conditions d'emplois des mots du dictionnaire, en fonction des niveaux de langue.

Exemples : *travail* est un mot de la langue parlée ou écrite, alors que *boulot* relève de la langue familière.

En fait, le lexicographe établit une norme linguistique qui permet aux autres termes de se situer par le biais d'une marque sociolinguistique indiquant un registre de langue : familier, argotique, populaire, courant, littéraire ou historique.

A côté de cela, il y existe aussi de nombreux dictionnaires de langue spécialisés, qui ne traitent que d'un seul point de la langue, à l'instar des dictionnaires de synonymes, dictionnaires des antonymes, dictionnaires des néologismes, dictionnaires des archaïsmes, dictionnaires de citations, dictionnaires étymologiques, dictionnaires du français parlé, dictionnaires des expressions, dictionnaires des difficultés de la langue, etc.

Remarques

- Il est nécessaire de distinguer « dictionnaire de langue » et « dictionnaire idéologique ». Alors que le dictionnaire de langue fait intervenir une démarche sémasiologique, le dictionnaire idéologique fait intervenir une démarche onomasiologique. Le premier part d'un mot, d'un signifiant pour aboutir au(x) sens, au signifié ; contrairement au second qui part du sens, du signifié, cherchant un support matériel : un signifiant. Concrètement, le dictionnaire de langue propose le ou les sens d'un mot, alors que le dictionnaire idéologique propose les mots qui expriment une idée, un concept.

- Il faut noter que le dictionnaire de langue est, tout à la fois, dictionnaire descriptif, dictionnaire d'exemples et dictionnaire linguistique. Tous les dictionnaires de langue, notamment depuis *Littré*, sont, à des degrés différents, des ouvrages de linguistique, veillant à une discrète utilisation de la métalangue. Il convient aussi de souligner l'importance de la qualité et de la richesse des exemples que l'entreprise lexicographique a introduit dans le dictionnaire de langue. Il est à retenir que le classement documentaliste en place, consolidé par des exemples mis

en valeur, n'empêche pas une partie métalinguistique destinée à un certain public. Et malgré l'existence de linguistiques différentes, une continuité et une progression s'établissent. Du reste, une linguistique appliquée s'est érigée et tient à mettre les connaissances théoriques au service de la pratique (scolaire, pédagogique, didactique), car cela est aussi l'objectif de tous les grands dictionnaires de langue.

9- Construction formelle du dictionnaire de langue

Répertoire de mots disposés selon l'ordre alphabétique, pour des raisons de commodité de consultation, le dictionnaire de langue est un ouvrage qui présente une architecture formelle spécifique. Cette dernière est constituée d'une suite de mots appelée « nomenclature » et fait partie de sa « macrostructure ». Marqué par une typographie particulière (caractères gras, majuscules...), chaque mot composant la nomenclature est appelé l'*entrée* ou l'*adresse* qui, à sa place déterminée par l'ordre alphabétique, introduit l'*article* ou la *notice*. La densité de la nomenclature diffère en fonction des dictionnaires.

- Le *Dictionnaire du Français au collège* contient 35 000 mots ;
- Le *Petit Robert* contient plus de 55 000 mots ;
- Le *Grand Larousse de la Langue française* contient 70 000 mots ;
- Le *Dictionnaire de la langue française. Lexis* contient 76 000 mots ;
- Le *Trésor de la langue française* contient 90 000 mots.

L'entrée

« Les entrées sont normalement des mots graphiques, c'est-à-dire des séquences graphiques ininterrompues » (Niklas-Salminen, 1997 : 97). La nomenclature d'un dictionnaire n'est pas la totalité du lexique d'une langue. Par conséquent, il est absolument nécessaire de distinguer l'ensemble du lexique d'une langue donnée, de la liste des mots du dictionnaire de langue. Beaucoup d'unités du lexique ne figurent pas dans la nomenclature des dictionnaires. Les mots qui constituent des entrées du dictionnaire ont fait l'objet d'une sélection préalable par les lexicographes ; ce sont, de ce fait, des unités retenues arbitrairement, pour être définies. Ces derniers se trouvent forcément confrontés à la question de l'exhaustivité, mais de toute façon, « un dictionnaire finit toujours par être un

certain nombre d'entrées auxquelles correspond au moins le même nombre de définitions. » (Cheriguen, 2016 : 1).

La lexicologie moderne adapte l'information fournie par l'analyse sémantique en veillant à l'économie du nombre des entrées. Il est clair que le mot monosémique ne pose aucune difficulté. Quant au mot polysémique, chacun de ses sens est traité, le sens propre précède le sens figuré, suivi du sens technique. En fait, le lexicographe vise à l'application d'une analyse distributionnelle de contenu et des emplois dans son étude du mot, envisagé comme l'association d'un signifiant et d'un signifié.

L'analyse distributionnelle s'impose pour la présentation de l'information lexicographique relative aux mots polysémiques. Pour qu'un énoncé soit clair, il doit contenir les adjuvants qui permettent au destinataire la levée des ambiguïtés présentes dans les cas de polysémie. L'analyse distributionnelle se fixe pour objectif la recherche des adjuvants différentiateurs qui sont catégoriels ou syntaxiques ou sémantiques ou stylistiques ou rhétoriques ou métaphoriques ou elliptiques ou encore thématiques-relationnels. De cette façon, les conditions d'emploi d'un mot ou d'apparition d'un sens sont recensées et rédigées par le lexicographe dans le cadre de l'élaboration d'un article de dictionnaire.

Cependant, l'analyse distributionnelle a ses limites. Si celle-ci repère dans l'environnement d'un mot les adjuvants spécifiques, cela n'efface pas toutes les difficultés sémantiques relatives aux mots polysémiques. Seule l'analyse componentielle révèle si la rupture d'emploi déterminée par l'analyse distributionnelle est une rupture de mot ; c'est-à-dire que le signifiant ne représente plus le même mot. Il faut rappeler que l'analyse componentielle consiste à relever tous les sèmes compris dans le signifié et à confronter ensuite les différentes acceptions d'un mot polysémique. L'unité du champ de signification de ce dernier dépend de la présence d'au moins un sème dans les divers sens de ce mot. Si tel n'est pas le cas, il y a une rupture de l'unité du champ, c'est-à-dire un homonyme interne. Ajoutons à cela que si l'analyse distributionnelle fournit les découpages de sens, elle ne donne aucune indication concernant l'ordre de présentation des acceptions d'un mot polysémique.

L'article

« L'article de dictionnaire est une suite ordonnée de phrases, chacune comportant une ou plusieurs informations. Quand on parle de l'organisation de chaque article, on parle de la « microstructure » du dictionnaire » (Niklas-Salminen, 1997 : 98).

Un article de dictionnaire de langue est constitué en général d'informations portant sur : la graphie, la prononciation, la classe grammaticale, l'étymologie, la définition, les exemples, les idiotismes, les synonymes, les antonymes.

a - L'item qui représente l'entrée fournit déjà une première information portant sur l'*orthographe* du mot.

b - Le mot constituant l'entrée est toujours suivi de sa transcription en alphabet phonétique international, afin de permettre une *prononciation* correcte du mot en question.

Il importe de préciser que phonétique et orthographe sont considérées comme des informations complémentaires. La description du support graphique du vocabulaire a consisté en des renseignements sommaires sur des formes rares et sur les séries morphologiques en rapport avec ces formes (mêmes étymologiques). Les informations relatives à l'orthographe ont été également brèves. Cependant, un grand effort a été consacré à la description phonétique du vocabulaire, grâce, d'une part, à un important relevé de la prononciation notée par des ouvrages spéciaux proposés aux concepteurs des dictionnaires de langue, d'autre part, à une vaste enquête sur le français actuel. Pour cela, le corps spécial choisi, parce que typiquement représentatif de l'époque, a été celui des ingénieurs, en contact aussi bien avec la science qu'avec les ouvriers. C'est ainsi qu'une enquête sur la prononciation a été réalisée dans les Grandes Ecoles d'Ingénieurs, considérées comme le microcosme des cadres de la société française, leurs élèves étant originaires de toutes les provinces de France ainsi que de la région parisienne. Cela a offert un maximum de chances d'obtenir une prononciation représentative et prospective.

c - Pour indiquer la partie du discours (nom, pronom, verbe, article, adjectif, adverbe, conjonction, préposition, interjection) dans laquelle le mot doit être

classé, ainsi que les traits syntaxiques fondamentaux caractérisant ce dernier, le dictionnaire donne des informations relevant de la *catégorisation grammaticale*.

d - L'article de dictionnaire présente l'*étymologie* du mot en soulignant l'étymon du mot, son origine, la ou les langues dans lesquelles il a été construit, le procédé qui a permis sa construction, ainsi que la date de son apparition dans des contextes écrits.

e - La *définition* est formée de plusieurs paraphrases indiquant chacune l'une des *acceptions* du mot. Celles-ci sont mentionnées selon un certain ordre, qui accorde la priorité, en général, à l'emploi dominant actuel, au détriment de la chronologie de leurs apparitions. Toutefois, plus rarement, une organisation basée sur l'évolution historique est adoptée

Les définitions des mots sont souvent accompagnées de *synonymes* de ces derniers et parfois aussi d'antonymes. Dans une langue riche en vocable, les synonymes abondent. La synonymie entre deux mots polysémiques est toujours partielle. Ce qui contraint le lexicographe à manier l'explicitation du sens, par les synonymes avec prudence. L'information sémantique qui s'arrête à l'indication de synonymes oriente vers le sens exact mais elle n'en rend pas compte. L'information synonymique est plus bénéfique lorsqu'elle est auxiliaire. C'est pour cela que les grands dictionnaires choisissent d'indiquer, en principe, le synonyme aussitôt après la définition et avant les exemples.

f - Dotés d'une importance particulière, les *exemples* contiennent des indications concernant les traits syntaxiques ou sémantiques de l'unité définie à l'aide des termes cooccurrents. N'ayant d'existence réelle qu'une fois inséré dans une construction, le mot du dictionnaire a besoin d'être exemplifié. Les exemples illustrent des usages du mot en contexte, à l'intérieur de constructions phrastiques ou syntagmatiques.

Les exemples représentent le contrepois de la définition qu'ils illustrent et dont ils cautionnent l'exactitude linguistique, car ce sont des énoncés effectifs et possibles. Les définitions et les exemples se complètent et créent un équilibre structurel (schèmes abstraits/modèles concrets). La définition établit la norme déterminée par les conditions d'emploi et illustrée par les exemples.

Les exemples font l'objet d'un choix et sont en nombre important pour illustrer non seulement un état de langue mais aussi une vue sur l'histoire. En linguistique, la continuité comme la rupture sont prouvées par des exemples. Par ailleurs, ces exemples sont démonstratifs, à la fois, du fonctionnement de la langue et des usages datés et liés à des conditions de milieu, donc authentiquement historiques, culturels ou sociaux. Outre les exemples portant sur la fonctionnalité de la langue, certains exemples servent à illustrer uniquement l'expression, la beauté de la langue par ses rythmes. En somme, les exemples choisis sont relativement longs, et rarement courts ; dans certains cas, des séries d'exemples sont résumées en énoncés réduits, dans d'autres, l'information sur l'usage sémantique est complétée par des exemples réduits complémentaires. Le dictionnaire, à travers ses exemples, cherche à se relier au concret actualisé qui n'existe pas dans la définition. Ces exemples ne sont pas personnels, ils sont contrôlés par une instance collective d'écrivains collaborant avec des spécialistes représentatifs de nombreux domaines.

g - Représentant des sous-entrées du dictionnaire, les *expressions stéréotypées* sont considérées par les dictionnaires comme des unités lexicales et reçoivent, par conséquent, des définitions constituées de paraphrases correspondant à des acceptions, au même titre que toutes les autres unités lexicales.

h - Formant également des sous-entrées du dictionnaire, les *sens fonctionnels* correspondent aux significations spécifiques que possède un mot qui fait partie d'un lexique technique ou scientifique.

Remarque : La segmentation de l'article de dictionnaire, passée en revue et explicitée ci-dessus, ne présente aucun caractère linguistique ou scientifique ; relevant d'une convention, comme la présentation alphabétique de la nomenclature contenue dans le dictionnaire, elle facilite simplement à l'utilisateur de ce dernier un repérage précis et rapide des informations cherchées. Toutefois, il arrive à certains dictionnaires de ne pas fournir les indications d'ordre étymologique, à d'autres de sauter la transcription phonétique ou encore de négliger les synonymes et les antonymes, etc.

La définition

« Bien souvent, nous avons [du lexique] une connaissance entièrement intuitive. Nous savons employer les mots, mais nous sommes bien embarrassés lorsqu'il s'agit de les définir. C'est la principale difficulté à laquelle se heurte la lexicologie, discipline qui décrit les mots hors de leur emploi. » (Siouffi & Van Raemdonck, 1999 : 43).

Expliquant que la définition est bien plus ancienne que la lexicologie, Picoche (1992 : 101) estime néanmoins que celle-là représente la fin et le couronnement du travail de celle-ci ; la définition constitue avant tout une réponse aux questions, et les locuteurs y ont eu recours avant même l'avènement de la lexicologie en tant que discipline.

Constituant la principale activité du lexicographe, la définition est établie à la suite d'une entreprise de recherche complexe, pointilleuse, drastique et de longue haleine, au cours de laquelle sont rencontrées de multiples difficultés, posées par la problématique de la signification, avant que celui-ci n'atteigne son objectif. Face à la rigueur de la tâche qu'il doit mener à bien, le lexicographe ne peut qu'être doué d'une certaine polyvalence. Cheriguen confirme cela en déclarant : « le mot du lexicographe n'est-il que celui défini ou potentiellement à définir ? Non, assurément. Tout lexicographe se dédouble nécessairement d'un lexicologue, d'un sémanticien dans la mesure où ils sont amenés à penser leur activité. Qui, en effet, mieux qu'eux connaît les mots dans leur capacité à signifier, à se remplacer, à s'abstraire d'un contexte tout en gardant les traces, à être une potentialité toujours prête à s'actualiser sans jamais s'enfermer dans aucune conjoncture. » (2016 : 2)

10- Contenu et forme de la définition

L'information sémantique principale est assurément la définition, forme lexicographique traditionnelle de l'analyse componentielle. La définition donne dans un énoncé analytique les sèmes pertinents qui composent un sens. Ces derniers servent à marquer la différence sémique entre des mots classés sous un même hyperonyme pour éviter toute confusion. La règle principale de la définition lexicographique est donc d'assurer la spécificité en indiquant tous les traits distinctifs. La forme de la définition repose sur l'analyse du contenu et sur les

éléments qui constituent les deux parties de ce contenu. L'analyse du contenu est bipolaire : la première partie donne des indications générales, d'ensemble ; la seconde les complète et les précise.

Partant du principe que la définition est équivalente au terme défini, celle-ci consiste à formuler une paraphrase qui est synonyme de celui-ci. Dans la langue, il est toujours possible de substituer un mot à un autre mot ou à un groupe de mots sans que l'équivalence sémantique ne s'en trouve affectée.

Exemples :

Clarification : action de clarifier.

Clarté : état (ou qualité) de ce qui est clair.

Néanmoins, comme le souligne justement Cheriguen, « la réciprocity absolue des deux parties de la définition lexicale est une illusion. C'est le signifiant du mot qui apparaît sous une forme synthétique, en tant que défini, et jamais le sens. Le sens est bien moins l'expression d'une synthèse qu'un développement. » (2016 : 5) Il précise que « la définition consiste à dire un *plus de signifiants* sur un *moins de signifiants* possible. Elle ne saurait, de ce fait, être rien d'autre qu'une périphrase ; [...] La partie définitoire ne répète pas le signifiant, mais le signifié qu'elle dit avec d'autres signifiants que celui du défini considéré comme opaque et/ou complexe. » (Cheriguen : 10)

En d'autres termes, l'acte de définir est une démarche qui consiste à dire le sens en basculant d'une synthèse (le mot à définir) à un développement (la suite de mots appelée définition) ; en fait, il s'agit simplement d'une autre façon de dire le sens ou plus exactement de le redire avec plus de signifiants ; le mot représentant l'entrée ne constitue qu'un seul signifiant. En somme, le principe de la définition lexicographique repose sur un signifiant qui change et se décuple pour le même signifié.

Le langage de la définition

Selon Picoche, la définition permet de répondre aux questions : *Qu'est-ce qu'un X ?* ou *Que signifie Y ?* », elle use pour cela de « formules dissimulant, sous une variété superficielle, une certaine cohérence sémantique constituant la structure culturelle commune de la signification de X ou de Y. » (1992 : 101) Élément de dialogue représentant la réponse directe à l'interrogation : *Qu'est-ce*

que le défini ? », la définition est censée être en mesure, en, ou hors, contexte, de remplacer le défini. Elle est souvent faite de périphrases de valeur syntaxique équivalente à ce dernier : « phrase incomplète mais rédigée, un syntagme conforme aux règles syntaxiques de la langue, fonctionnellement équivalent [...], la définition est conforme à la structure synonymique du langage, elle répond au besoin d'interchangeabilité entre le défini et elle-même, elle présente les matériaux sémantiques bruts du sémème de façon plus élégante et plus normalement intelligible que lui ». (Picoche, 1992 : 103-104)

Du point de vue de la grammaire et de la sémantique, la définition se doit d'être conforme à la langue, cette « chaîne, dont on ignore le commencement, n'arrête pas de se déployer. Derrière les mots que pouvait-il y avoir sinon d'autres mots ? Les lexicographes en ont mesuré l'infinitude de leur étalement. » (Cheriguen, 2016 : 1). Ainsi, présentée sous la forme d'un énoncé linéaire, répondant aux normes de la syntaxe, la lecture de la définition ne se fait que dans un sens et ne peut prêter à équivoque. Les mots qui la composent sont connus, mais ils ne forment pas une phrase complète. On y trouve régulièrement des termes caractéristiques de la métalangue des dictionnaires ; cela est parfaitement logique notamment dans les dictionnaires de langue, lieu par excellence où la langue parle d'elle-même avant de parler de l'univers. Pour cela, elle use de termes dits *définisseurs* tels que : *action de, fait de, opération, caractère, état, qualité, manière, propriété*, etc.

Pour ce qui est de la métalangue, à savoir de la description lexicographique qui utilise une terminologie linguistique, tous les grands dictionnaires récents incluent dans leur nomenclature celle de la 3^{ème} édition du *Lexique de la terminologie linguistique* de Marouzeau (1969), ainsi qu'un fichier établi au sein du dictionnaire même, d'après de récents ouvrages de linguistique, et ce afin d'assurer un vocabulaire linguistique rigoureux. Picoche attire l'attention sur la fait que « on convient de donner le nom de métalangue à la langue en tant qu'elle parle d'elle-même et non de l'univers. Or, si un article de dictionnaire est un discours sur un mot-vedette considéré comme un objet d'étude, il est donc entièrement – à part le mot-vedette – un fait de métalangue » (1992 : 107).

Si le destinataire du dictionnaire est censé connaître la langue commune, il est censé ignorer ne serait-ce qu'une partie des informations données. C'est en ce

sens que le discours du dictionnaire demeure didactique ; et les explications doivent être formulées avec des mots et des structures syntaxiques connus du lecteur. Cependant, même si la métalangue se fait discrète, elle est quelque peu obligée de s'imposer dans une analyse lexicographique précise ; et lorsque, dans la définition, se trouvent des mots polysémiques, ils sont réduits à l'univocité métalinguistique. Pour ce qui est de la définition, dans toute langue, y compris dans le discours usuel, on rencontre des redondances qui sont des commentaires clarificateurs et orienteurs, semblables aux éléments de la langue des définitions. Du reste, « la définition consiste donc à dire deux fois la même chose mais en termes nécessairement différents. Elle suppose un thème et sa réplique, consistant en une « chose qui en répète une autre », la première (le défini) valant par le signifiant qu'elle énonce, la seconde (la partie définitoire) par le signifié qu'elle apporte. » (Cheriguen, 2016 : 11)

Par ailleurs, Picoche (1992 : 102) rappelle que la définition linguistique ne cherche aucunement à présenter des indications nécessaires à la connaissance exhaustive de la classe référentielle à laquelle renvoie le mot, elle ne cible que les éléments utiles au bon fonctionnement de la langue ; elle vise le renvoi à une classe de référents clairement déterminée, sans laisser place au doute, et encore moins à la confusion des notions ou des mots.

Les types de définition

Les lexicographes s'accordent à classer les définitions coexistant dans les dictionnaires de langue en trois types :

- la définition morphosémantique ;
- la définition par inclusion ;
- la définition par opposition.

La définition morphosémantique

Appelée également « définition relationnelle », elle ne peut s'appliquer qu'aux mots contenant plus d'un morphème, car elle indique la relation qui lie le mot considéré à sa base, et explique la construction de celui-ci en précisant le rapport entre la signification du mot et sa formation. Pour poser une définition morphosémantique, il est indispensable de faire ressortir la base du mot à définir.

Exemples :

Assurément : de manière assurée

Classement : action de classer

*Essuie-glace : dispositif électrique à balai en caoutchouc destiné à essuyer
le pare-brise ou la glace arrière mouillée d'un véhicule*

Livreur : personne chargée de livrer une marchandise vendue à l'acheteur

Oliveraie : lieu planté d'oliviers

Olivier : arbre dont le fruit est l'olive

Portemonnaie : petit étui servant à ranger les pièces de monnaie

Rougeur : caractère de ce qui est rouge

Tablette : petite table

On constate que les définitions données ci-dessus sont formées à partir des mots-bases, qui ont servi à construire les dérivés ou les composés, ainsi que des syntagmes chargés de traduire les affixes. C'est ainsi que le nom d'agent *livreur* a été construit sur le verbe *livrer*, le nom d'action *classement* sur le verbe *classer*, l'adverbe *assurément* sur l'adjectif *assurée*, le substantif *oliveraie* sur le substantif *olivier*, lui-même construit sur le substantif *olive*.

Cependant, ce type de définition ne fournit pas celle du mot-base ; elle laisse le soin au lecteur, qui souhaite obtenir la signification de celui-ci, d'effectuer, de sa propre initiative, une recherche à la place alphabétique correspondante.

Exemple :

Olivier : arbre dont le fruit est l'olive

Olive ?

*Olive : fruit à noyau, de forme ellipsoïdale, que produit l'olivier et dont on
extrait une huile alimentaire.*

La définition morphosémantique est bien utile compte tenu des indications d'ordre sémantique qu'elle est en mesure d'offrir ; en revanche, elle présente des lacunes palpables, en matière d'étymologie, sans oublier qu'elle demeure inadaptée aux mots monomorphématiques.

La définition par inclusion

Appelée également « définition substantielle », la définition par inclusion convient généralement aux mots monomorphématiques. Considérée comme une

définition logique, elle se charge d'indiquer, d'une part, la classe générale d'appartenance du mot à définir, d'autre part, la différence de celui-ci avec les autres sous-classes appartenant à la même classe générale.

Exemples :

Père : personne de genre masculin, considérée par rapport à ses enfants ou à l'un d'eux uniquement

- la classe générale : personne
- les différences spécifiques : de genre masculin, considérée par rapport à ses enfants ou à l'un d'eux uniquement

Maison : bâtiment d'habitation

- la classe générale : bâtiment
- les différences spécifiques : d'habitation

Poisson : animal aquatique vertébré, muni de nageoires et de branchies

- la classe générale : animal
- les différences spécifiques : aquatique vertébré, muni de nageoires et de branchies

Comme le montrent les exemples *supra*, la définition par inclusion est plutôt brève car elle se limite à l'essentiel.

La définition par opposition

Ce type de définition est réservé la plupart du temps aux mots antonymes, c'est-à-dire à ceux qui s'opposent sémantiquement. Dans la série de couples d'antonymes ci-dessous, tous les termes dérivés sont construits avec des préfixes indiquant le sens contraire.

Attention vs inattention

Continu vs discontinu

Possible vs impossible

Ordonné vs désordonné

Mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, est que les termes dérivés, dont la morphologie révèle le caractère antonymique, peuvent tous être définis morphosémantiquement, comme cela apparaît *infra*.

Désordonné : qui n'est pas ordonné

Discontinu : qui n'est pas continu

Impossible : qui n'est pas possible

Inattention : absence d'attention

L'inconvénient de la définition par opposition se manifeste dans le cas où l'antonymie n'est pas marquée morphologiquement, c'est-à-dire que les mots antonymes n'entretiennent pas de rapports morphologiques l'un avec l'autre. À ce moment-là, ce type de définition se retrouve coincé dans un rapport de circularité.

Exemples :

Beau : qui n'est pas laid

Laid : qui n'est pas beau

Chaud : qui n'est pas froid

Froid : qui n'est pas chaud

Des observations portant sur la fréquence des définitions formulées par les lexicographes, il ressort essentiellement que des trois types exposés plus haut, la définition par opposition est celle qui est la moins présente dans les dictionnaires de langue, ceux-ci ayant rarement recours à celle-là, préférant de loin la définition morphosémantique et la définition par inclusion. En effet, ces dernières représentent les deux principales formes de définition utilisées par les dictionnaires de langue. Compte tenu du fait que les mots monomorphématiques ne sont descriptibles que par la définition par inclusion, la définition morphosémantique se retrouve en tête du choix des lexicographes, puisque c'est celle qui convient aux mots dérivés ou composés. 75 % du lexique du français contemporain étant constitués de mots dérivés et composés, il n'est pas surprenant que celle-ci soit très répandue dans les dictionnaires de langue.

Par ailleurs, les théories et pratiques lexicographiques ont jugé nécessaire d'attirer l'attention sur l'importance de l'*information statistique*. À cet effet, elles expliquent le rôle du *Dictionnaire alphabétique des fréquences*. Celui-ci a été élaboré dans le but d'apporter un complément aux grands dictionnaires de langue, et se destine aux spécialistes de la lexicologie et de la lexicographie française. Il a été conçu sur la base de textes littéraires (de la période 1789 – 1964) dont le dépouillement a fourni un nombre considérable d'entrées s'élevant à 71 415.

Cependant, il faut souligner que la lexicographie aurait besoin de plus de dictionnaires de fréquences, qui seraient basés notamment sur des corpus de textes non littéraires (scientifiques, techniques...) ainsi que sur des enregistrements du langage parlé.

En outre, le rôle de l'*information bibliographique* n'est certes pas à négliger. Les études bibliographiques sont une source et un moyen de contrôle de l'information. Il n'est pas possible, comme l'aurait souhaité les concepteurs des grands dictionnaires de langue, de présenter une bibliographie sélective qui servirait à distinguer les informations décisives, car celles-ci sont dispersées dans de nombreuses publications entre lesquelles le lexicographe ne peut pas choisir. Toutefois, les centres de recherche en lexicographie publient des répertoires bibliographiques, mis à jour régulièrement, intitulé *Bulletins analytiques de linguistique française*.

Pendant longtemps, la tradition voulait que les définitions de choses soient systématiquement opposées aux définitions de mots. Cet état de fait remonte à l'époque d'Aristote. La définition aristotélicienne des choses a pour but d'établir les caractéristiques de celles-ci, pour en exprimer la nature, afin de dire le vrai, la réalité des choses, leur existence réelle, sans tenir compte des représentations mentales que l'usager d'une langue s'en fait. « Dans cette perspective, Richelet, au XVIIe siècle, écrit qu'une définition est *un discours qui explique nettement la nature d'une chose* ». (Picoche, 1992 : 102) En tout état de cause, la linguistique moderne, qui examine les signifiés, en faisant abstraction de leurs référents, c'est-à-dire en les traitant uniquement en tant que concepts élaborés par l'esprit du locuteur pour saisir la réalité, ne propose que des définitions de mots. « Ces dernières analysent, à partir de concepts connus de l'usager, les concepts, de lui inconnus, forgés par l'esprit humain, les meilleurs exemples étant les définitions mathématiques » (Picoche, 1992 : 102).

Cheriguen estime qu'en définitive, on peut dire que la définition, au même titre que la lexicologie moderne, s'est considérablement transformée « en affinant de plus en plus ses procédés définitionnels, en choisissant des synonymes plus appropriés, les exemples et les contextes, en signalant l'usage ou les différences des usages, en attirant l'attention du lecteur sur les exceptions, sur la prononciation

du mot, sur son étymologie, etc. compte tenu de l'apport de la lexicologie et de la linguistique générale, en intégrant puis en dépassant la lexicographie traditionnelle d'inspiration aristotélicienne. » (2016 : 12)

La rédaction des dictionnaires se réalise avec la participation de nombreuses personnes et institutions ; cette collaboration se produit dans la perspective d'élaborer un ouvrage utile et bénéfique pour l'ensemble de ses lecteurs. En conséquence, le dictionnaire demeure une œuvre collective, créée par plusieurs équipes, ce qui explique les divergences dans la manière d'équilibrer les analyses sémantiques et le choix des exemples ainsi que d'autres inégalités dans les rubriques des articles. Cet état de fait est en rapport avec le tempérament et la personnalité des quelques dizaines de collaborateurs associés, qui malgré tout, se voient parfois remanier complètement leurs projets d'articles. Par ailleurs, le facteur temps impose toujours d'importantes modifications au programme initial. Ainsi, compréhension est toujours demandée aux lecteurs, également invités à aider à pallier les inégalités de traitement des divers éléments composant les articles, par des observations ou des propositions qui serviraient à la rédaction et à la présentation des volumes à venir.

Conclusion

Ce document pédagogique qui regroupe des concepts-clés a été conçu dans le but de faciliter l'initiation des étudiants aux disciplines inhérentes aux sciences du langage que représentent la lexicologie et la lexicographie, ainsi que l'acquisition et l'apprentissage des théories linguistiques qui mettent en œuvre ces différents concepts.

La complexité des études lexicales découle des problèmes que posent les définitions des notions fondamentales de la lexicologie, telles que le mot et le sens, suscitant encore la polémique. Notre texte dresse alors une vue d'ensemble de la lexicologie et de la lexicographie autant qu'il offre des connaissances ciblées, abordées avec toute la précision nécessaire. Outil d'information et de travail, il s'adresse aux étudiants mais également à toutes les personnes souhaitant découvrir les études relatives au lexique.

Pour ce faire, nous avons employé une terminologie simplifiée, aussi claire que possible. Notre seule ambition est que nos lecteurs, c'est-à-dire nos étudiants notamment, la comprennent. Aussi, nous avons privilégié les notions descriptives qui se prêtent à des applications et à des illustrations par des exemples élémentaires et accessibles. Ainsi, après un exposé rigoureux des notions de bases requises en lexicologie et en lexicographie, le présent document a exprimé son intérêt, d'une part, pour l'analyse morphologique des unités lexicales en s'arrêtant sur la forme des différents types de mots qui constituent le lexique de la langue française, d'autre part, pour l'analyse sémantique de ces unités, sans toutefois omettre de traiter des réseaux de relations morphosémantiques entretenues par celles-ci. Si ces analyses s'inscrivent essentiellement dans une perspective synchronique, elles n'excluent pas pour autant le recours à la perspective diachronique, quand celle-ci est utile et qu'elle s'impose.

Ce manuel à caractère pédagogique est entièrement dédié à un enseignement systématique du lexique, dont il fournit les outils et les concepts de base, sachant que, jusqu'à l'heure actuelle, les méthodes de la lexicologie et de la lexicographie relèvent d'une science en pleine recherche et que leurs résultats font l'objet de débats permanents.

Références bibliographiques

ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.

BAYLON Christian & MIGNOT Xavier, 2002, *Initiation à la sémantique du langage*, Paris, Nathan.

BREAL Michel, 1976 [1887], *Essai de sémantique*, réédition Slatkine Reprints, Genève.

CHARAUDEAU, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.

CHERIGUEN Foudil, 1989, « Typologie des procédés de formation du lexique », in *Cahiers de lexicologie*, n°55, Paris, Didier Erudition, pp. 53-57.

CHERIGUEN Foudil, 2002, *Les mots des uns, les mots des autres*, Alger, Casbah Editions.

CHERIGUEN Foudil, 2014, « Alain Rey ou le ciseleur du sens », in *Au bonheur des mots - Hommage à Alain Rey*, Mont-Saint-Aignan, PURH, pp. 189-193.

CHERIGUEN Foudil, 2016, Polycopié distribué dans le cadre de l'unité de valeur *Formation du vocabulaire*, aux étudiants en sciences du langage de l'Université de Rouen.

CHEVALIER Jean-Claude *et al*, 1964, *La Grammaire du Français Contemporain*, Paris, Larousse.

CHOMSKY Noam, 1969, *Structures syntaxiques*, Paris, Seuil.

CHOMSKY Noam, 1971, *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Seuil.

DUBOIS Jean *et al*, 1973, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.

GARDES-TAMINE Joëlle, 1988, *La grammaire*, t. 1, Paris, Colin.

IMBS Paul, 1971, « Préface », *Trésor de la langue française*, Paris, C.N.R.S./Gallimard.

LERAT Pierre, 1983, *Sémantique descriptive*, Paris, Hachette.

MAROUZEAU Jules, 1969 [1933], *Lexique de la terminologie linguistique – Français, Allemand, Anglais, Italien*, Paris, Geuthner.

- MARTIN Robert, 1992 [1983], *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- MIGNOT Xavier, 1972, « Les notions d'homonymie, de synonymie et de polysémie dans l'analyse ensembliste du signe », *BSL*, 67/1, pp. 1-22.
- MOUNIN Georges, 1963, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard.
- MOUNIN Georges, 1995 [1974], *Dictionnaire de linguistique*, Paris, PUF.
- NEVEU Franck, 2000, *Lexique des notions linguistiques*, Nathan, Paris.
- NIDA Eugene, 1975, *Componential Analysis of Meaning, An introduction to semantic structures*, The Hague, Mouton.
- NIKLAS-SALMINEN Aino, 1997, *La lexicologie*, Colin, Paris.
- PICOCHÉ Jacqueline, 1986, *Structures sémantiques du lexique français*, Paris, Nathan.
- PICOCHÉ Jacqueline, 1992 [1977], *Précis de lexicologie française*, Paris, Vigdor.
- PICOCHÉ Jacqueline, 2002 [1992], *Dictionnaire étymologique du français*, LE ROBERT / VUEF, Paris.
- QUEMADA Bernard, 1993, *Mots nouveaux contemporains 1, Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*, Quemada (dir.), C.N.R.S., Paris, Klincksieck.
- SIOUFFI Gilles & VAN RAEMDONCK Dan, 1999, *100 FICHES pour comprendre la LINGUISTIQUE*, Bréal, Rosny.
- TAMBA-MECZ Irène, 1994, *La sémantique*, Paris, P.U.F.
- TOURATIER Christian, 2004, *La sémantique*, Paris, Colin.
- TAMINE Joëlle, 1982, « Introduction à la lexicologie : les structures sémantiques du lexique », *L'information grammaticale*, 15, pp. 37-39.